

DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

PROJET D'APPUI AUX DROITS À L'ACCÈS À L'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE FADA N'GOURMA (REGION DE L'EST)

BURKINA FASO

CODE DGD : NN

CODE NAVISION : 16 026 11



LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS	4
RÉSUMÉ	6
FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION	7
1 ANALYSE DE LA SITUATION	9
1.1 ETAT DES LIEUX DE LA GESTION ET DE LA GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT AU BURKINA FASO	9
1.2 SITUATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN	16
1.3 L'ONEA.....	17
1.4 CONTEXTE RÉGIONAL.....	22
2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	33
2.1 ASSURER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET EN QUANTITÉ DE LA VILLE DE FADA N'GOURMA .	33
2.2 MESURES DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT POUR LA PROTECTION DE LA RESSOURCE ET L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'HYGIÈNE	34
2.3 UN SERVICE D'EAU POTABLE À L'ÉQUILIBRE	35
2.4 CRÉATION D'EMPLOIS LOCAUX	35
2.5 APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS HUMAINS	36
2.6 PRISE EN COMPTE DU GENRE	37
2.7 SYNERGIES ET ACCOMPAGNEMENT AUX ATTEINTES DES ODD DANS LA VILLE DE FADA N'GOURMA	37
3 PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE	39
3.1 OBJECTIF GÉNÉRAL	39
3.2 OBJECTIF SPÉCIFIQUE.....	39
3.3 RÉSULTATS ATTENDUS.....	39
3.4 ACTIVITÉS À METTRE EN ŒUVRE	39
3.5 INDICATEURS ET SOURCES DE VÉRIFICATION.....	47
3.6 ACTEURS INTERVENANT DANS LA MISE EN ŒUVRE.....	47
3.7 ANALYSE DES RISQUES	49
4 RESSOURCES	52
4.1 RESSOURCES FINANCIÈRES.....	52
4.2 RESSOURCES HUMAINES.....	55
4.3 RESSOURCES MATÉRIELLES	55

5	MODALITÉS D'EXÉCUTION.....	56
5.1	CADRE LÉGAL	56
5.2	CYCLE DE VIE DU PROJET	56
5.3	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU PROJET	59
5.4	GESTION OPÉRATIONNELLE DE L'INTERVENTION	62
5.5	MONITORING ET REVUES.....	69
5.6	ADAPTATION DU DTF	72
6	THÈMES TRANSVERSAUX.....	73
6.1	GENRE.....	73
6.2	ENVIRONNEMENT	74
6.3	AUTRES THÈMES PERTINENTS.....	74
7	ANNEXES.....	76
7.1	CARTES	77
7.2	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES PORTANT SUR LES DIFFÉRENTS DOCUMENTS DE POLITIQUE DU SECTEUR DE L'EAU.....	79
7.3	CADRE LOGIQUE	81
7.4	CHRONOGRAMME	83
7.5	BUDGET GLOBAL (CONTRIBUTION NATIONALE INCLUSE).....	84
7.6	TDR DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU PROJET.....	86

ABRÉVIATIONS

ABS	Appui Budgétaire Sectoriel
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AFDH	Approche Fondée sur les Droits Humains
APD	Avant-Projet Détaillé
ASDI	Agence Suédoise de Développement International
ATN	Assistant Technique National
BF	Borne Fontaine
BP	Branchement Privé
CLE	Comité Local de l'Eau
CSC	Cahier Spécial des Charges
CTB	Coopération Technique Belge
CTS	Comité Technique de Suivi
DAS	Direction de l'Assainissement (ONEA)
DEX	Direction de l'Exploitation (ONEA)
DPI	Direction de la Planification et des Investissements (ONEA)
DGA	Direction Générale de l'Assainissement
DGAEUE	Direction Générale Assainissement, Eaux Usées et Excrétas
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide Humanitaire
DGEP	Direction Générale de l'Eau Potable
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DREA	Direction Régionale de l'Eau et l'Assainissement
DTF	Document Technique et Financier
ECT	Expert en Coopération Technique
EIE	Etude d'Impact Environnemental
ENA	Enquête Nationale sur l'Accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial
FCFA	Franc CFA
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau

HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
MAHARA	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire
MEA	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MOC	Maitrise d'ouvrage communale
ODD	Objectifs de développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	Office national de l'eau et l'assainissement
PAAMU	Projet d'Assainissement Autonome en Milieu Urbain
PAGIRE	Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PC	Programme de Coopération
PCD	Plan communal de Développement
PEA	Programme Eau potable et Assainissement
PHAST	Participatory Hygiene And Sanitation Transformation
PN-AEP	Programme National – Approvisionnement en Eau Potable
PN-AEUE	Programme National – Assainissement, Eaux Usées et Excrétas
PNDES	Plan National de Développement Economique et social
PNE	Politique Nationale Eau
PPP	Partenariat Public Privé
PRD	Plan Régional de Développement
PSA	Plan Stratégique d'Assainissement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement Urbain
SPGIRE	Secrétariat Permanent de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
STBV	Station de traitement de boues de vidanges
STEP	Station d'épuration
SWDE	Société Wallonne de Distribution d'Eau

RÉSUMÉ

Le projet s'inscrit dans le cadre du retour de la coopération bilatérale belge au Burkina Faso. Il vise à accroître l'accès à l'eau potable dans la ville de Fada N'Gourma, située dans la région de l'Est, tout en veillant à l'amélioration de l'assainissement. Allant dans le sens des orientations nationales du secteur, le projet développe sa stratégie au travers d'une approche fondée sur les droits humains.

L'objectif général du projet est de «contribuer à l'atteinte des ODD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain par l'accroissement de l'accès durable à l'eau potable, au développement de l'assainissement et à la promotion du droit d'accès à ces services ».

L'objectif spécifique se décline comme suit : « l'accès durable à l'eau potable et l'assainissement adéquat sont améliorés dans la ville de Fada N'Gourma ».

Afin de contribuer à l'atteinte de cet objectif, trois résultats sont attendus :

1. **L'approvisionnement en eau potable est amélioré** : Les activités viseront à accroître les capacités de production existantes et à adapter le réseau de distribution d'eau pour répondre aux besoins de la population de la ville.

La principale ressource est celle du barrage de Tandjari. Son exploitation sera optimisée par la mise à niveau des infrastructures de production. De nouvelles ressources seront nécessaires au-delà de 2020. Leur développement ne fait pas partie de la présente intervention.

Le réseau de distribution sera mis à niveau au sein du périmètre actuel de la ville pour garantir l'accès à l'eau potable. Les travaux, dont le dimensionnement sera basé sur l'horizon 2030, porteront sur l'extension du réseau, la réalisation de nouveaux branchements privés et la construction de nouvelles bornes fontaines.

2. **L'assainissement est amélioré** : un appui sera fourni pour organiser le système de collecte des boues de latrines et fosses septiques et construire un système de traitement des boues en vue de leur valorisation pour l'agriculture.
3. **Les droits des titulaires sont respectés et les devoirs des détenteurs sont acquittés** : Les titulaires de droits (bénéficiaires) sont au centre de la stratégie de la présente intervention. Les activités de sensibilisation porteront sur l'amélioration des comportements des titulaires de droits en matière d'hygiène et d'assainissement afin de garantir une utilisation raisonnée et durable de l'eau. Les devoirs des détenteurs de droits seront améliorés pour assurer la qualité du service (transparence, redevabilité) par des formations visant l'ONEA et les autres acteurs de l'eau (fontainiers, plombiers...).

L'ONEA est à la fois le partenaire du projet et le bénéficiaire au niveau du centre ONEA de Fada N'Gourma. Il bénéficiera d'un renforcement de capacité tant dans la bonne gestion des infrastructures que dans ses obligations de redevabilité, de transparence et de monitoring du service.

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) sera basée à Fada N'Gourma. Elle sera cogérée par un responsable nommé au niveau de l'ONEA et un co-responsable, Expert en Coopération Technique (ECT), nommé par la CTB. Ce dernier partagera son temps entre Ouagadougou et Fada N'Gourma, suivant les besoins.

L'ONEA prendra en charge le responsable du projet et fournira un bureau à l'ECT à Ouagadougou. Un bureau sera loué et réhabilité pour l'UGP à Fada N'Gourma.

Dans les différentes activités proposées, des synergies avec d'autres projets et acteurs travaillant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement seront favorisées.

Le projet devra faire face à une série importante de défis dans un délai relativement court. Pour gagner du temps et lever les dernières hypothèses, le schéma directeur du réseau de distribution d'adduction d'eau de la ville à l'horizon 2030 sera lancé dès la validation du présent document au travers d'une autre source de financement que celle prévue pour le projet.

FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION

N° d'intervention DGD	NN
Code Navision CTB	BKF 16 026 11
Institution partenaire	Office National de l'Eau et l'Assainissement (ONEA)
Durée de l'intervention	36 mois pour l'exécution (48 mois à partir de la signature de la CS)
Date de l'intervention	2016
Contribution du pays partenaire	257 115 euros en nature et mise à disposition des RH qualifiées
Contribution belge	10.000.000 euros
Secteur (codes CAD)	<p>14021 : Approvisionnement en eau – systèmes à grande échelle - Usines de traitement d'eau potable ; ouvrages d'adduction ; stockage ; stations de pompage pour l'approvisionnement en eau; réseaux d'adduction et de distribution à grande échelle.</p> <p>14081 : Éducation et formation en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement - Activités d'éducation et de formation destinées aux professionnels et fournisseurs de services de ce secteur.</p> <p>12261 : Education sanitaire</p>
Brève description de l'intervention	<p>Le projet vise à améliorer les infrastructures de production et le réseau de distribution d'eau potable (AEP) de la ville de Fada N'Gourma.</p> <p>En complément aux activités d'AEP, la collecte et le traitement des vidanges des fosses septiques seront améliorés.</p> <p>L'approche orientée sur les droits humains permettra d'assurer la redevabilité et la transparence dans le service de l'eau potable au travers d'activités de communication et l'utilisation des nouvelles technologies. Des activités de formation des détenteurs d'obligations permettront de garantir cette redevabilité. Des activités de sensibilisation des titulaires de droits faciliteront une utilisation raisonnée de l'eau potable et participeront à la promotion de l'hygiène et l'assainissement.</p>
Objectif global	Contribuer à l'atteinte des ODD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain par l'accroissement de l'accès durable à l'eau potable, au développement de l'assainissement et à la promotion du droit d'accès à ces services.

Objectif spécifique	L'accès durable à l'eau potable et l'assainissement adéquat sont améliorés dans la ville de Fada N'Gourma
Résultats	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'approvisionnement en eau potable est amélioré en quantité sur base de la ressource existante optimisée. 2. L'assainissement de la ville de Fada N'Gourma est amélioré au niveau de la collecte et du traitement des boues de vidanges. 3. Les droits des titulaires sont respectés et les devoirs des détenteurs sont acquittés.

1 ANALYSE DE LA SITUATION

1.1 Etat des lieux de la gestion et de la gouvernance de l'eau potable et de l'assainissement au Burkina Faso

1.1.1 Cadre légal

1.1.1.1 Cadre international (OMD et ODD)

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement et leurs orientations dans les politiques nationales burkinabés

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés en 2000 ont porté une attention à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement au travers de l'objectif 7 et plus particulièrement la cible C « réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de personnes qui n'ont pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base ».

Les différents programmes lancés au Burkina dans le domaine allaient dans le sens des OMD, notamment le Plan National d'Approvisionnement en Eau potable et Assainissement (PN-AEPA) réalisé en 2006. Les résultats attendus de ce dernier en 2015 sont :

- En milieu rural :
 - La fourniture d'un accès adéquat à l'eau potable à 4 millions de personnes, qui fera progresser le taux d'accès de 60 % en 2005 à 80 % en 2015 ;
 - La fourniture d'un accès adéquat à l'assainissement à 5,7 millions de personnes, qui fera progresser le taux d'accès de 10 % en 2005 à 54 % en 2015.
- En milieu urbain :
 - La fourniture d'un accès adéquat à l'eau potable à 1,8 million de personnes, qui fera progresser le taux d'accès de 74 % en 2005 à 87 % en 2015;
 - la fourniture d'un accès adéquat à l'assainissement à 2,1 millions de personnes, qui fera progresser le taux d'accès de 14 % en 2005 à 57 % en 2015.

Comme le précise les chiffres exposés dans le tableau ci-dessous, ces objectifs n'ont pas été atteints.

Tableau 1 Comparaison entre les cibles des OMD (objectif 7C) et les résultats atteints dans le domaine de l'eau et l'assainissement au Burkina Faso, en 2015

	Cible OMD pour l'accès à l'eau potable	Résultat atteint	Cible OMD accès à l'assainissement	Résultat atteint
Milieu urbain	87%	89,9%	57%	34,2%
Milieu rural	76%	65%	54%	11,9%

Source : PN-AEPA, Rapport bilan annuel 2015

Le post-OMD s'articule autour des nouveaux défis liés aux Objectifs de Développement Durable (ODD). Les différents programmes qui sont en cours d'élaboration s'inscrivent dans cette nouvelle dynamique.

Les Objectifs du Développement Durable

Au travers de l'Objectif 6 des ODD, l'eau devient un objectif à part entière. Les ODD, dont la cible est 2030, consacrent la volonté d'élargir les questions cruciales à traiter sur la thématique de l'eau. L'objectif vise la garantie de l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et une gestion durable des ressources en eau.

Les sous-objectifs sont :

- L'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable ;
- L'accès à des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats ;
- Améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution ;
- Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau ;
- Protéger et régénérer les écosystèmes aquatiques ;
- Augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs ;
- Appuyer et renforcer la participation de la population locale.

Le développement actuel de la politique nationale et des programmes nationaux relatifs à l'AEPA du Burkina Faso s'inscrit dans ce contexte international en mutation.

1.1.1.2 Référentiel national

La *Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable* (SCADD, 2011-2015) est le cadre de référence en matière de développement du Burkina Faso. Ce document de politique générale propose notamment une orientation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. La SCADD est remplacée par le PNDES (Plan National de Développement Economique et Social) qui est en cours d'élaboration.

La loi de n°002-2001/AN du 8 février 2001 donne les grandes orientations en matière d'eau pour le pays. Le Document de « Politique Nationale de l'Eau » et les Programmes Nationaux doivent être élaborés conformément à cette loi. Celle-ci précise dans son article 2 « *le droit de chacun à disposer de l'eau correspondant à ses besoins et aux exigences élémentaires de sa vie et de sa dignité* ». Ce besoin est mis en avant dans les différents documents de politiques et programmes qui sont inscrits dans une approche orientée sur les droits humains.

Les politiques nationales

Plusieurs documents de politique ont été élaborés, dont une synthèse est présentée en annexe. En 2015, suite à la revue à mi-parcours du PN-AEPA et du PAGIRE, et de la promulgation des ODD, le secteur a défini ses nouvelles orientations au travers du document « Politique Nationale de l'Eau » (PNE). Ce document permet une adaptation par rapport à un contexte en évolution, en tenant compte notamment de la question du changement climatique, de la croissance démographique et la pression engendrée sur les ressources, du désengagement de l'Etat et du processus de décentralisation en cours.

Les objectifs spécifiques de cette PNE sont déterminants pour l'élaboration des différents programmes qui s'y rattachent. Quatre programmes de référence nationale sont conçus pour la période 2016 – 2030, visant à la mise en œuvre de la PNE :

- Le Programme Gouvernance du Secteur Eau et Assainissement PGEA
- Le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable PN-AEP
- Le Programme Opérationnel du Plan d'Action GIRE
- Le Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excrétas

Les programmes d'application de la PNE

L'approche fondée sur les droits humains est au cœur de chacun des programmes. L'Etat se doit de donner l'accès à l'eau potable de manière universelle (besoin fondamental) à l'ensemble des détenteurs de droits. Les détails pour les programmes qui nous concernent plus spécifiquement pour ce projet sont les suivants :

- **Le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable PN-AEP**

Le PN-AEP cherche à tenir compte des problématiques liées au changement climatique et à l'accroissement de la population pour la période 2016-2030. Ces trois orientations principales sont : 1) assurer le droit à l'accès universel à l'eau et l'assainissement, 2) améliorer la connaissance et la gestion des ressources en eau du pays, et 3) promouvoir le développement durable.

A la différence du document précédent (2006-2015), la distinction entre AEP rural et urbain sera abandonnée petit à petit pour s'inscrire dans une approche fondée sur les droits humains. La volonté politique est de mettre l'accès universel à l'eau potable au cœur de la nouvelle politique¹.

L'approche fondée sur les droits humains reconnaît les besoins fondamentaux des personnes comme des droits universels (bénéficiaires=détenteurs de droits). L'Etat (débiteur d'obligations ou détenteur de devoirs) doit permettre le respect, la protection et la mise en œuvre des droits de l'homme relatifs à l'eau. Les principes de non-discrimination, de redevabilité et d'universalité doivent être au cœur de toutes activités lancées. De ce principe d'universalité découle :

- L'approche « multi-villages » : ce système permet de satisfaire la demande des populations de manière durable en organisant l'alimentation en eau potable de toutes les agglomérations et villages situés entre le centre urbain alimenté et les villages ruraux desservis. Ce système s'inscrit dans un principe d'équité entre le milieu urbain et rural.
- Le développement des branchements privés : le cadre de la nouvelle approche est basé sur l'approche service qui fait la promotion des branchements particuliers et privés.

- **Le Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excrétas**

Le PN-AEUE s'inscrit dans une programmation concrète des ODD avec une distinction entre rural et urbain. Au niveau urbain, les objectifs affichés sont : une éradication de la défécation à l'air libre, l'amélioration de la couverture assainissement collectif et semi-collectif et la couverture totale des ménages urbains non assainis en infrastructures adéquates. L'ONEA est en charge de la gestion des excréments, des eaux usées résiduelles et des boues de vidanges.

Les constructions des latrines sont principalement faites par auto-construction. Le travail doit donc être accompagné d'un environnement de promotion et de sensibilisation pour une bonne appropriation des infrastructures.

- **Le Programme Opérationnel du Plan d'Action GIRE**

L'objectif du PAGIRE (2016-2030) est de contribuer durablement à la satisfaction des besoins des usagers en eau douce et des écosystèmes aquatiques. Le programme opérationnel poursuit le même objectif pour la période 2016-2020 portant sur une meilleure connaissance des ressources, une meilleure protection et un meilleur dialogue sur la gestion des ressources en eau.

1.1.2 Cadre institutionnel et gestion opérationnelle

De 1995 à 2016, le secteur de l'eau et d'assainissement a été géré, tantôt en combinaison avec un autre secteur (notamment l'environnement et l'agriculture entre 1995 et 2012), tantôt de façon dissociée (2013 et 2016). Cette mobilité institutionnelle induit à chaque fois une déperdition en termes de ressources matérielles et humaines et une atteinte à l'efficacité de ses résultats.

Depuis janvier 2016 le secteur est à nouveau porté par un ministère spécifique, le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement². Le cadre organisationnel du ministère a été adopté le 29 février 2016. Il se fonde sur un partage de la responsabilité d'exécution des orientations du secteur, comme exposé plus bas :

¹Voir rapport « Post 2015 HLP-report », disponible sur www.unwater.org.

² Voir organigramme en annexe.

1.1.2.1 Pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

Le Ministère chargé de l'eau est garant de la GIRE. Au sein du Ministère, le Secrétariat Permanent du PAGIRE (SPGIRE) est responsable du Plan d'Action GIRE (PAGIRE, 2016-2030) au niveau de la coordination et du suivi de la mise en œuvre des programmes et des différentes instances prévues par la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.

Les Agences de l'Eau, groupements d'intérêt public, ont la mission de service public d'assurer la mise en œuvre des orientations et des décisions qui sont prises dans le domaine de l'eau. Il existe cinq Agences de l'Eau: celle de Nakanbé, de Mouhoun, des Cascades, de Gourma et de Liptako.

Leurs organes de base sont les Comités Locaux de l'Eau (CLE). Le CLE est une association sans personnalité morale qui rend compte aux structures et aux instances déconcentrées et décentralisées compétentes sur leurs espaces géographiques.

1.1.2.2 Pour l'Eau potable et l'Assainissement (AEPA)

Avec le nouveau cadre organisationnel du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (suivant le décret de février 2016 portant sur l'organisation – type des départements ministériels), le sous-secteur pour l'AEPA est désormais scindé en quatre niveaux de responsabilités d'exécution.

L'AEPA dans les zones rurales et semi-urbaines inférieures à 10 000 habitants

Au niveau du Ministère, La DGEP (Direction Générale Eau Potable) est en charge de l'AEP pour les villes inférieures à 10 000 habitants et le milieu rural. La DGA a, quant à elle, la charge de l'assainissement. Le niveau régional relève des Directions régionales de l'Eau et l'assainissement (DREA). Depuis février 2016, le niveau provincial a été ajouté avec les DPEA.

Le niveau local repose sur les communes. En effet, suivant le décret 2009-107, ces dernières ont en charge l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement suivant un cadre de progressivité. Elles ont en charge la maîtrise d'ouvrage du service de l'eau potable et de l'assainissement.

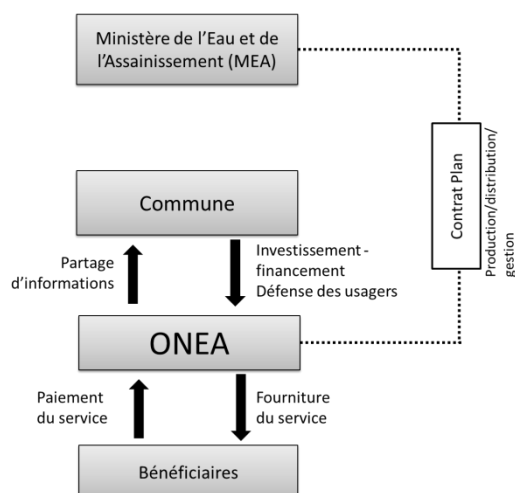
Près de dix ans après le transfert aux communes tant des compétences que des ressources, ces dernières peinent toujours à prendre en charge ces domaines. Le PNDES et la nouvelle PN-AEP sont l'occasion de renforcer la participation des collectivités territoriales aux instances de concertation et de décision au niveau du secteur.

Pour ce qui est de l'entretien et de la maintenance des infrastructures, un contrat d'affermage est passé avec une société privée. La gestion du service est confiée aux associations des usagers de l'eau (AUE).

L'AEPA dans les villes de plus de 10 000 habitants

Dans les villes de plus de 10 000 habitants l'ONEA est en charge de l'AEPA. Suivant un contrat-Plan renouvelable tous les 3 ans définis par l'Etat, l'office assure l'approvisionnement en eau potable dans 57 centres urbains.

Figure 1 : schéma du mode de gestion de l'AEPA en milieu urbain (>10 000 habitants)



source : Eau Vive, Appui à la maîtrise d'ouvrage communale, janvier 2016

Complexité de la gestion sous-secteur de l'AEPA

La mise en œuvre et le suivi du PN-AEPA a montré l'existence de zones grises à mi-chemin entre le milieu rural et urbain qui ne sont pas couvertes par le système de suivi-évaluation de la DGRE et de l'ONEA. Il s'agit des zones rurales de communes dans lesquelles il y a un centre urbain.

A la demande des communes concernées, l'ONEA joue le rôle d'exploitant au travers des contrats d'affermage. 8 communes de moins de 10 000 habitants sont dans cette situation. L'ONEA gère des investissements d'AEP suivant les mêmes approches et modalités que dans ses propres centres.

Les défis opérationnels du secteur restent principalement :

- Des insuffisances dans certaines étapes du processus de programmation des investissements ;
- L'iniquité régionale de la couverture en ouvrages d'AEP ;
- La mise en œuvre à un niveau national encore très faible de la réforme du système de gestion des ouvrages d'eau potable en milieu rural, adoptée en 2000 ;
- L'effectivité très réduite de la maîtrise d'ouvrage communale (MOC) et du transfert de fonds de l'Etat aux communes;
- Le coût de l'eau plus élevé en milieu rural par rapport au milieu urbain dans le périmètre ONEA.

1.1.3 Principales interventions dans le secteur de l'eau et l'assainissement au Burkina Faso

Avec l'approche programme initiée avec le PN-AEP (2006-2015), le fonctionnement institutionnel et le pilotage du secteur ont été dynamisés. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) se sont organisés pour contribuer au renforcement institutionnel. L'appui des PTF se fait sous trois types de modalités de financement et d'accompagnement technique :

Appui budgétaire sectoriel

En 2010, le Danemark, la Suède et l'Union européenne se sont engagés pour l'échéance de 2015 à un appui budgétaire sectoriel (ABS) non ciblé du PN-AEPA à travers des conventions respectives. Le suivi et les décaissements de l'ABS sont basés sur les rapports de performances et les matrices A (relative aux conditions cadres nationales) et B (relative aux performances du secteur) avec des indicateurs rattachés au PN-AEPA. Des tranches fixes et variables de décaissement sont fixées par chacun des trois bailleurs suivant les cibles convenues dans les matrices A et B avec l'ensemble des acteurs du secteur. Les résultats de l'appréciation de l'atteinte des cibles et de la définition de nouvelles sont validés au niveau du cadre du dialogue sectoriel (CSD-Eau et Assainissement) et au niveau de la revue annuelle de la SCADD. L'ABS est audité annuellement.

De 2013 à 2015, la Coopération financière allemande, la KfW, s'est également intégrée à l'ABS, mais de façon ciblée à l'ONEA.

Le total de décaissements effectués entre 2010 et 2015 par ces quatre PTF est de l'ordre de 107 millions d'euros fin 2015 (plus de 20 millions d'euros par an).

L'engagement des quatre PTF pour un nouvel ABS est toujours en réflexion à leurs différents niveaux.

Fonds commun

Depuis 2007, le secteur a bénéficié d'un appui financier de type fonds commun financé par divers PTF (l'AFD, le Danemark, la GIZ, la Suède). Le financement a concerné le PN-AEPA et le PAGIRE. Pour le PN-AEPA, il a visé des mesures hors investissement, notamment le financement du Cadre Unifié d'Intervention (études diverses, définitions de stratégies, PCD-AEPA, etc.) et des cadres et mécanismes de pilotage, de programmation, de suivi-évaluation et du dialogue sectoriel.

Le principe du fonds commun est régi par un Protocole de Financement Commun (PFC) signé entre les PTF concernés et l'Etat. Ce protocole définit sous forme de projet le cadre organisationnel de gestion du PFC, les objectifs, les résultats et actions, ainsi que le budget et les modalités de déploiement des financements aux niveaux d'exécution concernés.

Les PFC sont sous la tutelle du Secrétariat général du ministère. Leur suivi est organisé par un Groupe technique de coordination (GTC) du PFC concerné. Ils sont évalués et audités à la fin de chaque exercice et reste ouvert à tout moment à l'intégration d'un nouveau contributeur. La mise en œuvre de nouveaux PFC n'est pas encore définie au-delà de 2015.

Le tableau ci-joint reprend les différentes interventions financées par les PTF pour le secteur. On y remarque que deux interventions de l'AFD touchent la région de l'Est et plus particulièrement Fada N'Gourma.

Appui de type projets:

Tableau 2 : Principaux projets dans le domaine de l'eau financés par les PTF au Burkina Faso

PTF	Période	Milieu rural/urbain	Localisation	Titre et description
UNICEF		Rural	Région de l'Est et de l'Ouest	ATPC : - promotion de l'hygiène et l'assainissement - appui au marketing de l'assainissement - les bénéficiaires payent leurs latrines
BM	2014-2018	Urbain	Ouagadougou	Mesure pour renforcer l'approvisionnement en eau depuis Ziga II et mettre à niveau le réseau
BM	2009-2014	Urbain	Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Koudougou, Dédougou	Prêt à l'Etat qui est rétrocédé à l'ONEA pour renforcer la production, le stockage et l'accès à la ressource (80M€)
BAD	En cours de formulation 2016 - ?	Urbain	Ouagadougou et 6 autres centres	Réduction des pertes d'eau sur les réseaux urbains de 6 centres ONEA
JICA		Rural	Plateau central	Construction de 275 forages pour 90 000 bénéficiaires
DANIDA	Fini	Urbain	Kaya	Approvisionnement en eau potable de la ville de Kaya (5,5M €) - traitement eau de surface - service de l'eau et assainissement
KfW		Rural et urbain	Sud-ouest	Principalement infrastructures Don à ONEA en direct pour différents investissements avec assistance technique de suivi, appui et contrôle Plusieurs villes du sud-ouest ;
GIZ	2016-2018	Urbain	Boucle de Mouhoun, les Hauts-Bassins et le Sud-Ouest	Programme Eau et Assainissement des petites et moyennes villes - développement d'un système d'information et de monitoring sur l'accès et la qualité des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et outils d'alimentation du système à destination des acteurs du domaine de l'eau. - Appui à la gouvernance de l'eau et renforcement des capacités des communes - Renforcer la gestion de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement - Formation des communautés par la méthode PHAST et/ou ATPC

PTF	Période	Milieu rural/urbain	Localisation	Titre et description
AFD	2016-	Rural	Région de l'Est	Programme AEP (150 PMH et 10 AEPS) en milieu rural (14M€) Les entreprises recrutées sont en charge de la réalisation des travaux et de la gestion du réseau via un contrat d'affermage passé avec la commune.
AFD	2014-2018	Urbain	6 villes secondaires dont Fada N'Gourma	Assainissement des villes secondaires (2,5M€) : - taux d'accès à un ouvrage d'assainissement de 35% en 2017 (~10,000 latrines) ; -développement des métiers liés à l'assainissement autonome; - synergie avec les services communaux et l'ONEA.
USAID		Rural et régional	Pays limitrophes + secteur rural	Projet d'assainissement de 21 villages ruraux. Projet d'appui à l'association africaine de l'eau dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs. Appui de l'ONEA dans le cadre de la formation du service CEMEAU (labo ONEA)
Eau Vive		Zone semi-urbaine et moyenne ville		Amélioration des services d'eau potable dans 17 communes. Création, renforcement des capacités et accompagnement des services techniques eau et assainissement des communes Renforcement des comités eau et assainissement. Mesures d'assainissement en appliquant la méthode ATPC
Helvetas		Rural	Région Est	Région Est : milieu rural ; appui communes via MOC. ONG de référence au Burkina Faso dans le cadre de l'HIMO par l'entreprise (formations des entreprises et des bureaux d'études)

Source : rencontres des acteurs du domaine de l'eau, mission de formulation, février-mars 2016

1.2 Situation de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement en milieu urbain

Au niveau international, les besoins en eau potable sont déterminés suivant les normes de l'OMS suivantes:

- L'accès à l'eau de boisson signifie que la source est située à moins d'un kilomètre de l'endroit de son utilisation et qu'il est possible d'obtenir régulièrement au moins 20 litres d'eau par habitant et par jour.
- L'eau potable est une eau ayant des caractéristiques microbiennes, chimiques et physiques qui répondent aux directives de l'OMS ou aux normes nationales relatives à la qualité de l'eau de boisson.

- L'accès à l'eau potable est indiqué par la proportion de personnes qui utilisent des sources d'eau potable améliorées : raccordement à domicile ; bornes fontaines publiques ; forages ; puits protégés ; sources protégées.

Au Burkina Faso, les besoins en eau potable en milieu urbain sont estimés, suivant l'ONEA, à 49 l/j/hab. dans le cas d'un branchement privé (BP), un chiffre stable depuis ces 3 dernières années, et à 37 l/j/hab. pour une alimentation à partir des bornes fontaines (BF). Cette norme est supérieure à celles de l'OMS et de l'UNICEF.

Le chiffre retenu par l'ONEA pour le nombre moyen de personnes alimentées à partir d'une borne fontaine est de 450 personnes, et de 9 personnes desservies par un branchement particulier. Ces chiffres méritent d'être confirmés par la révision des critères en cours au niveau du secteur et par un suivi de la part de l'ONEA. Ce dernier ne dispose en effet pas de suivi spécifique pour établir les estimations moyennes de personnes alimentées par BF et par BP en différenciant les villes principales des villes secondaires.

L'eau utilisée par l'AEP en milieu urbain provient à 72% de l'eau de surface et à 28% d'eau souterraine. A l'horizon 2030, le ratio attendu est de 80% pour l'eau de surface et 20% pour l'eau souterraine.

Le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain est de 89,9%³, un chiffre qui doit être mis en perspective avec la croissance des villes et de leurs populations. Cette croissance démographique et spatiale mettent en effet sous pression la ressource et les sources d'approvisionnement (principalement BF) déjà souvent surexploitées, mais aussi le réseau de distribution.

Cette explosion démographique n'est pas à sous-estimer. Au niveau des villes, le rapport de UN-Habitat de 2014⁴ démontre que l'Afrique de l'Ouest est la région du continent dont la population s'urbanise le plus rapidement après l'Afrique de l'Est. Le Burkina, bien que considéré comme le pays le moins urbanisé de l'Afrique de l'Ouest, suit la tendance de la sous-région. A l'horizon 2030, la répartition de la population du Burkina Faso serait ainsi de 60% en milieu rural et 40% en milieu urbain.

1.3 L'ONEA

1.3.1 Organisation institutionnelle et de gouvernance de l'ONEA

L'ONEA est sous la tutelle du ministère en charge de l'eau et de l'assainissement. Il est certifié ISO 9001 : 2008 par l'Agence Afnor Certification pour les activités suivantes : maîtrise d'ouvrage, contrôle et fourniture d'eau potable, gestion clientèle, prestation en assainissement y compris les processus de management et supports associés sur l'ensemble des centres, agences et stations.

Ces instances de gouvernance sont de trois ordres:

- L'ONEA est gouverné par un **Conseil d'administration** (CA) à qui il soumet son modèle et ses résultats financiers pour approbation. Le CA se réunit en assemblée générale ordinaire deux fois par an.
- Le CA rend compte à l'**Assemblée Générale** (AG) des sociétés d'Etat qui se tient une fois par an et est présidée par le/la Premier Ministre.

³ Voir la matrice des indicateurs sectoriels présentés lors de la revue des actions du groupe thématique n°3 « eau potable » de CSD – EA, janvier 2016.

⁴ L'état des Villes Africaines – 2014 – réinventer la transition urbaine –programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains ONU HABITAT, pages 96 et suivantes.

- Le **Comité de suivi** du Contrat Plan Etat-ONEA examine deux fois par an en interne le niveau d'avancement dans l'exécution dudit contrat. Il produit un rapport de suivi annuel soumis à appréciation du Comité de Supervision.
- Le **Comité de Supervision** des activités de l'ONEA est l'instance de gouvernance ouverte à l'Etat, aux PTF, aux ONG et aux consommateurs/usagers de ses services. Il se réunit une fois par an sous l'égide du Président du Conseil d'administration de l'ONEA (Le/La Directeur/Directrice générale de Coopération, relevant du ministère en charge des finances de l'Etat). Ce comité permet d'échanger sur le rapport financier et technique de l'auditeur externe international.

L'audit externe de l'ONEA est faite une fois par an par un auditeur international sur base de la revue des documents suivants : i) le rapport du Comité de suivi sur l'exécution du contrat, ii) le rapport du PN-AEPA volet urbain sous la tutelle de l'ONEA et, iii) le modèle financier de l'ONEA. Le rapport d'audit financier et technique est ensuite soumis à l'appréciation et à la validation du Comité de Supervision.

La réforme de la gestion de l'ONEA intervenue en début des années 1990 a permis de clarifier le rôle des acteurs et de recentrer le rôle de l'Etat dans l'évolution de l'entreprise. L'ONEA a une grande autonomie d'opération et de gestion. Son contrat-plan triennal lui permet d'exécuter ses engagements vis-à-vis de l'Etat.

Au niveau de l'organisation de l'entreprise, l'ONEA a une organisation de reddition de comptes auprès de son CA, de son AG, de son comité de suivi du Contrat-plan et de son comité de supervision. Il dispose ainsi d'un cadre de gouvernance, pour lequel il produit régulièrement une stratégie triennale, un plan financier et des rapports d'activités et de performance.

Sur le plan technique, l'entreprise dispose d'outil de planification des investissements financiers performant qu'elle exploite de façon autonome.

Notons enfin que l'ONEA fait partie des premières entreprises africaines à appliquer la taxe d'assainissement.

1.3.2 Le CEMEAU de l'ONEA

Le développement de l'AEPA repose sur de nouveaux acteurs, tels que les collectivités territoriales, les associations des usagers, les opérateurs privés prenant en charge la délégation des services AEP, les artisans-réparateurs, les bureaux d'études, la société civile, etc. Afin de permettre la mise à niveau de ces différents acteurs, le Centre des Métiers de l'Eau (CEMEAU) a été créé par l'ONEA en 2009, pour être fonctionnel à partir de 2011.

Ce centre a notamment pour but de développer l'expertise et de renforcer les capacités des différents acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement. Le CEMEAU répond donc au besoin du secteur en termes de développement de ressources humaines dans le cadre du processus de décentralisation enclenché dans le pays. Il offre une formation continue de ses employés en plus d'une formation ad hoc des acteurs du secteur.

1.3.3 Les enjeux et défis actuels de l'ONEA

Malgré une performance reconnue sur base principalement de son cadre institutionnel, organisationnel et technique et de ses ressources humaines qualifiées, l'ONEA fait face à des enjeux majeurs:

- La stratégie d'accès des pauvres à l'AEPA que l'ONEA doit mettre en œuvre est confrontée à une croissance démographique nationale de l'ordre de 3,1% et une urbanisation importante des grandes et moyennes villes ;

- Les quartiers périphériques des grandes et moyennes villes s'étendent de plus en plus en englobant de nouveaux territoires ruraux. Ces derniers sont pris en compte dans la planification de développement. L'AEPA des populations en zones périphériques loties ou non loties constitue donc depuis 2009 un des défis de l'ONEA ;
- L'orientation stratégique du secteur pour répondre aux ODD est de développer le système d'AEP multi-villages. Ceci conduira l'ONEA à augmenter l'alimentation en eau potable des populations du milieu rural qui est hors de son périmètre. Combinées à la charge d'exploitation (coûts de l'énergie, du traitement de l'eau) de l'ONEA qui augmente graduellement depuis quelques années, des mesures sont actuellement mise en œuvre par l'entreprise pour ne pas perturber son équilibre financier ;
- Un système de péréquation permet à 4 des 57 centres du réseau de desserte d'AEP (Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Koudougou et Dédougou) de l'ONEA de supporter le fonctionnement des autres centres. Il est donc essentiel de réfléchir en termes d'exploitation et non pas uniquement en termes de planification des infrastructures. Celles-ci doivent être correctement dimensionnées en cherchant à ce que le coût d'exploitation ne soit pas trop élevé. L'ONEA doit veiller à ce que les projections des populations à desservir soient plus réalistes, afin de concevoir le type d'investissement le plus durable ;
- Bien que disposant de données techniquement auditées sur ses performances, un système d'information sur l'accès et un mécanisme standardisé de plaintes des consommateurs font défaut. Accompagné par les PTF, l'ONEA a pris des mesures pour faire face à ce problème ;
- Mais le plus grand défi demeure est la fragilité de son équilibre financier. Cependant, l'entreprise dispose d'opportunités pour y faire face, dont sa performance, ses modalités de gouvernance, l'engouement et la fidélité des PTF.

Tableau 3 Projets en eau potable suivis par l'ONEA

Partenaires	Durée	Zone d'intervention	Financement recherché	Financement acquis	Titre de l'intervention/Appui	Descriptions des différentes activités
AFD, BEI, IDA, BID, BADEA, OFID	2014 -2018	Ouagadougou	Totalité acquise 6 millions d'euro à rechercher avec BEI après passation des marchés	AFD : 30 millions d'euro BEI 33 millions d'euro IDA 80 millions de dollars BID 7,5 et 6,45 millions d'euro BADEA 10 millions de dollars OFID 10 millions de dollars	Projet d'alimentation en eau potable de la ville de Ouagadougou à partir du barrage de Ziga (Ziga II), Prêt sauf IDA qui est en DON	Construction de station de traitement, de conduites d'adduction, de réseau de distribution, bornes fontaines et branchements sociaux
IDA	2009 -2018	Ouagadougou, Bobo, Koudougou, Dédougou	80 millions de dollars	acquis	Projet Sectoriel Eau en milieu urbain (PSEU), Don	Renforcement des capacités de production, de stockage, réseau de distribution, bornes fontaines et branchements
AFD	2015 -2018	Ouagadougou	11 millions d'euro	acquis	Projet de Développement Durable de la ville de Ouagadougou (PDDO), en prêt	Réhabilitation et réalisation de forages pour injection dans le réseau
Appui Budgétaire Sectoriel (ABS)	Annuel	Danida, Union Européenne, ASDI			Don géré selon les procédures de l'Etat	Extension de réseaux, réalisation de branchements, réalisation de forages
BID, BOAD, Etat	Projet en démarrage	Ouahigouya, Séguénéga, villages rattachés	13 milliards de FCFA	acquis	AEP Ouahigouya à partir du barrage de Guitti, Prêt	Station de traitement, conduite de refoulement, réseau de distribution
Kfw	2016-2018	Région du Sud-Ouest et de l'Ouest		5 millions d'euro pour la dernière phase du projet	PEA Sud-Ouest, en Don	Etude à faire pour déterminer les villes dans la région de l'Ouest et du Sud-Ouest, dépend du montant du financement
Gouvernement du Canada	2016-2020	Région du Sahel,		12 millions de dollars Sur proposition du Gouvernement canadien	Projet eau et croissance économique dans la région du Sahel (Projet triangle d'eau), Don	Assainissement, agriculture, eau potable (Station de traitement à Yakouta (AEP Dori) et pose d'une conduite d'adduction de Yakouta à Dori)

Tableau 4 projets en assainissement de l'ONEA financé par les PTF

N°	Projet	Bailleur	Type d'appui	Coût	Réalisations	Date de signature	Date de fin de projet
1	Projet Assainissement Urbain 8 villes (PAU)	AFD	Subvention	13 500 000 euros soit 8 856 000 000 FCFA	- Assainissement collectif d'Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso - 2 STBV d'Ouagadougou - Assainissement autonome dans 6 villes (Koudougou, Banfora, Ouahigouya, Fada, Titao et Boulsa) - Mesures d'accompagnement	10 juillet 2008	30 juin 2015
2	Projet Sectoriel Eau en Milieu Urbain (PSEU) volet assainissement	Banque Mondiale	Subvention	16 300 000 dollars soit 8 150 000 000 FCFA	- Assainissement autonome et scolaire Ouaga et Bobo - STBV Ouaga et Bobo	Juin 2009	Mars 2015
3	Projet de Développement Durable de Ouaga (PDDO)	AFD	Prêt	5 000 000 euros soit 3 280 000 000 FCFA	- Assainissement collectif de Ouagadougou	13 décembre 2013	31 décembre 2018
4	Programme d'Appui à l'Assainissement de base dans les petites et moyennes villes du Sud-Ouest (10 villes)	KFW	Subvention	5 000 000 euros soit 3 280 000 000 FCFA	- Assainissement autonome dans 10 villes (Houndé, Gaoua, Diébougou, Poura, Léo, Réo, Koumbia, Bagassi, Fara et Boromo)	30 décembre 2011	31 décembre 2017
5	Appui Budgétaire Sectoriel (ABS) KFW	KFW	Subvention	7 000 000 euros soit 4 592 000 000 FCFA	- Activités eau et assainissement	23 mai 2013	31 décembre 2015
6	Appui Budgétaire Sectoriel (ABS) UE et DANIDA	UE, DANIDA	Subvention	75 000 000 euros soit 49 200 000 000 FCFA	- Activités eau et assainissement	Décembre 2009	31 décembre 2017
7	Projet d'Assainissement Autonome en Milieu Urbain (PAAMU) 6 villes, (continuité de projet assainissement 8 villes (PAU))	AFD	Subvention	2 500 000 euros soit 1 640 000 000 FCFA	- Assainissement autonome dans 6 villes (Koudougou, Banfora, Ouahigouya, Fada, Titao et Boulsa)	12 septembre 2015	30 juin 2019
8	Biogaz extrait des boues de vidange	BILL GATE	Subvention	4 177 945 dollars US soit 2 088 972 500 FCFA	- Production de biogaz	6 novembre 2012	29 avril 2016

1.4 Contexte régional

1.4.1 Milieu physique

1.4.1.1 Relief et sols

Le relief de la région de l'Est est composé d'une vaste plaine qui couvre 75 % de la région, des reliefs résiduels couvrant 10 % du territoire avec une altitude moyenne de 300 m et des bas-fonds situés dans l'extrême sud le long de la rivière Pendjari.

La région se caractérise par la prédominance d'un socle cristallin précambrien, peu propice à des rétentions en eaux souterraines. Il ne reste que des vestiges de roches très anciennes, gréseuses ou grésoschisteuses qui constituent le massif du Gobnagou et ses abords. Dans la province du Gourma on trouve principalement des sols peu évolués, avec peu d'érosion, sur matériaux gravillonnaires ayant une profondeur ne permettant pas la rétention d'eau en grande quantité. Cette région a donc une faible capacité de rétention d'eau. La carte des types de sols est reprise dans les annexes.

1.4.1.2 Climat

Le climat de la zone est de type sud-soudanien caractérisé par une saison des pluies de cinq mois (de mai à septembre), et sept mois de saison sèche, d'octobre à avril. L'analyse de la série pluviométrique au cours de cette période décennale fait ressortir une variation interannuelle modérée.

Tableau 5: hauteurs annuelles de pluie en mm de Fada N'Gourma de 2006 à 2015

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total	840	756,7	1072,9	927,1	790,3	757,4	824,2	796,8	823,2	831,4

Source : direction de la météorologie (mars 2016)

L'amplitude thermique moyenne est assez importante. Les relevés de la station de Fada indiquent des minima compris entre 15,5°C (janvier) et des maxima atteignant 41,2°C (avril).

Les vents dominants sont constitués de l'Harmattan en saison sèche et de la mousson en saison hivernale.

1.4.2 Ressources en eau et zones humides

La région de l'Est est drainée par un réseau hydrographique dense constitué essentiellement de bas-fonds et d'affluents périodiques d'une longueur totale de 5676 km, de petites rivières temporaires et de plans d'eau. La ville de Fada N'Gourma se situe à proximité des lignes de crête du bassin du fleuve Niger au nord, et du Nakambé au sud. Une carte du réseau hydrographique de la région est présentée dans les annexes.

Sur toute la zone du sahel, les changements climatiques ajoutent des incertitudes par rapport à la durabilité des ressources en eau. De fait, malgré la stabilité relative de la pluviométrie de ces dernières années dans la région de l'Est, la longueur des saisons des pluies semble se raccourcir avec des épisodes pluvieux de forte intensité plus fréquents⁵. Cette évolution sera un facteur déterminant de la durabilité des ressources en eau pour les années à venir.

⁵ « eau et changement climatique : tendances et perceptions en Afrique de l'Ouest » Pierre Ozer et Dominique Perrin, université de Liège, Belgique.

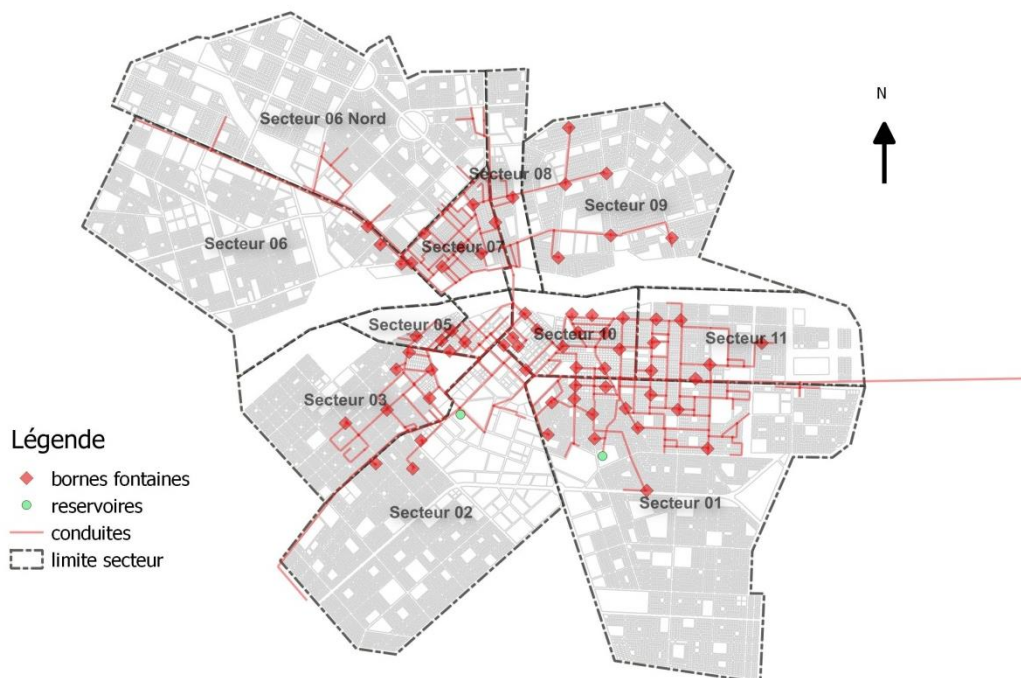
1.4.3 Contexte de la ville de Fada N’Gourma

Fada N’Gourma est la capitale administrative de la province du Gourma et de la région de l’Est, située à 220 km de Ouagadougou par la RN4 axe Ouagadougou - Niger et à 257 km de Niamey. C’est une ville carrefour située entre les capitales Niamey, Lomé et Cotonou.

La commune est un centre administratif où prédominent les activités de services centraux de l’Etat. L’industrie se concentre autour de l’égrainage du coton de la Sofitex. Les activités agro-pastorales de la population restent dominantes. La région de l’Est demeure l’une des plus touchée par la pauvreté, avec un indice de pauvreté de 62,2% en 2009 nettement supérieur au taux national de 43,9% pour la même année⁶. Cette différence s’explique notamment par la prépondérance dans l’économie d’une activité agricole entravée par un accès à l’eau limité et un manque d’investissement tant privé que public.

La commune de Fada N’Gourma est composée de 11 secteurs urbains et de 34 villages. La superficie de la commune est de 3 400,2 km². La ville est considérée comme un centre secondaire de l’ONEA.

Carte 1 : Découpage administratif de la ville de Fada N’Gourma en 11 secteurs



Source : ONEA, mars 2016.

La ville se caractérise par une urbanisation clairsemée. La population actuelle est estimée à 57 446 habitants. Elle devrait atteindre 97 646 habitants en 2030.

Tableau 6 : population de la ville en 2011 et projections en 2015, 2020 et 2030

Taux de croissance	2 011	2 015	2 020	2030
3,6%	49 868	57 446	68 558	97 646

Source : RGPH 2006

La zone résidentielle et administrative dense est située principalement dans les secteurs 2, 4, 8 et 10 où se concentrent les sièges des différentes administrations et les plus importants équipements socio-

⁶ Résultats de l’enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM), 2009-2010, INSD.

économiques. Les secteurs 1, 2, 3, 6 et 9 sont de nouvelles zones exploitées mais considérées toujours comme non loties⁷. Les secteurs 1 et 6 sont particulièrement marqués par un développement important.

Tableau 7: répartition de la population par secteur

secteur	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
2006	6786	5201	5652	734	1042	2904	4758	2357	4144	3756	4585
2011	8099	5991	6745	876	1244	3466	5678	2813	4946	4483	5472
2015	9329	7150	7770	1009	1433	3992	6541	3240	5697	5164	6303
2020	11134	10184	9273	1204	1710	4765	7807	3867	6799	6163	7523
2030	15858	10184	13208	1715	2435	6786	11119	5508	9684	8777	10715

Source : RGPH, 2006 et projection

1.4.4 Ressources en eau exploitées

L'alimentation en eau potable de la ville de Fada N'Gourma se fait par deux sources différentes : les eaux souterraines et les eaux de surface du barrage de Tandjari.

« Pour ce qui concerne le milieu urbain, la desserte en eau potable est assurée par le réseau de l'ONEA. Selon les données de l'annuaire statistique de 2013, les taux d'accès du milieu urbain de Fada ont évolué de 45% en 2008 à 70% en 2011. Cette situation ne doit pas cacher les disparités inter et intra secteurs dans la ville. Le nombre important de forages non fonctionnels, conjugué à la faible capacité de desserte de l'ONEA entraîne une insuffisance cruciale en matière d'eau potable dans la ville de Fada. Tous les secteurs de la ville sont concernés, surtout les parties périphériques des différents secteurs. Le problème s'accroît en période chaude entre février et juin de l'année.⁸ »

1.4.4.1 Les sources d'eaux souterraines

A l'origine, 11 forages étaient fonctionnels sur les 60 essais effectués. Actuellement, seuls 6 forages sont exploités par l'ONEA. Ils sont connectés directement au réseau de distribution et ont été réhabilités pour venir compléter l'approvisionnement en eau à partir du barrage.

⁷ SDAU, Fada N'Gourma, 2012.

⁸ PCD, 2015, p97.

Tableau 8 Forages exploités à Fada N’Gourma

Nom du forage	Nombre d’heures d’exploitation par jour (moyenne)	Exploitation par heure	Exploitation par jour	Mode alimentation électrique
F 11 – station voie publique	12h	5m ³ /h	60m ³	SONABEL ⁹
F 12 – station en ville	12h	6m ³ /h	72 m ³	SONABEL
F 13 – station Tikonti	12h	9m ³ /h	108 m ³	SONABEL
F 14 – station Tikonti	12h	5m ³ /h	60 m ³	SONABEL
F 15 – station Potiammanga	5h	4m ³ /h	20 m ³	Groupe électrogène
F16 – station Potiammanga	5h	5m ³ /h	25 m ³	Groupe électrogène
exploitation totale		34m³/h	345 m³	

Source : mission de formulation - ONEA, 2016

1.4.4.2 La ressource principale en eau potable de Fada N’Gourma

Le barrage de Tandjari, situé à 16km de la ville de Fada N’Gourma, est depuis 2007 la source principale de la ville en eau potable, suite à des travaux d’adaptation réalisés en 2005. Son bassin versant a une surface de 112 km² pour une superficie du plan d’eau de 181 ha, une capacité totale de 4,75 millions de m³ et un volume utile de plus de 4,6 millions de m³. Le barrage se remplit principalement par ruissellement de cours d’eau temporaires en saison des pluies.

Des infiltrations ont été observées au niveau de la digue, à tel point qu’en 2013, le niveau de retenue du barrage a atteint un niveau très bas, sans pour autant être asséché. Cette situation a conduit en 2015 à la réhabilitation du barrage par des travaux de renforcement de l’étanchéité et de consolidation de la digue (financement de la KfW pour 249 millions de FCFA).

Malgré ces réfections, des infiltrations limitées proches du barrage ainsi que des infiltrations plus éloignées (certainement par les infiltrations des fissures dans le socle) demeurent et créent un plan d’eau de faible étendue en aval du barrage, juste après la digue. Par ailleurs, un autre barrage tributaire du lac de Tandjari et un lac de retenue de plus petite dimension sont situés en aval. Ils desservent les activités agricoles et pastorales aux alentours immédiats.

En saison des pluies, l’eau excédentaire passant par le canal de fuite en aval du déversoir du barrage se disperse et attaque les fondations de la station de pompage.

La mission de l’Agence de l’Eau est de protéger cette dernière pour éviter l’ensablement du barrage et les risques de pollution en amont dus aux activités pastorales et de maraichage autour du barrage. Il s’agit d’un travail important qu’il conviendra de renforcer.

⁹ La Société Nationale Burkinabé d’Electricité

Carte 2 : Barrage de Tandjari et lac tributaire



Image : google earth 2016.

1.4.4.3 Capacité de production (station de pompage et conduite de refoulement)

L'eau brute est pompée à partir d'une prise située à proximité de la digue de retenue du barrage par une station de pompage et de refoulement située en aval de la retenue. Une conduite de refoulement mène l'eau brute à la station de traitement située à l'entrée de la ville de Fada. Cette canalisation se compose d'une première partie en fonte ductile d'un diamètre de 250mm sous pression, puis, au passage de la crête entre les deux bassins hydrographiques, d'une deuxième partie gravitaire en PVC d'un diamètre extérieur de 315 mm. Le débit théorique de transfert de l'ensemble de ces conduites est de 180 m³/h. Actuellement, la station de pompage dispose de deux pompes fonctionnelles, l'une de 90m³/h, fonctionnant 20 heures par jour en alternance avec l'autre de 60 m³/h, fonctionnant 4 heures par jour. Une pompe de 120 m³/h est en cours d'achat pour augmenter les capacités de pompage.

Sur base des rapports d'activités de l'ONEA, la production d'eau à Fada N'Gourma est résumée dans le tableau ci-joint.

Tableau 9 : capacité de production réelle du centre de Fada N'Gourma entre 2008 et 2014

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Capacité de production	1600 m ³ /j	1832 m ³ /j	1892 m ³ /j	1946 m ³ /j	1946 m ³ /j	1946 m ³ /j	1540 m ³ /j (hors forages)
Volume d'eau produite	400226 m ³	504393 m ³	553946 m ³	551847 m ³	598744 m ³	600362 m ³	629291 m ³
Volume d'eau consommé	299415 m ³	457844 m ³	457458 m ³	469463 m ³	513244 m ³	535070 m ³	540326 m ³

Source : Annuaire statistique, eau et assainissement, 2013 et rapport d'exploitation ONEA, 2014.

L'analyse de la capacité actuelle (février 2016) se présente comme suit :

Tableau 10 : analyse de la capacité de production (février 2016)

	m ³ /h	h	m ³ /j
eau de surface			
pompe 1	90	20	1800
pompe 2	60	4	240
total			2040
eau de forage			
F11	5	12	60
F12	6	12	72
F13	9	12	108
F14	5	12	60
F15	4	5	20
F16	5	5	25
total			345
débit max, conduite fonte 250	180	24	4320
traitement des eaux, capacité de traitement	100	24	2400
pompe refoulement	100	24	2400
eau traitée totale			2262.6
perte station de traitement			6%
perte reseau (10%)			226.26
distribution réelle			2036.34

Source : mission de formulation - ONEA, février 2016

1.4.5 L'usine de traitement

Une usine de traitement des eaux de surface est située dans la ville. L'eau est rendue potable au travers de 4 étapes : floculation, décantation, filtration et chloration. La capacité théorique de l'usine est de 100m³/h, ce qui est insuffisant pour répondre aux besoins de la population actuelle. Mais une réserve foncière a été prévue afin de permettre d'étendre la capacité de traitement.

1.4.6 Etat du réseau de distribution

En 2015, le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain était de 77,1%, soit inférieur à la moyenne nationale. Le réseau de la ville est alimenté par 2 châteaux d'eau. Un premier en métal d'une capacité de 150 m³ est situé au niveau de la station de traitement au secteur 2 et un deuxième de 300m³ en béton armé situé au niveau du secteur 1. La longueur cumulée des conduites de distribution du réseau est de 83 km. Il alimente 74 BF, dont 61 sont fonctionnelles. Ces dernières sont positionnées dans la zone centrale (voir carte ci-dessous) et ne permettent pas de couvrir l'ensemble des besoins de la ville.

Les constats suivants concernant le réseau ont été faits :

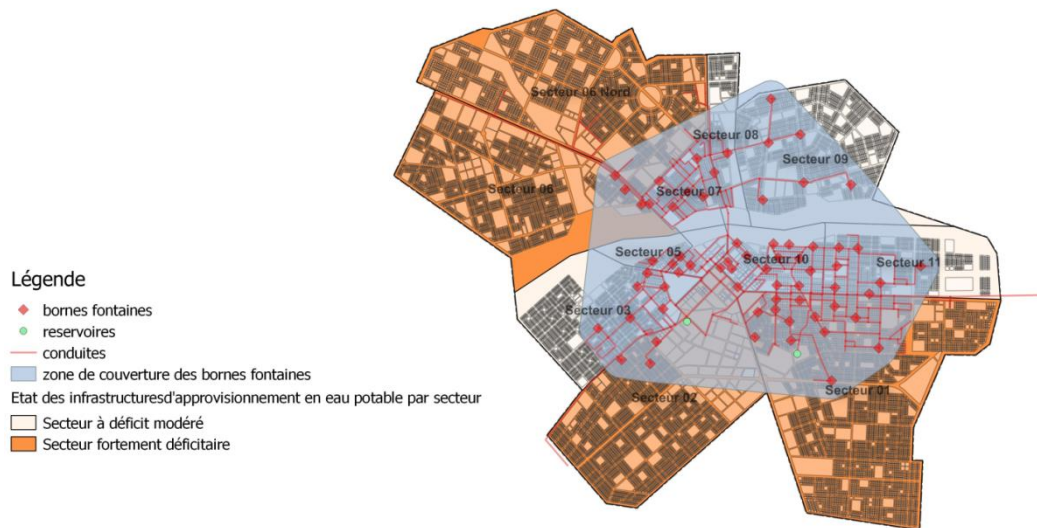
- Une insuffisance des raccordements de l'ONEA, principalement dans les secteurs 1, 4, 3, 5 et 6 ;
- Un manque de pression dans les secteurs 1, 2 et 6 ;
- Une faiblesse du stockage.

Pour pallier au déficit en eau qui reste important, un programme alterné d'ouverture/fermeture des BF a été mis en place afin de répartir l'eau le mieux possible entre les différents secteurs. Le temps d'ouverture des BF est encore plus limité en saison sèche et chaude.

500 nouveaux BP ont été réalisés en 2015. La consommation moyenne d'un BP étant plus importante

que celle d'une BF, l'augmentation du nombre des premières aggrave le déficit en eau du réseau et accentue la disparité du droit d'accès à l'eau entre les bénéficiaires. Dès lors, les nouvelles demandes ne sont pour l'heure plus acceptées, faute de disponibilité en eau. On compte à ce jour 3651 BP.

Carte 3 : Zone de couverture des bornes fontaines



Source : ONEA, 2016

Besoins futurs en eau potable de Fada N’Gourma

Les besoins en eau potable à l'horizon 2030 peuvent être estimés à maximum 6144 m³/j ; considérant les facteurs saisonniers, les pertes du réseau (10%) et d'autres paramètres, comme la consommation journalière par personne (cette dernière doit encore être approuvée par les ministères techniques). Cette estimation établie par l'ONEA devra être réévaluée afin de déterminer les besoins aux différents horizons présentés dans le tableau (2020-2025-2030) ci-joint. Les estimations annoncées dans ce tableau ont été établies sur base d'une consommation de 47 l/hab./jour au niveau des BP et de 37 l/hab./jour pour les BF à l'horizon 2030. Ces projections devront être validées par des études complémentaires.

Tableau 11 : Prévisions des besoins en eau potable et projection des besoins pour le réseau

Année	2011	2015	2020	2025	2030
Pop. agglomération urbaine	49,868	57,446	68,558	81,819	97,646
Branchement Privé (9 personnes pour un branchement privé)					
Cons. moy spécifique BP, l/jh	29	30	39	48	47
Population desservie par BP	16,812	32,859	41,940	53,532	68,310
Nombre de BP	1868	3651	4660	5948	7590
Cons. moy par jour BP, m3	487	1000	1648	2577	3211
Borne Fontaine (300 personnes par Borne-fontaine)					
Cons. moy spécifique BF, l/jh	22	20	25	31	37
Population servi par BF	27,000	27,450	28,896	29,647	29,336
NB BF	60	61	96	99	98
Cons. moy par jour BF, m3	590	535	732	924	1085
besoins en eau potable					
Consommation moy par jour total, m3	1286	1732	2608	3768	4608
Besoin moyen journalier	1429	1924	2898	4186	5120
Perte	143	192	290	419	512
Besoin max par jour, m3	1,715	2,309	3,478	5,023	6,144
Consommation moy annuelle, m3	469,463	632,129	952,008	1,375,146	1,682,047
Besoin moy par an, m3	521,626	702,365	1,057,786	1,527,940	1,868,941
Taux de charge	32	34	30	27	24
longueur réseau nécessaire (ml)	58	99	154	219	317
Volume à stocker	514	693	1,043	1,507	1,843
volume suppl.	64	243	593	1,057	1,393

Source : DPI, ONEA, mars 2016.

1.4.7 Analyse du coût de l'eau

Fada N'Gourma est passé d'un système d'approvisionnement d'eau souterraine (via forages) à un système d'approvisionnement en eau de surface par le barrage de Tandjari en 2007. Les capacités de production de la ressource en eau de surface ont rapidement été déficitaires, obligeant l'ONEA à utiliser les forages employés précédemment afin de compléter l'approvisionnement en eau d'une ville en pleine expansion.

Dans le rapport d'exploitation 2014 de l'ONEA, il est difficile de déterminer les coûts réels du centre d'exploitation de Fada N'Gourma, l'Office ne disposant pas d'une comptabilité analytique fonctionnelle. L'absence de ces informations pourra être compensée par une analyse prospective des coûts d'investissement et d'exploitation des différentes options qui pourra être faite durant la rédaction d'un schéma directeur.

Tableau 12 : comparatif du coût unitaire de production (énergie et traitement) selon le mode de production entre différentes villes de même taille.

Lieu	Fada N'Gourma	Dori	Tougan	Koudougou	Titao	Sabou
système	Système mixte entre eau surface et souterraine	Système mixte entre eau surface et souterraine	Eau souterraine et énergie SONABEL + appui groupe	Eau de surface et énergie SONABEL	Eau souterraine uniquement sur groupe électrogène	Eau souterraine uniquement sur groupe électrogène
Energie	54,99	68	60,86	45,4	199,56	345,62
Traitement	10,4	10,3	3,09	15,88	10,36	8,75
FCFA/m ³	65,39	78,3	63,95	61,28	209,92	354,37

Source : mission de formulation - ONEA, DEX, mars 2016

Le tableau comparatif ci-joint montre que la différence du coût de production de l'eau potable à partir de l'eau de surface ou de l'eau souterraine n'est pas significative (quelques francs par m³ d'eau potable). Il est aussi à noter que pour certains centres de production, le coût dépasse largement le prix minimal imposé (majorité des consommations) de 188 FCFA/m³, suite notamment au type d'énergie utilisée pour faire fonctionner les systèmes.

1.4.8 Système de recouvrement

L'ONEA a développé un système transparent de recouvrement des redevances au niveau des BF et des BP au travers de la grille tarifaire ci-jointe qui n'a pas été modifiée depuis une dizaine d'années.

Tableau 13: Tarifs pour des consommations mensuelles ONEA 2014-2018

Tarif ménage (particuliers et retraités)	
Branchements particuliers Tranche de 0 à 8 m3.....188 FCFA/m3 Tranche de 9 m3 à 15 m3.....445 FCA/m3 Tranche de 16 m3 à 25 m3... ..535 FCFA/m3 Tranche de plus de 25 m3.....1070 FCFA/m3 Redevance service des abonnés.....1 000 FCFA/facture Frais d'assainissement21 FCFA/m3 TVA : 18% (assainissement, redevance et Consommation >50 m3)	Bornes fontaines Seau de 20 litres.....5 FCFA Bassine de 40 litres.....10 FCFA Fût de 220 litres.....60 FCFA
	Tarif société Tarif unique (sans tranche).....1 070 FCFA/m3 Redevance service des abonnés.....1 000 FCFA/facture Frais d'assainissement :21 FCFA/m3 TVA de 18% sans abattement

Les fontainiers perçoivent au niveau des bornes des montants variables suivant la quantité d'eau prélevée. Ils payent ensuite à l'ONEA une tranche unique de 188 FCFA / m³, la différence leur servant de rétribution. En dépit de ces prix prédéfinis, certains fontainiers pratiquent d'autres tarifs, faute d'informations claires.

Pour les utilisateurs de branchements privés, il est possible de payer par téléphonie mobile mais ce système demeure encore peu utilisé.

1.4.9 Etat des lieux de l'assainissement

1.4.9.1 Assainissement

Traitement des eaux résiduaires domestiques (y compris excréta)

En 2010, l'Enquête Nationale sur l'Accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial (ENA) précisait que l'utilisation de latrines améliorées concernait 15,5% des ménages en milieu urbain pour la région de l'Est. Ce taux est passé à 27.6%¹⁰ en 2015. Il s'agit uniquement d'assainissement familial autonome.

La commune est appuyée dans la réalisation de ce type d'ouvrages par l'ONEA qui prend en charge l'appui technique et le suivi des constructions. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités des services communaux affiché par le Projet d'Assainissement Autonome en Milieu Urbain (PAAMU) financé par l'AFD. Suivant ce dernier, la construction de systèmes d'assainissement autonomes permettra à la ville de Fada N'Gourma d'atteindre un taux d'accès à l'assainissement de 35% d'ici fin 2017.

Au niveau de l'ONEA, les chiffres divergent. La DAS/ONEA définit un taux de latrines à 55% pour Fada N'Gourma en 2015 en comptabilisant 3651 latrines existantes et construites récemment sur un nombre total de ménages estimé à 6382.

Le PAAMU, qui aurait dû commencer en 2015, prévoit de construire 750 latrines par an durant 4 ans soit un total de 3000 latrines. Il devrait ainsi couvrir l'essentiel des besoins actuels.

Tableau 14 Réalisation d'ouvrage d'AEUE en milieu urbain en 2015 (niveau national et région de l'Est)

	Latrines familiales			Puisards			Latrines publiques			Latrines scolaires		
	Prévision	réalisé	Taux	prévision	Réalisé	Taux	prévision	réalisé	Taux	prévision	réalisé	Taux
National	25000	15931	63.7%	490	138	28.2%	10	15	150%	5	4	80%
Région de l'est	700	158	22.6%	17500	5616	32.1%	350	298	85.1%	150	236	157.3%

Source : ONEA, 2015

Il est demandé aux ménages de participer financièrement à la réalisation des latrines, à hauteur de 40%, l'ONEA prenant en charge le solde. Pour 2016 via le PAAMU, le taux de subsides va passer à 50% en matériaux principalement.

Pour le moment les latrines sont construites sans que des mécanismes de gestion des boues n'aient été élaborés. De fait, la vidange des fosses se fait soit par camion vidangeur venant de Koupéla (ville située à l'ouest de Fada), soit de manière manuelle par des travailleurs locaux. La première solution est la meilleure mais elle est seulement utilisée par les institutions publiques et par la classe moyenne aisée, suite à son coût élevé. La deuxième méthode induit un risque sanitaire plus important tant pour le vidangeur que pour les habitants de la propriété.

Aucune zone de dépôts et de traitement des boues n'existe à ce jour à Fada n'Gourma. Un risque sanitaire est donc présent, le dépôt se faisant de manière anarchique dans des zones proches de la ville. Les riverains de ces dépôts sont en contact direct avec des agents pathogènes menaçant leur santé. Un risque environnemental est également identifié puisque les boues peuvent contaminer les eaux de surface et souterraines ainsi que le sol.

¹⁰ Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'assainissement, Bilan annuel 2015, p.59.

Drainage

Le réseau d'évacuation des eaux de pluie est très limité. Un réseau de drainage d'une longueur de 2 906 mètres est localisé au centre-ville (secteurs 4, 5, 7, 10). Il se déverse pour l'essentiel dans deux bassins formés par deux barrages situés au centre-ville. Ils sont de ce fait les exutoires naturels des eaux pluviales.

Les caniveaux existants sont utilisés pour déverser les ordures. Cette utilisation favorise les débordements des caniveaux et la prolifération d'éléments pathogènes en saison des pluies principalement.

1.4.9.2 Assainissement des déchets solides

En 2007, la commune a adopté un plan stratégique de gestion des déchets solides à l'horizon 2025. Appuyée par la coopération suisse (DDC), la commune tente de le mettre en place. Des activités ont été menées jusqu'en 2012, mais depuis aucune nouvelle activité n'a été lancée. La commune n'a pas pris la relève de la gestion des déchets. Des difficultés ont été constatées pour la mise en place des zones de transit et le choix du site pour le centre d'enfouissement.

Entre 2008 et 2012, les associations de collecte des déchets ont été appuyées. Actuellement, 8 associations seraient toujours existantes mais peu fonctionnelles. En fin de projet il y avait environ 2000 abonnés (environ 1/3 des ménages) qui payaient le service de collecte des déchets mais la faiblesse du prix du service, la dispersion des clients et les coûts de transport n'ont pas permis d'avoir un système durable et global.

D'après une enquête auprès des ménages de 2012 (pour l'élaboration du SDAU), 24% d'entre eux ont recours aux dépotoirs sauvages le long des voiries. Les autres ménages soit utilisent des collecteurs informels (et parfois anciens du service de collecte de déchets) qui effectuent des dépôts sauvages, soit brûlent/déposent les déchets dans leurs parcelles.

2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

2.1 Assurer l'approvisionnement en eau potable et en quantité de la ville de Fada N'Gourma

Les choix stratégiques formulés ci-dessous tiennent compte des difficultés techniques soulignées lors de la formulation. Des études seront lancées rapidement pour justifier ces orientations. Le délai du projet étant relativement court compte tenu des enjeux analysés, il est essentiel de chercher, en priorité à exploiter la ressource du barrage de Tandjari en connaissance de cause et d'en adapter le réseau aux besoins actuels.

2.1.1 La ressource du barrage de Tandjari comme solution à moyen terme de l'approvisionnement en eau de Fada N'Gourma

Pour rappel, le barrage de Tandjari, situé à une altitude de 295 m à 16 km de Fada N'Gourma, a une capacité maximale de 4,7 millions de m³. Les autres étendues d'eau disponibles sont les étendues de Bilanga (altitude de 273 m) à 76 km au Nord-ouest, sanghin à l'ouest (75 km) et de Koupienga (altitude 180 m) au Sud à plus de 180 Km.

La ville de Fada N'Gourma est située à une altitude de 300 m. Son approvisionnement en eau potable, aujourd'hui déficitaire, est assuré actuellement à plus de 80% par les eaux traitées du barrage de Tandjari. Des actions à court terme de correction, de protection et d'amélioration de la ressource sont à envisager rapidement, comme:

- Placer une pompe de lavage des filtres à sable ;
- Protéger les infrastructures existantes de Tandjari ;
- Protéger la ressource des risques de pollution au niveau du lac de Tandjari ;
- Améliorer le pompage au niveau du barrage pour qu'il ne soit pas sous-dimensionné par rapport à la station de traitement (qui a une capacité théorique de 100 m³/h), ce qui constitue le facteur « limitant » de la filière du traitement de l'eau ;
- Entretien du réseau pour garantir un rendement de réseau de 90 % minimum.

Ces diverses actions amélioreront la disponibilité en eau pour la population sans engendrer trop de coûts.

Il conviendrait ensuite, de considérer des améliorations à moyen terme sur la ressource du lac de Tandjari. Suivant les études préliminaires de l'ONEA, le barrage de Tandjari pourrait être la ressource unique de la ville jusqu'en 2021. Cette date pourrait être reculée jusqu'en 2026 si le rehaussement de 50cm du déversoir du barrage est envisagé.

Même si ces hypothèses préliminaires doivent encore être précisées par une étude, le lac de Tandjari est la solution d'approvisionnement en eau de Fada N'Gourma la plus sûre. Elle devra être complétée à moyen terme par des ressources supplémentaires, qu'elles soient de surface ou souterraines. Ces actions sortent du cadre du présent projet, dont l'objectif est de répondre aux besoins les plus immédiats de la ville en assurant un approvisionnement optimal à partir de la ressource principale et en garantissant sa gestion durable.

2.1.2 Une extension du réseau de distribution d'eau potable

Parallèlement à l'augmentation de la production d'eau potable, le réseau de distribution doit être revu et étendu ainsi que le système de stockage et de mise sous pression du réseau d'approvisionnement (notamment via des châteaux d'eau).

Actuellement, la pression du réseau est insuffisante pour arriver aux BF et BP situés en fin de réseau. Le

sous-dimensionnement des conduites primaires et secondaires du réseau de distribution est une cause possible, une thèse vérifiable par l'utilisation d'un logiciel de simulation de fonctionnement de réseau. Cette vérification, ainsi que l'étude des mesures correctives, seront faites dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau de la ville.

Le réseau actuel ne couvre qu'un tiers de la superficie de la zone urbaine de Fada N'Gourma. Afin de couvrir l'ensemble des secteurs, une extension du réseau devra être assurée. Suivant les études préliminaires de l'ONEA, celle-ci est estimée à plus de 150 km de canalisations nouvelles ou à réhabiliter. Cela implique également une augmentation de l'ordre de mille BP et de 30 BF réhabilitées ou supplémentaires¹¹.

Le projet ayant une durée limitée de 3 ans, ce dernier prendra en charge uniquement les extensions nécessaires à la couverture de la ville actuelle et non ses extensions futures; Celles-ci, y compris bornes fontaines et branchements, devront être prises en charge par l'ONEA.

Suivant les études préliminaires de l'ONEA, la capacité de stockage des châteaux d'eau devra être augmentée de l'ordre de 1000 m³, afin d'atteindre la capacité de stockage de 1300 m³ (le château d'eau existant de 150 m³ en métal étant en fin de vie). Cela pourra se faire, soit par des châteaux d'eau, soit par des capacités de stockage au sol qui seront ensuite pompées au niveau des châteaux d'eau, une option moins coûteuse en termes d'investissement.

Ces estimations, ainsi que les options techniques à retenir seront à préciser lors de l'élaboration du schéma directeur du réseau d'approvisionnement qui tiendra compte de l'extension future de la ville à l'horizon 2030 et définira en conséquence l'emplacement des futurs châteaux d'eau, bornes fontaines et autres équipements nécessaires.

L'extension du réseau à réaliser par le projet devra disposer de systèmes permettant de contrôler facilement le niveau de pression et de fuites. Une réhabilitation du réseau a permis en 2013 de réduire les fuites de manière drastique. Les pertes estimées en 2015 étaient de l'ordre de 10%, un niveau acceptable en milieu urbain. Ce niveau devra être considéré à l'avenir comme un plancher à ne pas dépasser. Le projet veillera dès lors à la mise en place de mesures de surveillance et de réparation du réseau.

Enfin, les nouvelles infrastructures et les nouveaux équipements, ainsi que la gestion de l'approvisionnement du réseau, devront être accompagnés de renforcement des activités de l'ONEA et des différents intervenants privés (fontainiers, délégation de service public) et publics (communautés et communes ; titulaires des droits) soit par les entreprises/sociétés qui fournissent les équipements et construisent les infrastructures soit par des formations ad hoc qui pourraient être dispensées par le CEMEAU.

2.2 Mesures dans le domaine de l'assainissement pour la protection de la ressource et l'amélioration des conditions d'hygiène

L'idéal est de développer une stratégie intégrant à la fois l'apport d'eau potable et assainissement. Pour ce faire, le projet favorisera le développement de synergies entre les différents acteurs couvrant l'ensemble de la problématique afin de développer des stratégies visant à la diminution des risques inhérents.

Une attention particulière devra être portée aux points de collecte d'eau et au niveau des ménages. Le PAAMU propose de financer des infrastructures d'assainissement autonomes familiales avec la participation des ménages à hauteur de 3.000 latrines. Il devrait ainsi répondre aux besoins de la population actuelle. La présente intervention ne devrait dès lors a priori pas s'occuper de ce volet. Toutefois, si des besoins devaient encore être couverts en fin de durée du projet, celui-ci pourrait

¹¹ Voir Bilan et projection 2030 pour Fada.

suppléer au financement de l'AFD dans les limites des moyens encore disponibles sous décision d'un comité de pilotage.

Par ailleurs, le dépôt anarchique des boues de vidange des latrines constitue un risque sanitaire réel, ce d'autant plus que le nombre de latrines ne cesse de croître. La construction d'une station de traitement des boues de vidanges (STBV) est donc un impératif. Elle sera réalisée dans le cadre du projet et gérée par l'ONEA. Le projet financera l'installation et les investissements, la commune fournira pour sa part le terrain adéquat. Pour ce faire, le terrain devrait être situé à la périphérie de la ville sans être pour autant trop éloigné afin de limiter les coûts dus au transport et ne pas être exposé aux vents dominants. Les eaux provenant de la STBV devront être traitées pour éviter les risques de pollution. Quant aux boues, elles devraient pouvoir être valorisées comme engrais pour l'agriculture.

Un système privé de vidange de latrines et de fosses septiques sera appuyé et mis en place dans le cadre du projet.

La commune est responsable de l'assainissement solide issu de l'entretien des voiries et des déchets ménagers. A défaut d'activités propres, une attention pourra être portée par le projet au développement de synergies positives (ex station de traitement des boues de vidange et gestion/valorisation/recyclage des déchets solides au même endroit) afin de générer des économies d'échelle pour les différentes entités publiques en charge. Une collaboration et un dialogue avec les autorités communales et les ministères déconcentrés sera donc de mise afin d'arriver à une gestion adéquate des risques sanitaires liés aux déchets solides et leur collecte. Il s'agit d'un défi important à relever, compte-tenu du fait qu'encore trop peu de familles soient prêtes à payer ce type de service.

2.3 Un service d'eau potable à l'équilibre

L'ONEA est une société étatique devant générer des bénéfices tout en assurant le service public d'approvisionnement en eau potable. Son caractère universel le contraint à une politique de prix modéré, son objectif étant de proposer l'eau potable à un tarif abordable avec un tarif social fixé à 188 FCFA par m³, un prix qui n'a pas évolué depuis une décennie au moins.

En outre, le prix de vente de l'eau doit correspondre au coût de production de l'eau potable ; des actions de sensibilisation des titulaires des droits et détenteurs des devoirs doivent donc être envisagées.

La péréquation entre les centres excédentaires et déficitaires permet à l'ONEA de rester à l'équilibre. Les centres de moyenne dimension comme celui de Fada N'Gourma sont pour l'heure des centres déficitaires alors que le seuil de rentabilité reconnu internationalement est estimé à 15.000 – 20.000 personnes. L'enjeu est donc de développer des stratégies qui permettent d'augmenter le seuil de rentabilité pour des villes secondaires du type de Fada N'Gourma en veillant à maintenir les coûts de production, de traitement, de distribution mais aussi de gestion du réseau le plus bas possible. L'étude qui devra à terme identifier les nouvelles ressources en eau devra également faire une analyse comparative entre les coûts d'investissement, d'amortissement et d'opération et de maintenance des différentes options.

Dans le cadre de la présente intervention, les investissements chercheront à s'adapter aux besoins sans sur-dimensionner les infrastructures tout en garantissant des coûts d'exploitation le plus bas possible.

2.4 Création d'emplois locaux

La création d'emplois décents sera dans la mesure du possible favorisée dans le cadre du projet. En effet, celle-ci a des retombées importantes pour une partie de la population et permet indirectement d'agir sur l'amélioration de leur environnement par des possibilités financières plus importantes. Le projet cherchera à assurer un développement inclusif au niveau de la ville de Fada N'Gourma au travers de la création d'emplois locaux, temporaires et permanents.

Pour certains travaux d'infrastructures (terrassement, gabionnage, tranchées...), des marchés publics seront orientés pour que certains postes puissent être effectués en Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO). Les notions de travail décent seront inscrites et garanties dans les marchés publics. Les entreprises sélectionnées seront encouragées à gérer ce genre d'activités. L'expérience prouvée de la CTB dans ce domaine (RDC, Rwanda et Burundi principalement) peut aussi permettre une meilleure efficacité des investissements consentis (moins coûteux ou plus d'impacts).

Dans la région de l'Est, l'ONG suisse Helvetas a réalisé des travaux par des entreprises locales et a formé de nombreux bureaux d'études et entreprises locales en approche HIMO. Le projet pourra s'appuyer sur ces entreprises locales connues pour réaliser ces travaux de basse technicité mais « hauts consommateurs » de main d'œuvre. En outre, les travaux en HIMO sont aussi plus accessibles pour ces entreprises locales car leur technicité et leur besoin en engins coûteux sont souvent limités. Les travaux en HIMO permettront ainsi d'envisager la mise au travail de plusieurs dizaines de milliers d'hommes /jours.

La création d'emplois permanents se fera aussi par la mise en place de nouvelles activités liées à l'eau ; fontainiers en contrat avec l'ONEA et prestataires de services (ex : plombiers) du secteur privé pour les branchements particuliers ou bien liées à l'assainissement liquide ; prestataires privées dans le cadre de la vidange des latrines et des fosses septiques.

2.5 Approche fondée sur les droits humains

La PNE a comme pierre angulaire le droit d'accès universel à l'eau et à l'assainissement et intègre ainsi l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) comme une solution à promouvoir dans le secteur.

Le projet souhaite s'inscrire dans ce cadre en renforçant à la fois les capacités des détenteurs de droits à faire valoir leurs revendications, en particuliers les plus vulnérables, et les capacités des débiteurs d'obligations à s'acquitter de leurs devoirs. Les Nations-Unies ont défini 5 principes pour la mise en œuvre du droit universel à l'eau et à l'assainissement¹² :

- | | |
|---|---|
| 1. la non-discrimination et l'équité | Le projet cherchera à ce que l'eau potable soit fournie équitablement sur l'ensemble de la zone du projet en veillant à ce qu'il n'y ait pas de disparités fondées sur le genre et l'exclusion d'individus. |
| 2. l'accès à l'information et la transparence | Le projet veillera à ce que les informations soient fournies sur l'ensemble de la zone du projet de manière identique. La radio, les panneaux d'affichage, les journaux locaux pourront être utilisés pour permettre le partage de l'information et garantir la transparence. |
| 3. la participation et l'inclusion | Le projet veillera à une participation des différentes parties prenantes pour améliorer l'efficacité et la durabilité des infrastructures. |
| 4. la redevabilité ou responsabilité des autorités publiques | Des mesures de suivi, de contrôle et d'interaction devront être proposées pour permettre la redevabilité du service d'eau potable et d'assainissement. |
| 5. la durabilité et la non-régression. | Les mesures proposées par le projet doivent permettre un approvisionnement en eau potable en tenant compte de la gestion durable de la ressource. Le service fourni devra aussi être assuré de manière durable pour les générations actuelles et futures. |

¹² ONU, 2014. Realizing the human right to water and sanitation: a handbook by the UN special rapporteur Catarina De Albuquerque.

Les titulaires de droits :

Le projet a pour but de fournir un accès à l'eau potable à l'ensemble de la population de la ville sans discrimination et de manière équitable. Celle-ci correspond aux titulaires de droits. Les titulaires bénéficieront de formations et des sessions de sensibilisation sur leurs droits à un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement et des devoirs en termes d'utilisation durable de la ressource.

La sensibilisation dans le domaine de l'assainissement sera complémentaire au projet PAAMU.

Les détenteurs d'obligations :

La commune est l'autorité publique en charge de défendre les droits des bénéficiaires et devra assurer le suivi du service pour que l'ONEA respecte ses engagements. La commune sera appuyée au travers de formations et veillera à ce que l'accès à l'information soit fait de manière transparente et universelle au niveau de la ville de Fada N'Gourma.

L'ONEA et les acteurs locaux de l'eau et de l'assainissement (les fontainiers) sont aussi des détenteurs d'obligation d'un service universel d'accès à l'eau et à l'assainissement. Ils doivent offrir un service d'accès à l'eau potable à tous et sans discrimination. Des mesures seront prises pour garantir une transparence de l'information au niveau des infrastructures de services (BF, centre de l'ONEA).

Des activités de sensibilisation et de formation permettront de mieux connaître leurs devoirs d'assurer un service d'approvisionnement en eau potable en quantité, avec une transparence de l'information.

2.6 Prise en compte du genre

Tout comme l'approche fondée sur les droits humains, une attention particulière sera portée sur le genre. Ce thème est repris en tant que thème transversal de l'intervention (cf. Chapitre 6).

2.7 Synergies et accompagnement aux atteintes des ODD dans la ville de Fada N'Gourma

2.7.1 Synergies avec les PTF

Projet d'Assainissement Autonome en Milieu Urbain (PAAMU) :

L'AFD a lancé le projet PAAMU à Fada N'Gourma et dans 5 autres villes secondaires du Burkina Faso. Dans une logique de complémentarité, le projet pourrait venir appuyer le projet PAAMU afin de permettre une couverture en infrastructures d'assainissement conforme au PN-AEUE (2016-2030). Cette démarche s'inscrit dans la logique de synergie entre PTF et aussi entre l'ONEA et la commune. Il ne s'agit que de mesures complémentaires d'accompagnement.

Programme Eau potable et Assainissement (PEA) de la GIZ :

L'axe 1 de cette intervention concerne la mise en place d'un système d'information comprenant des données sur l'accès et la qualité des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Cet outil permettra de disposer d'une base de données en eau et assainissement alimentée par les différents projets travaillant dans le domaine. Elle permettra d'alimenter un outil de suivi et d'aide à la décision pour les acteurs du secteur afin, entre autres, de prioriser les investissements. La collecte et la mise à jour des informations nécessaires pour la base de données sera faite via des tablettes.

La mise en place de cet outil à Fada N'Gourma se fera par le projet en synergie avec la GIZ, qui gère l'outil au niveau national. Il permettra d'accompagner les recherches de redevabilité, la communication et la transparence de l'information.

2.7.2 Synergies avec les institutions publiques présentes dans la province de Fada N’Gourma

L’Agence de l’Eau du Gourma (AEG) :

L’Agence de l’Eau du Gourma (AEG) a pour tâche de garantir la protection de la ressource au niveau du barrage de Tandjari. Le projet sollicitera l’Agence pour établir des synergies dans les activités d’aménagement au niveau du barrage. Il veillera à ce que les tâches de l’AEG soient correctement réalisées afin de garantir la durabilité de la ressource.

L’AEG est appuyée par WereldWaterNet, l’Agence de l’eau d’Amsterdam, dans la réalisation de l’étude de la ressource. Cette étude a été identifiée lors de la formulation du projet. L’étude est en cours (mai 2016) en collaboration avec l’Université d’Utrecht - NL. Elle permettra d’estimer la capacité de la ressource du barrage de Tandjari en tenant compte d’une étude hydrologique, du bilan de l’exploitation de la retenue et l’évaluation des besoins à moyen et long terme, ainsi que de l’évaluation des risques de pollution.

La Commune de Fada N’Gourma :

La commune intervient dans le domaine de l’assainissement. La stratégie pour l’assainissement urbain à Fada N’Gourma (en cours de validation dans le PN-AEUE) est orientée autour de la création d’une STBV, d’un mini-réseau de collecte d’eaux usées et de la mise à niveau des infrastructures d’assainissement familiales.

Au travers du PAAMU, la commune est censée participer à la mise en place des latrines familiales. Dans ce cadre, et selon les volontés d’action de la commune, des synergies pourront être trouvées avec le projet ; si les budgets le permettent.

Dans le cadre de la décentralisation et en tant que détenteurs d’obligations, la commune joue un rôle de défense des usagers.

3 PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

3.1 Objectif général

L'objectif général du projet est de « contribuer à l'atteinte des ODD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain par l'accroissement de l'accès durable à l'eau potable, au développement de l'assainissement et à la promotion du droit d'accès à ces services ».

3.2 Objectif spécifique

L'objectif spécifique du projet se formule comme suit : « l'accès durable à l'eau potable et l'assainissement adéquat sont améliorés dans la ville de Fada N'Gourma ».

3.3 Résultats attendus

Trois résultats sont attendus :

1. L'approvisionnement en eau potable est amélioré en quantité sur base de la ressource existante optimisée ;
2. L'assainissement de la ville de Fada N'Gourma est amélioré au niveau de la collecte et du traitement des boues de vidanges ;
3. Les droits des titulaires sont respectés et les devoirs des détenteurs sont acquittés.

Les résultats ont été définis en tenant compte :

- De la fiche d'identification définie avec l'ONEA et des risques identifiés ;
- Des priorités avancées dans la Politique Nationale de l'Eau, dans le PN-AEP et la PN- AEUE en cours de validation ;
- Des conditions spécifiques du contexte liées à la ressource existante ;
- Des capacités d'exploitation et de fonctionnement de l'ONEA.

3.4 Activités à mettre en œuvre

3.4.1 Résultat 1 : L'approvisionnement en eau potable est amélioré sur base de la ressource existante optimisée

Activité 1 : Réalisation des études techniques et suivi /contrôle des travaux

Le projet va réaliser des investissements conséquents dont certains nécessitent avant leur conception et leur mise en œuvre la levée de certaines hypothèses. Cela pourra se faire au travers d'études prospectives, et ce endéans la durée du projet qui est de trois ans. Ce délai est court compte-tenu du nombre d'études à mener, des travaux à réaliser et des contraintes locales, dont les procédures des marchés publics. Il conviendra dès lors de respecter un chronogramme serré.

Les études sont décrites plus bas suivant deux catégories. Sont reprises dans le premier groupe les études indispensables à la mise en œuvre du projet, et dans le deuxième celles qui devront être menées à moyen terme. Ces dernières pourront être financées par l'intervention dans un deuxième temps, suivant la disponibilité budgétaire.

Les études indispensables à mener sont:

1. **L'étude sur l'évaluation de la ressource du barrage de Tandjari** est un prérequis indispensable à toute intervention à la ressource. Elle sera lancée par l'Agence de l'Eau du Gourma en collaboration avec WereldWaterNet et l'université d'Utrecht en mai 2016.
2. **L'avant-projet détaillé (APD) et les documents d'appel d'offres (DAO) de la station de traitement** et du renforcement de la conduite principale du barrage vers la station sur base de la capacité actuelle du barrage de Tandjari devront être menés dès le début du projet afin que ces travaux puissent être lancés en année 2. Le calcul du dimensionnement de la station de traitement dépendant des résultats de l'étude citée plus haut, il est impératif que celle-ci se réalise dans les temps.
3. **Un diagnostic des conditions actuelles du barrage de Tandjari et la définition d'éventuels travaux de consolidation** font suite aux fuites persistantes au niveau de la digue, malgré les travaux de 2015. Cette étude vérifiera l'opportunité de travaux complémentaires ainsi que les moyens de protection éventuels des installations de pompage par l'aménagement du canal de fuite du déversoir de crues.
4. **Un schéma directeur AEP pour la ville à l'horizon 2030** doit définir les caractéristiques du réseau d'adduction et identifier les axes d'investissement prioritaires pour son extension avec définition des points de distribution et de stockage. Il doit être réalisé en urgence afin de permettre au projet d'arrêter le choix des travaux à réaliser ainsi que leur emplacement, leur dimensionnement et leur équipement.
5. **Les APD et DAO des investissements d'extension/réhabilitation du réseau d'eau** financés par le projet devront ensuite être lancés. Ils seront basés sur la capacité maximale actuelle du barrage.

Ces différentes études techniques seront exécutées principalement au démarrage du projet. Elles auront une composante d'impacts socio-économiques et environnementale avec identification des mesures d'atténuation de ces impacts (EIE).

L'étude d'évaluation de la ressource étant en cours, la deuxième étude la plus urgente est la définition du schéma directeur. Au vu des contraintes de temps, elle sera menée dès l'approbation du présent document par le biais soit d'un contrat-cadre soit d'un contrat de mutualisation des ressources techniques que la CTB a établi avec des sociétés d'expertise dans le domaine concerné. Elle sera financée par une autre source de financement que celle prévue pour le projet.

Outre les études de conception exposées plus haut, les missions de suivi et de contrôle effectuées par des bureaux d'études lors de la construction des infrastructures sont prévues dans cette activité. Ils représentent de l'ordre de 10% du montant des travaux.

Les études prospectives non indispensables à la réalisation des activités de projet sont :

1. **L'étude de faisabilité du rehaussement de la digue** vise à optimiser la ressource Tandjari de manière durable à moyen terme. Elle permettra de définir si les capacités de stockage de cette retenue peuvent être augmentées. En effet, en relevant de 50 cm la hauteur du déversoir, la capacité de stockage peut être augmentée pour une prise d'eau approximative de 4500 m³/j. L'étude de stabilité de la digue sera une composante de ce travail.
2. **L'étude sur la recherche de ressources complémentaires** permettra d'identifier les ressources alternatives permettant un approvisionnement en eau soutenable à long terme. La détermination de nouvelles ressources sera déterminante pour l'orientation des futurs investissements de l'ONEA à Fada N'Gourma. Aucune solution et technologie ne sera écartée (eau de surface et eaux souterraines). Les options retenues seront comparées en fonction des

différents coûts (investissement, amortissement, opérationnel, maintenance...). Cette étude pourra être accompagnée si nécessaire de recherches prospectives telles que des sondages pour les eaux souterraines ou des études de capacité pour les eaux de surface.

En matière d'eau de surface, les alternatives connues au barrage de Tandjari sont plus éloignées de Fada N'Gourma (comme par exemple les sites de Bilanga ou de Sanghin, tous deux situés à 75 km) et donc a priori, plus onéreuses en termes d'investissement et d'exploitation. Rappelons ensuite que la région se situe en zone de socle, peu enclin à la rétention d'eau souterraine. Aussi, le débit d'exploitation des forages faits dans la ville se limite souvent à 5m³/h. Néanmoins, une étude hydrogéologique sur les aquifères aux alentours de Fada N'Gourma devra explorer cette éventualité.

Ces études prospectives pourront être faites conjointement permettant une étude complète des ressources en eau.

Une fois toutes les études engagées et les coûts estimatifs des travaux consolidés, il pourra être établi si le projet sera encore en mesure de financer ces deux études importantes pour la durabilité à moyen terme de l'accessibilité à l'eau de la ville. Dans le cas contraire, des alternatives seront recherchées, comme un Fond d'Etudes par exemple.

Tableau 15 : ligne budgétaire A 01 01, réalisation d'études techniques et suivi

activités	Quantité	Coût unitaire	Coût total
Etude évaluation de la ressource (Wereldwaternet)	1	-	PM
Schéma directeur AEP de la ville de Fada N'Gourma	1	-	PM
Rédaction APD/DAO station de traitement et conduite d'adduction Tandjari-Fada	1	170,000	170,000
Diagnostic des conditions des barrages et de ses aménagements	1	50,000	50,000
APD/DAO réseau de distribution et stockage		300,000	300,000
missions de suivi et de contrôle	10% investissements et MP travaux		600,000
appuis et études techniques spécifiques et ponctuels	3	12,500	37,500
Etudes complémentaires	1	50,000	50,000
Total			1,207,500

Activité 2 : Amélioration de la capacité de production des infrastructures existantes

Dès le lancement du projet, différentes actions peuvent être effectuées afin d'améliorer l'approvisionnement en eau potable en quantité.

- Une série d'actions visant à accroître la production de 5 à 10% dont :

- La fourniture d'une pompe de lavage de filtre au niveau de la station de traitement (mesure corrective) ;
- L'optimisation du mélangeur dans le flocculateur/clarificateur au niveau de la station de traitement;
- L'installation d'une pompe plus puissante dans la station de pompage de Tandjari afin d'arriver à une exhaure en adéquation avec la capacité de la filière de traitement ;

- **Des mesures correctives du canal de fuite du déversoir de crues** du barrage de Tandjari assureront la protection des infrastructures de pompage de l'ONEA ;
- **La protection de la réserve d'eau autour du barrage** contribuera à assurer sa qualité. On songe notamment à l'encadrement des activités d'élevage et de maraichage en amont du barrage (en concertation avec l'Agence de l'Eau du Gourma).
- **La mise en place de procédures de maintenance** de l'ensemble du système devra assurer sa durabilité, notamment des campagnes périodiques de recherche de fuites du réseau de distribution ;
- **Des outils de monitoring de la ressource** et une communication améliorée entre la station de pompage d'eau brute à Tandjari et la station de traitement à Fada N'Gourma permettront

activités	Quantité	Coût unitaire	Coût total
mesures autour de la station de pompage (études, DAO, travaux, surveillance)	1	250,000	250,000
mesures autour de la station de traitement	1	25,000	25,000
Total			275,000

d'améliorer également l'approvisionnement.

Tableau 16 : Ligne A 01 02, Amélioration des capacités de production des infrastructures existantes

Activité 3 : Augmentation de la capacité de production d'eau potable pour Fada N'Gourma

Les activités à mener après validation par les études sont les suivantes :

- La capacité de la station de traitement sera augmentée par la construction d'une nouvelle filière dont la capacité sera déterminée par la capacité maximum du barrage dans sa configuration actuelle. La nouvelle filière aura une capacité de minimum 100 m³/h, voire plus si les résultats de l'étude le permettent. Le schéma Directeur sur l'approvisionnement devra confirmer la position de l'installation de la nouvelle filière à côté de la station existante ainsi que les travaux de réhabilitation à réaliser sur cette dernière.
- La canalisation d'amenée d'eau brute vers la station de traitement a été dimensionnée pour un débit de transfert de 100 m³/h maximum. Afin de répondre à l'augmentation de la capacité de la station de traitement, une nouvelle conduite (d'eau brute ou potable suivant l'emplacement de la nouvelle filière de traitement), correctement dimensionnée, devra être posée entre Tandjari et la ville. La capacité de stockage à Fada N'Gourma, insuffisante à ce jour, devra être augmentée jusqu'à 1300 m³ suivant les estimations actuelles. La répartition de ce stockage en un ou plusieurs sites et leur localisation ainsi que l'utilisation éventuelle de réservoirs au pied des châteaux permettant de réduire le volume du château d'eau et donc son budget, seront définis par le Schéma Directeur.

Les budgets prospectifs du présent document sont basés sur des estimatifs réalisés par l'ONEA, l'AFD et la KfW pour des travaux de même nature dans la région. Ils devront être affinés durant la phase des études.

Tableau 17 : Ligne A 01 03, Augmentation de la capacité de production d'eau potable pour la ville de Fada

Activités	Quantité	Coût unitaire	Coût total
station de traitement supplémentaire	1	1,400,000	1,400,000
Conduite d'adduction Tandjari-Fada	18000 ml	80	1,440,000
Amélioration de la capacité de stockage de la ville de Fada	1000m ³	900	900,000
Total			3,740,000

Activité 4 : Extension du réseau de distribution d'eau de Fada N'Gourma

Le Schéma Directeur du réseau de distribution à réaliser tiendra compte de l'expansion de la ville jusqu'en 2030. Les travaux financés par l'intervention se feront au sein de ses limites actuelles.

Suivant l'étude provenant de la Direction de la Planification et des Investissements de l'ONEA (en annexe), l'extension du réseau et le renouvellement de certaines parties du réseau actuel à partir des châteaux d'eau nécessitera la pose de 150 km de nouvelles conduites, la réhabilitation de 10 BF vieillissantes, la construction de 20 nouvelles BF et la réalisation de 1000 branchements privés.

Ces chiffres sont en deçà des besoins estimés à long terme, le projet ne pouvant pas financer des BP ou des BF sur des zones/concessions non encore urbanisées ou bâties. L'ONEA utilisera ses fonds propres pour l'extension de réseau post projet. Ici encore, les lignes budgétaires sont basées sur des estimatifs de l'ONEA, de l'AFD et de la KfW pour des travaux similaires.

Tableau 18 : ligne A 01 04, extension du réseau de distribution d'eau de Fada N'Gourma

Activités	Quantité	Coût unitaire	Coût total
extension du réseau	150 km	14,000	2,100,000
Bornes fontaines et aménagements connexes	30 unités	2,000	60,000
branchements privés	1000 unités	120	120,000
Total			2,280,000

3.4.2 Résultat 2 : l'assainissement de la ville de Fada N'Gourma est amélioré

Activité 1 : Développement d'une stratégie de gestion durable de l'assainissement de la ville

Le développement d'une stratégie de gestion durable de l'assainissement est un véritable défi compte-tenu du faible niveau de sensibilisation de la population par rapport à cette problématique. Il conviendrait dès lors de réfléchir à un ensemble de mesures pouvant conduire à terme à la mise en place d'un système robuste et financièrement soutenable. Pour ce faire, une expertise sera contractée via le contrat-cadre de la CTB en matière de déchets. Elle appuiera le projet pour organiser le système de collecte des boues (voir activité 2) ainsi que les activités d'accompagnement à mettre en place autour de la station de traitement (sensibilisation, développement d'un modèle économique...).

Tableau 19 : Ligne A 02 01, Diagnostic et développement d'une stratégie durable pour la collecte des boues

Activités	Quantité	Coût unitaire	Coût total
expertise via consultance (contrat cadre ou contractualisation via AO)	1	70,000	70,000
Total			70,000

Activité 2 : Organisation du système de collecte des boues de vidanges

Un système de collecte des boues de vidanges sera développé par le projet ainsi que l'amélioration du service privé de vidanges des latrines et de fosses septiques. Il s'agira d'établir avec la commune une politique de tolérance zéro de dépôt sauvage des boues et d'assurer la communication/sensibilisation.

En parallèle, le projet formera et équipera des collecteurs qui agiront comme opérateurs privés.

Les boues collectées seront acheminées au niveau d'une station de traitement des boues de vidanges correspondant au besoin de la ville.

Tableau 20 : Ligne A 02 02, organisation du système de collecte des boues de vidanges

activités	Quantité	Coût unitaire	Coût total
organisation du système de collecte des boues de vidanges	1	140,000	140,000
Total			140,000

Activité 3 : APD, DAO et suivi d'une station de traitement de boues de vidange

L'APD et les documents d'appel d'offres (DAO) de la station de traitement de boues de vidange devront être menés dès le début du projet afin que ces travaux puissent être lancés en année 2. L'APD permettra de déterminer le lieu, le volume à traiter et la structure. Elle sera composée de lits de séchage des boues avec traitement des lixiviats par un système naturel d'épuration (lagunage).

Tableau 21 : Ligne A 02 03, APD, DAO et suivi d'une station de traitement de boues de vidange

activités	Quantité	Coût unitaire	Coût total
APD, DAO et suivi d'une station de traitement de boues de vidange	1	30,000	30,000
Total			30,000

Activité 4 : Mise en place de la station de traitement des boues de vidanges

Après les études requises, la station de traitement de boues de vidanges des fosses septiques sera réalisée par le projet sur un terrain mis à disposition par la commune. Le laboratoire de l'ONEA fera des contrôles des rejets au sortir du lagunage avant leur rejet dans la nature.

Suivant les études préliminaires, la station devra avoir une capacité de traitement d'environ 10.000 m³/an – 30 m³/jour de boues de latrines/fosses, chiffre qui tient compte du fait qu'une partie des latrines construites sont à fosses alternées¹³ qui ne nécessitent pas de traitement par SBTV.

¹³ Les latrines à fosses alternées/à doubles fosses permettent la maturation des boues de vidanges en compost 'humain' durant l'emploi de la fosse jumelle ; la vidange du contenu décomposé de la fosse est solide pouvant être directement employée comme amendement organique en agriculture.

Dès sa mise en activité, l'opération et la maintenance de cette station seront assurées par l'ONEA. Le dépôt à la STBV sera payant suivant les tarifs définis par l'ONEA et déjà d'application dans les autres STBV.

Afin de garantir la viabilité financière et d'améliorer l'environnement, les boues seront valorisées à des fins agricoles.

Tableau 22: Ligne A 02 04, Réalisation d'une station de traitement des boues

activités	Quantité	Coût unitaire	Coût total
mise en place d'une station de traitement de boues de vidange	1	250,000	250,000
Mesures d'accompagnements	1	50,000	50,000
Total			300,000

3.4.3 Résultat 3 : Les droits des titulaires sont respectés et les devoirs des détenteurs sont acquittés

Activité 1 : Sensibilisation sur les droits et devoirs des titulaires de droits

Suivant l'approche fondée sur les droits humains, le projet considère d'abord les habitants de la ville de Fada N'Gourma comme des titulaires de droits devant être informés des droits et devoirs qu'ils doivent respecter et appliquer. Il visera donc à travailler sur le changement de comportement, un processus long et complexe. Les méthodes participatives et de sensibilisation de type PHAST¹⁴ seront préconisées pour assurer un impact durable sur le comportement des usagers tout en cherchant des complémentarités avec les initiatives du projet PAAMU.

Les activités porteront sur :

- L'élaboration et/ou l'adaptation des supports méthodologiques et pédagogiques propres à la zone (scène de théâtre, forum participatif, discussion à la sortie des lieux de culte...) ;
- Le lancement et le suivi des phases de sensibilisations participatives dont le contenu portera sur les thématiques suivantes :
 - o Les devoirs du titulaire de droits quant à l'utilisation raisonnée de la ressource (limiter le gaspillage, améliorer la conservation, payer sa consommation d'eau) ;
 - o L'hygiène et l'assainissement ;
 - o Le droit d'accès du titulaire à un service garantissant l'accès à l'information et la non-discrimination. Pour cette activité, le projet travaillera avec une ONG spécialisée au travers d'une convention de subsides.

¹⁴ PHAST = Participatory Hygiene and Sanitation Transformation : méthode participative et par les pairs de sensibilisation sur l'hygiène, l'eau et l'assainissement promue par l'UNICEF et l'OMS.

Activité 2 : Formations des détenteurs d'obligations et des acteurs du secteur de l'eau

Formations des détenteurs d'obligations

Des formations des détenteurs d'obligations seront effectuées pour assurer la redevabilité du service et la transparence dans la communication envers le titulaire de droits.

L'ONEA et les fontainiers doivent assurer la redevabilité du service aux titulaires de droits, tout comme la commune a le devoir, en tant qu'autorité publique, de garantir le respect des droits des usagers. Ces différents acteurs veilleront à améliorer la qualité du service au travers de formations ou d'ateliers de renforcement de capacité portant sur l'AFDH.

Le CEMEAU, au travers d'une convention de subsides, sera en charge du renforcement des capacités de la commune et des fontainiers afin d'améliorer le respect de leurs obligations.

Formations techniques des plombiers et des prestataires de services dans le domaine de l'eau

Avec l'extension du réseau et l'augmentation du nombre de branchements privés, les activités d'entretien et de maintenance seront plus importantes. Les différents métiers de l'eau devront être mis à niveau afin de pouvoir répondre à ces nouveaux besoins.

De la même façon, le CEMEAU sera en charge du renforcement des capacités à fournir pour les plombiers et autres corps de métier afin d'améliorer les services liés à l'entretien et la maintenance.

Activité 3 : Amélioration de la communication et de l'accessibilité du service

Le projet s'attachera à améliorer le travail de communication autour des BF. Malgré une tarification proposée au niveau national par l'ONEA inchangée depuis de nombreuses années, les fontainiers pratiquent souvent des prix qui lui sont supérieurs.

Pour augmenter la transparence de la communication, la mise en place de panneaux d'affichages, l'utilisation de campagnes médiatiques dans les journaux ou/et à la radio permettront de garantir les droits des usagers, notamment le droit à un coût de l'eau fixé par l'ONEA au niveau de chaque BF. Le monitoring de ces dernières devra être assuré par l'ONEA afin de faire respecter les tarifs fixés.

Certaines informations pourront être transférées aux personnes qui payent leurs factures d'eau par téléphone. Il s'agira donc aussi de chercher à promouvoir l'utilisation des technologies numériques améliorant l'acceptation de ce type de paiement.

Activité 4 : Amélioration du monitoring des infrastructures via des technologies numériques

Un système d'information sera développé permettant un suivi des infrastructures aussi bien en termes de consommation que de comportement. Au travers de cet outil, l'ONEA connaîtra mieux les habitudes de consommation, notamment au niveau des BF et des BP. Ce travail d'analyse permettra d'avoir une vision plus spécifique sur les villes moyennes. Le centre de l'ONEA à Fada N'Gourma deviendra ainsi un exemple dans l'exploitation et le monitoring.

Pour arriver à la constitution d'un centre modèle, des formations seront dispensées auprès de l'équipe locale de l'ONEA afin de garantir un suivi durable des activités et une collecte de l'information régulière.

Le système d'information s'inscrit dans une démarche plus large. L'outil développé viendra alimenter un système d'information développé au niveau national par les nouvelles technologies en collaboration avec la GIZ et l'UE. Un site internet avec l'ensemble des informations au niveau national sera mis à disposition du grand public afin d'améliorer la transparence et garantir la redevabilité.

Ce système est destiné à devenir un outil d'aide à la décision. Par ailleurs, d'autres mécanismes (par exemple newsletter, affichage, ...) seront utilisés pour faciliter l'accès à l'information.

Les fontainiers assureront un transfert d'informations périodique sur le service d'approvisionnement via l'emploi de nouvelles technologies.

Au niveau local, le monitoring régulier permettra de vérifier les quantités d'eau distribuée et consommée, permettant à l'ONEA d'enclencher une recherche de fuites si nécessaire.

Activité 5 : Renforcement de l'ONEA en matière de gestion et de maintenance du réseau de distribution

Le projet fournira un appui à l'ONEA afin de limiter les pertes du réseau et d'assurer sa durabilité. Des équipements et des formations seront fournis notamment pour maintenir le rendement du réseau à un niveau optimal. Le réseau sera équipé en conséquence des vannes de sectionnement, de compteurs ou de débitmètres par branchement.

Tableau 23 : lignes budgétaires pour le résultat 3

activités	Coût total
Activité 1 : Sensibilisation sur les droits et devoirs des titulaires de droits	
les titulaires de droits/bénéficiaires (eau, hygiène, assainissement// gaspillage, conservation, stockage et bonne gestion de l'eau)	120,000
Activité 2 : Formations des détenteurs d'obligations et des acteurs du secteur de l'eau	
les détenteurs d'obligations : fontainiers, ONEA et Communes (redevabilité du service, transparence dans la communication et mise en place d'un dialogue conjoint)	45,000
formations techniques des fontainiers et des prestataires de services dans les domaines de l'eau	30,000
Activité 3 : Amélioration de la communication et de l'accessibilité du service	
communications périodiques sur le service de l'eau qualité/quantité/redevabilité	50,000
information et innovation	20,000
Activité 4 : Amélioration du monitoring des infrastructures via technologies numériques	
système de monitoring régulier via les fontainiers	35,000
système d'information sur l'approvisionnement en eau (vers les titulaires de droits et vers les acteurs décisionnels du secteur)	45,000
Activité 5 : Renforcement de l'ONEA en matière d'O&M	
Total	445,000

3.5 Indicateurs et sources de vérification

Les indicateurs et sources de vérifications sont présentés dans le cadre logique repris au chapitre 7. Chaque indicateur fait référence à une baseline spécifique au projet.

Les premiers indicateurs seront les outils de monitoring propres à l'ONEA : consommation de l'eau, qualité de l'eau, efficacité de la production, coût de production... Les taux de desserte seront précisés ensuite suivant la baseline exhaustive qui sera faite en début de projet. Enfin, des indicateurs de changements de comportements et d'indices sanitaires seront déterminés de manière régulière par échantillonnage via des enquêtes domiciliaires.

3.6 Acteurs intervenant dans la mise en œuvre

3.6.1 La commune

La commune sera impliquée dans une série de domaines relatifs à la gestion de la distribution de l'eau et l'assainissement. Elle mettra d'abord à disposition les terrains nécessaires – avec les documents cadastraux – pour construire les différents ouvrages hydrauliques et les infrastructures d'assainissement (entre autre la STBV). Elle assura ensuite le bon fonctionnement et une communication transparente

autour de l'approvisionnement en eau et les campagnes de construction de latrines (y compris le système de vidange des boues).

3.6.2 Le CEMEAU

Les formations techniques à destination des professionnels travaillant dans le secteur de l'eau (fontainiers, plombiers...) seront dispensées principalement par le CEMEAU. Ce dernier apportera aussi son appui dans la formation des cadres au niveau du staff local de l'ONEA et de la commune. Le travail avec le CEMEAU se fera au travers de conventions de subsides par octroi direct.

3.6.3 Les ONGs

La société civile est particulièrement active et vigilante au respect du droit. Certaines associations ont par ailleurs développées des compétences, notamment dans le domaine de la sensibilisation. Ces éléments poussent à les associer dans le processus. Aussi, les sessions de sensibilisation qui auront lieu au niveau des détenteurs de droits se feront par des ONG nationales (Association des Champs de Femmes (ACF), IRC, Eau-Vive...) au travers de conventions de subsides.

3.6.4 L'équipe ONEA de Fada N'Gourma

L'équipe du centre de l'ONEA de Fada N'Gourma bénéficiera d'un renforcement de capacité et d'une assistance technique, notamment dans le cadre de l'amélioration des infrastructures de pompage et de distribution du résultat 1.

3.6.5 Les entreprises et les bureaux d'études

Les travaux d'infrastructures seront réalisés par des entreprises locales et internationales en ayant recours à la main d'œuvre locale chaque fois que cela sera possible.

Les bureaux d'études seront mis à contribution pour les études et le suivi des travaux d'infrastructures.

La CTB dispose d'un contrat-cadre avec un bureau d'études disposant d'une longue expérience en Afrique pouvant être rapidement mobilisé. Elle dispose également d'un accord-cadre avec la Société Wallonne de Distribution de l'Eau (SWDE) pour la mutualisation de son expertise. Elle dispose d'une longue expérience dans la production et la distribution d'eau potable (aussi bien à partir des eaux souterraines que des eaux de surface) pour le milieu rural et urbain en région wallonne. Cette société intercommunale, à l'expérience reconnue, pourrait être utile aussi bien pour les études techniques (élaboration du plan directeur, dimensionnement de la filière de traitement et des conduites,...) que pour certains programmes de formations.

3.7 Analyse des risques

3.7.1 Risques liés à la mise en œuvre

Risques	Niveau de risques	Probabilité	Mesures d'atténuation
Retards dans le recrutement des ressources humaines	moyen	moyen	Lancement des recrutements dès l'approbation du dossier
Retards dans la réalisation des études retardant le démarrage des travaux	moyen	moyen	Le Schéma Directeur du réseau de distribution sera réalisé durant la phase de préparation du projet. Il sera exécuté en régie via l'utilisation du contrat cadre de la CTB ou la lettre d'entente avec la SWDE
Défaillance de certaines entreprises à réaliser les travaux dans les délais	moyen	faible	Suivi et contrôle des entreprises réalisées en étroite collaboration avec les bureaux de suivi et de contrôle en plus de la supervision assurée par le projet
Zones possibles d'insécurité dans la région de l'est	élevé	faible	La situation sécuritaire est à monitorer de manière permanente
Les études menées au départ du projet sont contradictoires par rapport aux hypothèses du DTF ; rendant le budget insuffisant pour un approvisionnement prévu à long terme de la ville de Fada.	haut	faible	Le budget du projet permettra une amélioration substantielle de l'approvisionnement de Fada N'Gourma, sans peut-être permettre la couverture complète des besoins Réajustement des objectifs du projet en fonction des études techniques

3.7.2 Risques liés à la gestion

Risques	Niveau de risques	Probabilité	Mesures d'atténuation
Lenteur du processus de passation des marchés	moyen	moyen	Les marchés publics sont sous financements extérieurs ce qui réduit le besoin de contrôle de la direction en charge du contrôle des marchés Les marchés de services seront faits en Régie
Les activités sont ralenties par une présence trop importante de l'équipe de direction (responsable/co-responsable) à Ouagadougou	faible	faible	Unité de gestion du projet sera basée à Fada N'Gourma Présence régulière pour le suivi des activités Prestation de service de bureau de contrôle

3.7.3 Risques liés à l'efficacité

Risques	Niveau de risques	Probabilité	Mesures d'atténuation
Les entreprises et les prestataires n'atteignent pas les objectifs fixés	moyen	faible	Suivi des entreprises et prestataires par le projet et l'ONEA Besoin d'envisager une procédure rapide de rupture de contrat

3.7.4 Risques liés à la durabilité

Risques	Niveau de risques	Probabilité	Mesures d'atténuation
La commune n'est pas impliquée dans le projet	Faible	Faible	Impliquer les services techniques au maximum
Implication faible de l'Agence de l'Eau du Gourma sur la gestion de la ressource au niveau du barrage de Tandjari	Faible	Faible	Concertation avec l'ONEA pour que l'Agence de l'eau protège la ressource Appuyer l'aménagement de la zone située en aval du barrage de Tandjari

Utilisation non rationnelle de l'eau par les détenteurs de droits	Faible	Faible	Formations et sensibilisation pour une utilisation rationnelle de la ressource Politique de prix de vente de l'eau adaptée pour limiter les gaspillages
L'ONEA ne gère pas de manière adéquate les infrastructures construites et améliorées	moyen	Très faible voire nulle	Le niveau de gestion de l'ONEA est acceptable et la formation de ses agents sur les nouvelles infrastructures facilitera une bonne gestion
La population n'est pas prête à payer le juste prix pour de distribution de l'eau potable et de traitement des eaux usées ainsi que les systèmes de collecte de boues de latrines	Moyen	Moyen	Des campagnes de sensibilisation seront mises en place ainsi que d'autres mesures d'accompagnement

3.7.5 Risques fiduciaires

Risques	Niveau de risques	Probabilité	Mesures d'atténuation
Gestion des procédures administratives et financières des marchés publics	Moyen	faible	Présence d'un responsable administratif et financier Appui possible de la direction des marchés publics de l'ONEA

4 RESSOURCES

4.1 Ressources financières

4.1.1 Contributions burkinabés

La contribution burkinabé se fera sous diverses formes:

- Mise à disposition d'une personne responsable du projet, nommée par l'ONEA qui travaillera à 100% sur le projet.
- Mise à disposition d'un bureau équipé pour l'ECT au sein du siège central de l'ONEA à Ouagadougou.
- Tout autre appui non financier nécessaire à la bonne exécution du projet. La participation des différentes directions (marchés publics, exploitation, assainissement, planification et investissement) et des différentes ressources ONEA est prévue pour assurer le bon déroulement des activités du projet.
- Le montant de cette contrepartie (en nature), ainsi que la participation des bénéficiaires, seront inclus dans la Convention Spécifique.

Tableau 24 : Tableau des contributions de l'ONEA

	Coût unitaire (/an)	Part du temps de travail annuel consacré au projet	Coût unitaire (/an)	Coût total pour la durée du projet)
Personnel	FCA		EURO	EURO
Ingénieur bac + 5 Responsable du projet	9,485,780	100%	14,460.03	43,380.09
Ingénieur bac + 5 chef de Service Etudes et Travaux	10,485,780	35%	5,594.55	16,783.64
Ingénieur bac + 5 Directeur Planification et Investissements	12,436,366	20%	3,791.58	11,374.73
Secrétaire de direction à la DPI	8,499,011	40%	5,182.32	15,546.97
Ingénieur électromécanicien bac + 5 (DEX)	10,485,780	10%	1,598.44	4,795.33
Ingénieur chimiste bac +5 (DEX)	10,485,780	10%	1,598.44	4,795.33
Technicien chimiste niveau bac +2	8,499,011	10%	1,295.58	3,886.74
Chef de centre de Fada	7,499,011	50%	5,715.71	17,147.13
Plombier du centre de Fada	5,241,457	40%	3,196.01	9,588.03
Responsable service réseau de la DRNE	10,485,780	50%	7,992.21	23,976.63
Directeur de la DRNE	10,485,366	5%	799.19	2,397.57
Electromécanicien du centre de Fada	7,499,011	40%	4,572.57	13,717.70
			-	-
Locaux et logistique de bureau			-	-
Bureau du responsable du projet			-	-
			-	-
Véhicule + chauffeur pour déplacements à Fada pendnat 12 mois			17,835.37	53,506.10
Frais de séjour à Fada (5 missions de 3 personnes durant 3 jours par mois pendant 12 mois)			12,073.17	36,219.51
Total			85,705.17	257,115.50

4.1.2 Contributions belges

La contribution financière de la Partie belge s'élève à un maximum de 10.000.000 Euros. Cette contribution est mobilisée au travers d'un seul financement. Elle est présentée en détail dans le budget ci-joint. Elle inclut notamment la location et la réhabilitation de bureaux à Fada N'Gourma, faute d'espace disponible à l'ONEA.

4.1.3 Budget

BUDGET TOTAL				Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL	%	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
L'accès durable à l'eau potable et un assainissement adéquat sont améliorés dans la ville de Fada N'Gourma.					8.507.500	85%	536.500	5.342.000	2.629.000
A	01	<i>l'approvisionnement en eau potable est amélioré</i>			7.502.500	75%	432.500	4.757.500	2.312.500
A	01	01	Réalisation d'études techniques et suivi	régie	1.207.500		432.500	562.500	212.500
A	01	02	Amélioration des capacités de production des infrastructures existantes	cogestion	275.000		0	275.000	0
A	01	03	Augmentation de la capacité de production d'eau potable pour la ville de Fada	cogestion	3.740.000		0	2.700.000	1.040.000
A	01	04	Extension du réseau de distribution d'eau de Fada N'Gourma	cogestion	2.280.000		0	1.220.000	1.060.000
A	02	<i>l'assainissement de la ville de Fada N'Gourma est amélioré</i>			560.000	6%	70.000	380.000	110.000
A	02	01	Diagnostic et développement d'une stratégie durable pour la collecte des boues	Régie	70.000		40.000	30.000	0
A	02	02	organisation du système de collecte des boues de vidanges	cogestion	140.000		0	100.000	40.000
A	02	03	APD, DAO et suivi d'une station de traitement de boues de vidange	régie	30.000		30.000	0	0
A	02	04	Réalisation d'une station de traitement des boues	cogestion	320.000			250.000	70.000
A	03	<i>les droits des titulaires sont respectés et les devoirs des détenteurs sont acquittés</i>			445.000	4%	34.000	204.500	206.500
A	03	01	Sensibilisation sur les droits et devoirs des titulaires de droits	régie	120.000		0	84.000	36.000
A	03	02	Formations des détenteurs d'obligations et des acteurs du secteur de l'eau	régie	75.000		0	52.500	22.500
A	03	03	Amélioration de la communication et de l'accessibilité du service	régie	70.000		10.000	35.000	25.000
A	03	04	Amélioration du monitoring des infrastructures via technologies numériques	cogestion	80.000		24.000	33.000	23.000
A	03	05	Renforcement de l'ONEA en matière d'O&M	cogestion	100.000		0	0	100.000
X	Réserve budgétaire (max 5% * total activités)				392.700	4%			392.700
X	01	<i>Réserve budgétaire</i>			392.700	4%			392.700
X	01	01	Réserve budgétaire (régie)	Regie	90.600				90.600
X	01	02	réserve budgétaire (Cogestion)	cogestion	302.100				302.100

Z	Moyens généraux		1.099.800	11%	437.400	356.200	306.200
Z	01 Frais de personnel		747.000	7%	249.000	249.000	249.000
Z	01 01 Co-responsable (ECT)	Regie	540.000		180.000	180.000	180.000
Z	01 02 Assistant technique national / ingénieur	Regie	90.000		30.000	30.000	30.000
Z	01 03 Gestionnaire administratif et financier	Regie	57.600		19.200	19.200	19.200
Z	01 04 Secrétaire	Regie	30.600		10.200	10.200	10.200
Z	01 05 Chauffeurs	Regie	28.800		9.600	9.600	9.600
Z	02 Investissements		96.200	1%	96.200	0	0
Z	02 01 Véhicules	Regie	61.200		61.200	0	0
Z	02 02 Equipement bureau	Regie	25.000		25.000	0	0
Z	02 03 Equipement IT	Regie	10.000		10.000	0	0
Z	03 Frais de fonctionnement		147.600	1%	49.200	49.200	49.200
Z	03 01 Frais de véhicules/déplacement	Regie	36.000		12.000	12.000	12.000
Z	03 02 Télécommunications	Regie	18.000		6.000	6.000	6.000
Z	03 03 Fournitures de bureau	Regie	5.400		1.800	1.800	1.800
Z	03 04 Location/réhabilitation d'un bureau (FADA)	Regie	43.200		14.400	14.400	14.400
Z	03 05 frais de missions	Regie	18.000		6.000	6.000	6.000
Z	03 06 frais de gardiennage	Regie	27.000		9.000	9.000	9.000
Z	04 Audit, Suivi et Evaluation		109.000	1%	43.000	58.000	8.000
Z	04 01 Baseline	Regie	35.000		35.000		
Z	04 02 Audit	Regie	25.000			25.000	
Z	04 03 Evaluations (mi-parcours et finale)	Regie	25.000			25.000	
Z	04 04 Backstopping technique et rganisationnel	Regie	24.000		8.000	8.000	8.000
TOTAL			10.000.000		973.900	5.698.200	3.327.900

4.2 Ressources humaines

Le Projet est géré et mis en œuvre par une Unité de Gestion de Projet (UGP), qui est composée du personnel décrit dans le tableau suivant :

Fonction	International /national	Nb de mois	Financé par/ Mis à disposition par	Partie contractante
Responsable du projet	National	36	ONEA	ONEA
Expert en Coopération technique	International	36	CTB	CTB
Assistant technique national	National	36	CTB	CTB
Responsable administratif et financier	National	36	CTB	CTB
Secrétaire	National	36	CTB	CTB
2 Chauffeurs	National	36	CTB	CTB

L'ECT sera basé à Fada N'Gourma et Ouagadougou. Il disposera d'un bureau au niveau du siège de l'ONEA afin de participer au renforcement de la structure. Pour les besoins du projet, sa présence à Fada N'Gourma sera essentielle surtout durant la phase de travaux.

Une architecture des principales fonctions est jointe en annexe.

Voir liste en section 4.1.1 la liste des autres ressources humaines mises à disposition par la partie « partenaire » :

4.3 Ressources matérielles

Les ressources matérielles du projet sont résumées comme suit :

- 2 véhicules, un véhicule de ville et un véhicule 4x4 ;
- La location et la réhabilitation de bureaux à Fada N'Gourma ;
- Équipement informatique et télécommunication ;

Le bureau qui logera la Direction de Projet au niveau du siège de l'ONEA à Ouagadougou est pris en charge par l'ONEA.

5 MODALITÉS D'EXÉCUTION

5.1 Cadre Légal

Le cadre légal du projet est fixé par :

- La Convention Générale qui sera signée entre Burkina Faso et le Royaume de Belgique
- La Convention Spécifique (CS) signée entre Burkina Faso et le Royaume de Belgique, ci-après dénommées les Parties. Le présent Dossier Technique et Financier (DTF) fait partie intégrante de la Convention spécifique. En cas de contradiction entre le texte du DTF et de la CS, c'est ce dernier qui prévaut.

Partie burkinabé:

La Partie burkinabé désigne l'ONEA en tant qu'entité responsable du projet. A ce titre, elle assume le rôle de maître d'ouvrage ainsi que celui d'ordonnateur, chargé d'ordonnancer et de liquider les dépenses selon les modalités mentionnées dans le présent DTF.

Partie belge:

La Partie belge désigne la Direction Générale de la Coopération au Développement et Aide Humanitaire (DGD) en tant qu'entité responsable de sa contribution au projet. La DGD est représentée au Burkina Faso par l'Ambassade de Belgique à Ouagadougou.

La Partie belge confie l'exécution de ses obligations à l'Agence Belge de Coopération (CTB). A ce titre, une Convention de Mise en Œuvre (CMO) est conclue entre la CTB et l'Etat belge.

La CTB est représentée au Burkina Faso par son Représentant Résident.

Le Représentant Résident de la CTB assume le rôle de Co-Ordonnateur et de Sponsor pour la partie belge.

5.2 Cycle de vie du Projet

La Convention Spécifique porte sur une durée de 48 mois, à compter de la date de signature de celle-ci.

L'exécution du projet est prévue pour une période de 36 mois.

Le cycle de vie du projet comprend trois phases principales : Préparation, Mise en Œuvre et Clôture administrative.

Les guides CTB de démarrage et de clôture des interventions constituent les documents de référence pour les phases de préparation, de démarrage et de clôture. Le manuel de gestion administrative et financière de la CTB au Burkina Faso constitue la base de travail pour la phase de mise en œuvre.

5.2.1 Préparation

La phase de préparation du projet démarre entre l'approbation technique du DTF par le comité de pilotage d'une part et la signature de la Convention de Mise en Œuvre (CMO) entre l'état Belge et la CTB d'autre part.

Les actions-clés suivantes doivent être réalisées pendant la phase de préparation:

- Préparation des démarches réglementaires nécessaires
- Identifications des RH à mobiliser
- Mobilisation de la contrepartie nationale
- Lancement du recrutement des RH internationales et nationales

- Préparation d'éventuels marchés (Cahier Spécial des Charges) nécessaires en vue de la Baseline
- Préparation d'autres éventuels marchés, notamment des études
- Ouverture du compte principal
- Préparation des achats (CSC) de matériel (dont véhicules)

Les engagements qui peuvent être effectués pendant cette phase, dites « avant CMO » peuvent uniquement être des dépenses liées au recrutement et à la logistique du projet.

Frais de recrutement	3 000 €
Achat véhicules	61 200 €
Achat matériel ICT	10 000 €
Total	71 200€

5.2.2 Exécution

La phase d'exécution se divise en 3 sous-phases : démarrage effectif, mise en œuvre, clôture opérationnelle.

5.2.2.1 Démarrage effectif

La phase de démarrage effectif du projet durera maximum 6 mois et se conclut par la validation du rapport de démarrage par le comité de pilotage.

Au début de cette phase Le management de l'unité de gestion du projet prend fonction et le comité de pilotage d'ouverture du projet a lieu.

Les actions-clés suivantes doivent être réalisées durant cette étape (certaines assurant la continuité avec des démarches entamées durant la phase de préparation):

- Finalisation des processus de recrutement de l'assistance technique internationale et nationale et installation des RH dans leur fonction
- Ouverture des comptes du projet et l'établissement des mandats du personnel du projet
- Réalisation des formations nécessaires
- Poursuite de marché(s) éventuel(s) relatif(s) à l'établissement de la Baseline exhaustive
- Etablissement du manuel de gestion opérationnelle du projet sur base du présent DTF et, en faisant référence au manuel de gestion administrative de la CTB
- Planification opérationnelle et financière du projet

5.2.2.2 Mise en œuvre

La mise en œuvre opérationnelle du projet démarre à l'approbation du rapport de démarrage par le comité de pilotage et se termine lors de l'approbation par le Comité de pilotage du planning de clôture.

Une planification indicative des activités et des produits attendus de cette phase de démarrage est reprise à l'annexe 7.2.

5.2.2.3 Clôture opérationnelle

La phase de clôture débute au plus tard 6 mois avant la fin de l'exécution du projet.

Programmation de la clôture : trois mois avant la phase de clôture, une planification détaillée des activités et des produits attendus de cette phase sera élaborée par la direction de projet et soumise à l'approbation du comité de pilotage.

Rapport final : il sera rédigé et présenté pour approbation au comité de pilotage les trois mois à dater de la fin des activités opérationnelles. Ce rapport final sera accompagné des documents de clôture opérationnelle et financière. Une fois ce rapport approuvé, l'unité de gestion du projet est déchargée.

Six mois avant la fin de la convention spécifique il n'est plus autorisé de procéder à des engagements sans l'accord préalable de l'Ordonnateur et du Co-Ordonnateur.

Au terme de la Convention spécifique, les dépenses ne sont plus autorisées, sauf si elles sont liées à des engagements actés dans le P.V. du comité de pilotage de clôture.

Après la clôture financière du projet, les fonds non utilisés seront gérés selon les modalités prévues dans la Convention Spécifique

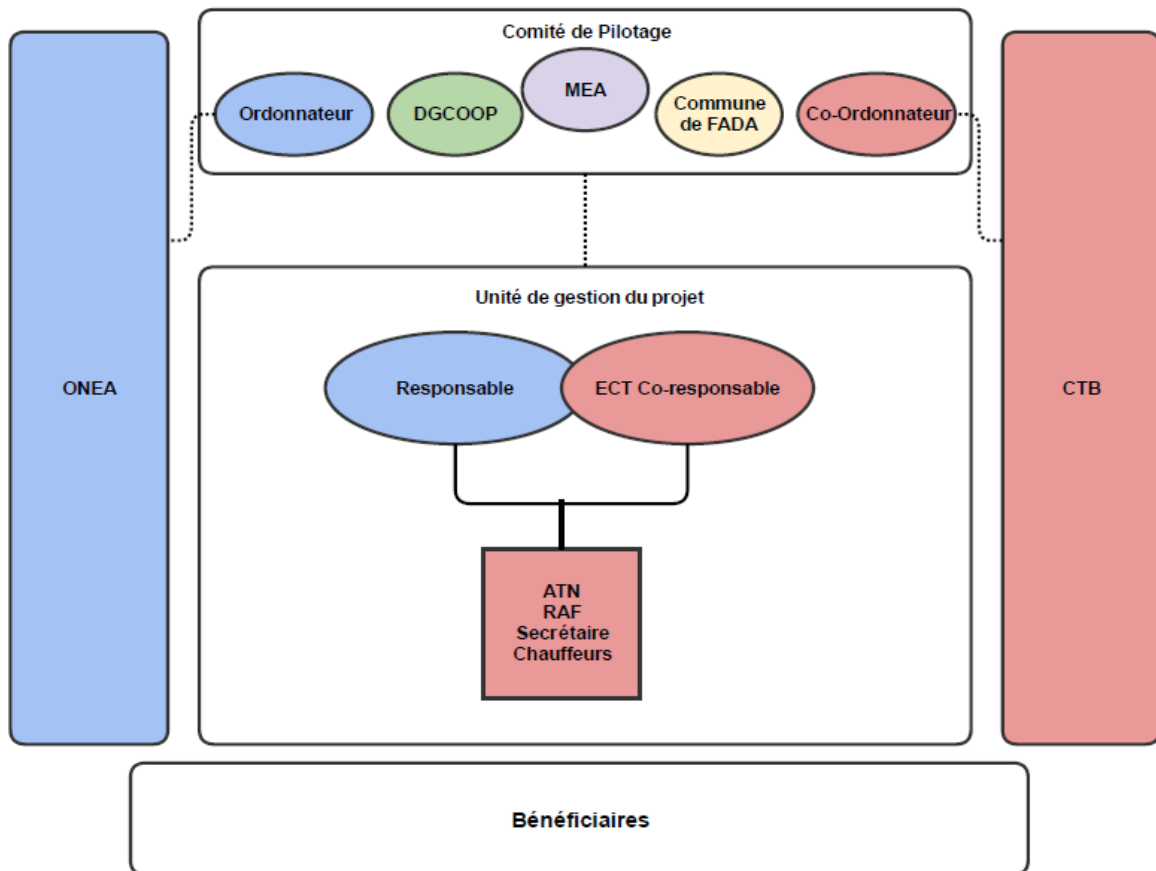
5.2.3 Clôture Administrative

Le rapport final est mis à jour en fin de période de clôture opérationnelle et est envoyé par la CTB à la DGD pour demande de réception définitive. Une fois ce rapport approuvé par la DGD le projet est administrativement clôturé.

Conformément à la Convention spécifique, après la clôture financière du projet, les fonds non utilisés seront récupérés par l'Etat belge. A cette fin, la partie Burkinabé s'engage à reverser à la CTB les soldes bancaires et les montants non éligibles dans un délai de trois mois à partir de l'approbation de la clôture financière par le Comité de Pilotage.

5.3 Structure organisationnelle du projet

5.3.1 Organigramme du projet



5.3.2 Le comité de pilotage du projet

Les parties conviennent de créer, dès la signature de la Convention Spécifique, un comité de pilotage du projet. Le comité est en charge du pilotage stratégique du projet et assurera une supervision générale de l'exécution de la prestation de coopération et prendra, sur la base des différents rapports et recommandations, toutes les mesures nécessaires à une adaptation du dossier technique et financier (DTF) sans toutefois modifier l'objectif spécifique, la durée et le budget global de la prestation.

5.3.2.1 Composition

Le comité de pilotage est composé des membres suivants ou de leurs représentants :

- Le représentant du Ministère de l'Eau et l'Assainissement en tant que Président du Comité de Pilotage.
- Le Directeur Général de l'ONEA, en tant que membre du comité de pilotage et ordonnateur du projet,
- Le représentant de la Commune de Fada N'Gourma en tant que membre du Comité de Pilotage.
- Le représentant de la Direction générale de la Coopération du Ministère de l'Economie et des Finances, en tant que membre du Comité de Pilotage.

- Le Représentant Résident de la CTB, co-ordonnateur, en tant que Co-Président du Comité de Pilotage.

Le **responsable et le co-responsable du projet** se chargeront de la préparation des réunions du comité de pilotage et y participeront en tant qu'observateur. Ils assureront le secrétariat et seront chargés de la rédaction du procès-verbal.

Le comité de pilotage peut inviter, en qualité d'observateur, toute autre personne/structure qui apporte une contribution au projet et en fonction des besoins. Les invités seront pris en charge par la partie qui invite.

Pourront être invités, entre autre, l'Agence de l'Eau du Gourma, la Direction régionale de l'eau et l'assainissement, la Direction provinciale de l'eau et de l'assainissement.

5.3.2.2 Principales responsabilités

- Superviser l'exécution des engagements pris par les parties ;
- Approuver la programmation annuelle, opérationnelle et financière du projet ;
- Valider le rapport Baseline exhaustive ;
- Apprécier l'état d'avancement du projet et l'atteinte des résultats et de l'objectif spécifique sur la base des rapports de monitoring (MONOP et Rapports de résultats) et approuver les recommandations ;
- Examiner les rapports d'audit et approuver les plans de mise en œuvre des actions qui sont élaborés en réponse aux recommandations des rapports ;
- Examiner les rapports des revues à mi-parcours et fin de parcours, approuver les recommandations qui y sont émises et approuver les plans de mise en œuvre des actions nécessaires ;
- Valider des propositions de conventions de subsides et accords de mutualisation non prévus dans le DTF ;
- Approuver les ajustements ou les modifications éventuelles du DTF, tout en respectant l'objectif spécifique, la durée légale et l'enveloppe budgétaire fixés par la Convention Spécifique et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions ;
- Initier à tout moment des missions de revue technique ou d'audit financier ;
- Assurer que les ressources humaines mises à disposition du projet soient gérées de manière optimale ;
- Résoudre tout problème de gestion relatif aux ressources financières ou matérielles, ou à l'interprétation du DTF ;
- Superviser le processus de clôture du projet et approuver le rapport final.

5.3.2.3 Mode de fonctionnement

Le mode de fonctionnement du comité de pilotage est fixé comme suit :

- Il revient au président et co-président du comité de pilotage d'estimer, selon les cas, l'opportunité d'agir rapidement, de consulter individuellement les membres du comité de pilotage ou de convoquer une session extraordinaire ;
- Le comité de pilotage établit son règlement d'ordre intérieur; dans le respect des dispositions du cadre légal du projet ;

- Le comité de pilotage se réunit sur invitation de son Président ordinairement chaque semestre ou de façon extraordinaire à la demande d'un membre ;
- Le comité de pilotage d'ouverture du projet se réunit pour la première fois (au plus tard) dans les trois mois qui suivent la signature de la convention spécifique ;
- Des observateurs pourraient être invités aux diverses rencontres du Comité de Pilotage en fonction de l'agenda ;
- Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé par le Président, l'Ordonnateur (si différent du Président du Comité de Pilotage) et le Représentant Résident de la CTB. Une copie du PV signé est transmise à tous les autres participants par le président du comité de pilotage. Une copie du PV signé est également transmise à l'Ambassade de Belgique ;
- Le comité de pilotage tient également une réunion au plus tard 3 mois avant la fin des activités du projet afin d'examiner la proposition de rapport final et de préparer les formalités de clôture ;
- L'UGP le cas échéant est responsable de la préparation des réunions du comité de pilotage et en assure le secrétariat. Le rôle du secrétariat est précisé dans le règlement d'ordre intérieur ;

5.3.3 Le comité technique de suivi (CTS)

Le comité Technique de suivi est composé de techniciens. Ce comité se réunira en cas de besoin sur des questions spécifiques (exemple : approbation d'un DAO, ...).

5.3.4 Unité de Gestion du Projet (UGP)

L'unité de gestion du projet est composée d'un responsable et d'un co-responsable de projet, d'un assistant technique national, d'un Gestionnaire administratif et financier, d'une secrétaire et de deux chauffeurs.

Le Responsable et le Co-responsable forment la Direction de l'intervention.

L'ONEA désigne le Responsable national du projet, après avis de non objection de la CTB. Celui-ci porte, pour la partie burkinabé, la responsabilité de l'exécution du projet en vue d'atteindre l'objectif spécifique, tel que stipulé dans la Convention spécifique et dans ce DTF.

La CTB contracte, après avis de non objection de l'ONEA, un Co-responsable du projet qui est soumis à l'agrément de la Partie nationale.

Principales responsabilités :

- la réalisation des résultats en vue d'atteindre l'objectif spécifique ;
- l'organisation et l'exécution des activités du projet sous sa responsabilité directe ;
- la gestion administrative et financière du projet ;
- le monitoring du projet ;
- la gestion de risques ;
- la consolidation et soumission au comité de pilotage de la planification opérationnelle et financière annuelle et de l'adaptation de cette planification en fonction de l'évolution de l'intervention;
- le suivi de l'exécution des planifications et en particulier le respect du calendrier d'exécution de la planification (études, lancement des marchés, réceptions) ;
- le secrétariat du comité de pilotage ;

- l'étude de tout problème de gestion des ressources (humaines, financières ou matérielles) ou d'interprétation de la Convention Spécifique ou du Dossier Technique et Financier qui se poserait pour le bon déroulement du projet avant de les soumettre au comité de pilotage pour prise de décision;
- la résolution de tout problème de gestion des ressources humaines, évaluer la compétence et les prestations des différents ressources humaines mis à disposition du projet et prendre toutes mesures d'encouragement ou de correction nécessaires.

L'unité de gestion du projet est principalement basée à Fada N'Gourma ce qui permettra une collaboration étroite avec l'équipe ONEA au niveau de ce centre et assurera un suivi dans la mise en œuvre du projet et enfin avec les autres acteurs intervenant dans le secteur dans cette ville/région. Son intégration dans les cadres régionaux du secteur et d'autres secteurs connexes sera ainsi effective.

Il est toutefois attendu que le Responsable national et le Co-responsable partagent leur temps de travail à environ 50% au niveau de la zone d'intervention du projet à Fada N'Gourma et à environ 50% auprès de la direction générale de l'ONEA à Ouagadougou en fonction des besoins réels.

A Ouagadougou, l'ECT de la CTB sera un appui à l'ONEA pour la gestion administrative et financière du projet, pour la mise en œuvre de certaines mesures d'accompagnement technique, administratives, financières et dans l'élaboration des orientations stratégiques du projet. Elle y évoluera en harmonie avec un pool d'assistances techniques constitué par d'autres partenaires techniques et financiers de l'ONEA. Il participera aux cadres nationaux de pilotage et de la gouvernance du secteur et de l'ONEA.

Le responsable national aura à coordonner les activités du projet avec les directions centrales de l'ONEA impliquées dans la mise en œuvre et travailler en étroite collaboration avec le Service Etudes et Travaux.

5.4 Gestion Opérationnelle de l'intervention

Les modalités pratiques de gestion opérationnelle du projet seront explicitées et détaillées dans un Manuel de gestion opérationnelle du projet.

5.4.1 Planification opérationnelle

Chaque année une planification opérationnelle et financière pour l'année suivante est préparée par la direction du projet en concertation avec l'unité de projet et validée par le comité de pilotage.

Cette planification annuelle comprend les quatre éléments suivants :

- La planification des activités ;
- La planification des marchés publics ;
- La planification des accords de subsides ;
- La planification financière.

Elle se fera selon les procédures et modèles fournies par la CTB. La planification opérationnelle suivra le format du cadre logique et servira de base pour la programmation financière.

5.4.2 Gestion des ressources humaines

5.4.2.1 Responsabilités :

- L'expert en coopération technique internationale et l'assistant technique national financés par la contribution belge seront recrutés et engagés par la CTB. Ce personnel sera soumis à l'agrément préalable du partenaire.

- Chaque partie (CTB et ONEA) est responsable pour le recrutement et la sélection du personnel local qu'elle engagera. L'autre partie donnera un avis de non-objection lors de la procédure de sélection. Cela ne concerne que le personnel engagé spécifiquement pour la mise en œuvre du projet et pas le personnel de l'ONEA mis à disposition comme indiqué en section 4.1.1.
- La partie qui engage le travailleur est responsable de toute l'administration liée au contrat de travail.
- Le suivi et l'évaluation du responsable national relèvent de la responsabilité de l'ONEA. Le suivi et l'évaluation du co-responsable relève de la responsabilité de la CTB.
- Le suivi et l'évaluation de l'ATN, du RAF et du chauffeur qui lui est attribué relèvent de l'ECT co-responsable.
- Le suivi et l'évaluation du secrétaire et du chauffeur qui lui est attribué relèvent du Responsable national.

5.4.2.2 Ouverture des postes et recrutement:

- Tout poste est ouvert aux femmes et aux hommes et les femmes seront encouragées à postuler.
- Pour les recrutements internationaux, l'avis de recrutement tiendra compte des termes de référence (TdR) et du profil de compétences qui constitue l'architecture de fonction. (voir annexe)

5.4.2.3 Législation qui régit les contrats de travail:

- Les contrats du personnel international recruté à Bruxelles par la CTB sont régis par la législation belge.
- Les contrats du personnel recruté dans le pays partenaire sont régis par la législation du pays partenaire.
- Les contrats de consultance ou d'expertise perleée liés à un appel d'offre sont régis par les règles de marchés publiques applicables (soit ceux de la Belgique, soit ceux du pays partenaire)

5.4.2.4 Prolongation de contrat:

- Toute prolongation de contrat du Responsable ou du Co-responsable et autre personnel international devra obtenir l'agrément du comité de pilotage. Les autres prolongations de contrat devront obtenir l'accord du Responsable et Co-responsable ainsi que de l'institution signataire du contrat.

5.4.2.5 Autorisation des Missions:

- Les missions du Responsable et Co-responsable sont approuvées par leur responsable hiérarchique
- Toutes les missions des autres membres de l'UGP devront être approuvées par leur responsable hiérarchique direct (Responsable national en ce qui concerne le secrétaire et son chauffeur ou le Co-responsable en ce qui concerne l'ATN, le RAF ou son chauffeur).
- Les missions à l'étranger sont soumises à l'approbation du Représentant Résident de la CTB

5.4.2.6 Modalités de Missions

Les modalités pour l'établissement des ordres et rapports de missions ainsi que les taux et procédures applicables en matière de per diem et de frais de missions seront ceux indiqués dans le manuel de gestion, en conformité avec les normes CTB.

5.4.3 Mandats

Lignes budgétaires en COGEST

Les mandats pour les **engagements** liés à des lignes budgétaires en COGEST sont repris dans le tableau ci-dessous.

Mandataire pour le partenaire	Mandataire pour la CTB	Seuil
Responsable de l'intervention ou son remplaçant	Co-responsable du projet ou son remplaçant	< 25.000€
Ordonnateur ou son remplaçant	Co-Ordonnateur ou son remplaçant avec Mandat Ad Hoc	>25.000

Pour les **paiements** les mandats sont :

Mandataire pour le partenaire	Mandataire pour la CTB	Seuil	Type de compte
Responsable du projet ou son remplaçant	Co-responsable du projet ou son remplaçant	< 25.000€	Compte opérationnel
Ordonnateur ou son remplaçant / délégué	Co-Ordonnateur ou son remplaçant avec Mandat Ad Hoc	>25.000 ou selon les règles de chaque organisation	Compte principal et opérationnel

Lignes budgétaires en REGIE

Pour les lignes budgétaires en régie la CTB est responsable pour l'engagement et le paiement.

5.4.4 Gestion financière

5.4.4.1 Comptes bancaires

Dès la signature de la Convention Spécifique, un **compte principal** cogéré en *EUR* avec libellé '*Contribution Belge _ BKF 16 026 11*' doit être ouvert auprès de l'institution bancaire convenue entre le partenaire et la CTB. D'autres comptes cogérés (comptes opérationnels) peuvent être ouverts en cas de besoin. L'Ordonnateur et le Co-Ordonnateur sont responsables de l'ouverture des comptes cogérés.

Le compte principal est actionné sous la double signature de l'Ordonnateur et du Co-Ordonnateur du projet ou de leurs délégués sur présentation des ordres de paiement. Ce compte est utilisé pour réception des fonds de la CTB, pour alimenter le compte opérationnel et pour effectuer les paiements supérieurs à 25.000 EUR.

Un compte courant (**compte opérationnel**) est ouvert dans une banque commerciale à Ouagadougou en Francs CFA. Le compte opérationnel est activé par la double signature du responsable et du Co-responsable.

Pour tous les comptes bancaires, le principe de double signature est d'application selon les mandats.

L'Ordonnateur et le Co-Ordonnateur sont responsables de l'ajout et/ou du retrait des pouvoirs de signatures des mandataires des comptes, dans le respect des règles internes de leurs organisations respectives. En cas de modification, la partie concernée communiquera celle-ci à la banque et en informera formellement l'autre partie.

Tous les paiements liés à des lignes budgétaires avec la mention 'COGEST' doivent être payés à partir de comptes ou caisses cogérées.

Pour l'exécution des paiements liés à des lignes budgétaires avec la mention 'REGIE', la CTB ouvrira des comptes sur lesquels seul le personnel de la CTB aura le pouvoir de signature.

5.4.4.2 Transferts de fonds

Dès la notification de la Convention de Mise en Œuvre entre l'état belge et la CTB et après l'ouverture du compte principale cogéré, un premier transfert sera fait par la CTB sur ce compte.

Afin de recevoir les transferts suivants, le projet doit introduire un appel de fonds à la représentation locale de la CTB, selon les procédures de la CTB.

Le montant de l'appel de fonds correspond aux besoins estimés en trésorerie pour le trimestre suivant. Le transfert de fonds effectué par la CTB se fait au début du trimestre et éventuellement en plusieurs tranches. En cas d'urgence, le projet peut introduire un appel de fonds anticipé, en en justifiant le besoin.

Le transfert de fonds se fait uniquement aux conditions suivantes:

- La comptabilité du trimestre précédant l'introduction de l'appel doit être transmise à la représentation de la CTB à Ouagadougou
- Tous les rapports exigés doivent être transmis à la représentation de la CTB à Ouagadougou
- Le plan d'actions et le suivi d'audit et/ou MTR doivent être mis à jour

Les règles de gestion de la trésorerie de la CTB (transferts vers comptes opérationnels, gestion des caisses, ...) sont d'application.

5.4.4.3 Dépassements budgétaires et changements budgétaires

Le budget de l'intervention donne les contraintes budgétaires dans lesquelles le budget doit être exécutée.

Le montant total du budget de la Partie belge ainsi que celui de la Partie burkinabé de l'intervention tels que définis dans ce document et dans la Convention Spécifique ne peuvent être modifiés que moyennant un échange de lettres entre les signataires de la Convention Spécifique (cf « adaptation du DTF » ci-après).

Pour le budget de la Partie belge, des dépassements au niveau du budget total par mode d'exécution ou du budget total des moyens généraux ne sont pas autorisés sauf accord du comité de pilotage sur la base d'une proposition de changement budgétaire élaborée par l'UGP selon les procédures de la CTB. Une proposition de changement budgétaire est également nécessaire dans les cas suivants :

- au niveau d'un résultat ou d'une rubrique des moyens généraux (Z-01, Z-02, etc.), le montant du dépassement est supérieur à 10% du dernier budget approuvé pour ce résultat ou cette rubrique.
- au niveau d'une ligne budgétaire, le montant du dépassement est supérieur à 20% du montant du dernier budget approuvé sur cette ligne et est strictement supérieur à 50.000€.

Pour ces changements budgétaires, un accord écrit de l'Ordonnateur et du Co-Ordonnateur est (également) requis.

Au niveau du budget annuel du budget de la Partie belge, Il n'y a pas de contraintes, excepté pour les moyens généraux où le budget annuel ne peut pas être dépassé de plus de 5%.

La réserve budgétaire du budget de la Partie belge peut uniquement être utilisée après accord préalable du comité de pilotage.

L'UGP doit assurer un bon contrôle et un suivi budgétaire régulier des engagements afin d'anticiper la gestion des éventuels changements budgétaires nécessaires.

5.4.4.4 Comptabilité et justification de dépenses

Mensuellement, la comptabilité doit être élaborée et approuvée selon les procédures de la CTB. L'outil à utiliser est l'outil fourni par/ou convenu avec la CTB. La comptabilité doit être signée pour accord par la direction du projet, excepté pour les comptes gérés par la CTB seule. La comptabilité à envoyer à la représentation locale de la CTB comprend un fichier électronique et si exigé, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires et états de caisse. Les documents comptables doivent être à jour, précis et fiables et être conformes aux normes et règles comptables en vigueur.

Une dépense éligible est une dépense :

- identifiable, attestée par des pièces justificatives probantes, comptabilisée conformément aux standards en vigueur
- en lien avec les activités et les critères définis dans le DTF et nécessaire pour l'atteinte des résultats
- prévue dans le budget et imputée sur la ligne budgétaire adéquate
- répondant aux principes de bonne gestion financière

5.4.4.5 Gestion des biens et des stocks

Chaque bien et équipement acquis par le projet doit recevoir un numéro d'inventaire et doit être consigné dans un registre d'inventaire. Chaque semestre, un inventaire formel doit être réalisé et signé par la direction du projet. L'utilisation du bien est strictement limitée aux activités du projet. En cours du projet, il peut être transféré sous tutelle et patrimoine d'une structure partenaire sur base d'un acte de transfert formel et suivant les procédures de la CTB.

Un suivi exhaustif des stocks du projet doit être réalisé afin d'assurer que tous les mouvements sont autorisés, suivis sur des supports adéquats et régulièrement contrôlés. La direction du projet doit assurer un contrôle formel mensuel des stocks.

A la fin de du projet, l'affectation du matériel, des équipements et des stocks divers sera définie dans le PV du comité de pilotage de clôture.

5.4.5 Gestion des Marchés Publics

La CTB ainsi que l'ONEA sont des organismes de droit public. A cet égard, ils ont l'obligation de respecter la Loi sur les marchés publics et d'appliquer pour tout achat les principes de transparence, mise en concurrence et d'égalité de traitement entre candidats.

La législation belge en matière de marchés publics est d'application pour les achats financés sur des lignes budgétaires en régie ; la législation burkinabé en matière de marchés publics est d'application pour les achats financés sur des lignes budgétaires en cogestion.

Quel que soit le système appliqué, la gestion des marchés publics nécessite une planification rigoureuse et un suivi précis. Les marchés publics gérés par le projet seront par conséquent une composante du monitoring opérationnel trimestriel (état d'avancement et planification opérationnelle).

5.4.5.1 Gestion des marchés publics en régie

Les activités suivantes seront gérées en régie par la CTB :

- les investissements liés au démarrage du projet

- les audits indépendants
- les revues (MTR et ETR)
- les études et Expertises (résultat 1activité 1)

5.4.5.2 Gestion des marchés publics en cogestion

Les marchés publics financés sur des lignes budgétaires en cogestion sont gérés selon le code burkinabé en matière de marchés publics. Les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) feront référence à la source belge de financement. Ces marchés pourront porter sur des travaux, des fournitures et services ou des prestations intellectuelles.

Dans le cadre de ces marchés, la maîtrise d'ouvrage sera assumée par l'ONEA, qui prépare et met en œuvre les processus de marchés publics selon ses procédures, et signe le contrat ou son avenant. La CTB délivre, quant à elle, un Avis de Non Objection aux différentes étapes du marché (la publication, l'attribution et signature du contrat et, le cas échéant, la signature d'un avenant), l'avis portant sur la bonne utilisation des fonds de la coopération belge. Les modalités pratiques de la délivrance des avis de non-objections (seuils, parties prenantes) suivront les règles établies par la CTB et selon les mandats définis au point 5.4.2.

L'UGP joue un rôle-clé tant au niveau de l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres que de l'évaluation des offres reçues. Elle veille à la bonne définition des critères de sélection et d'attribution.

La CTB ne procédera au paiement que si l'attributaire du marché a exécuté le marché selon les règles de l'art et clauses et conditions du marché. La CTB veillera donc également à l'exécution du marché et vérifiera si les réceptions du marché sont données à juste titre. Le paiement ne pourra avoir lieu que sur présentation du PV de réception.

5.4.6 Gestion des conventions de subsides

En vertu de l'article 8 de la loi CTB, la CTB pourra financer un ou plusieurs organisme(s) tiers pour la réalisation d'une partie des activités du DTF ou d'une action propre de cet organisme, action contribuant à l'atteinte des objectifs du projet.

L'octroi de subsides se fera conformément aux modalités décrites dans le *Guide CTB pour l'élaboration et le suivi des Conventions de subsides*.

Les organismes publics ou privés bénéficiaires de subsides sont appelés « bénéficiaires contractants ». Les bénéficiaires des actions financées au moyen du subside sont appelés les « bénéficiaires finaux ».

Les subsides seront gérés en régie par la CTB.

5.4.6.1 Subsides identifiés dans ce DTF

Les conventions de subsides identifiées dans le cadre du projet sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Pour chaque subside envisagé, une ligne budgétaire dédiée est clairement identifiée dans le budget, de même que la modalité d'octroi, le statut du bénéficiaire contractant et le nombre de bénéficiaires finaux concernés.

No.	No. Ligne budgétaire	Intitulé de l'activité	Budget (€)	Modalité d'octroi	Bénéficiaire Contractant	Statut (public/privé)	Nb de bénéficiaires finaux
1	A_03_01	sensibilisation sur les droits et	120 000€	Appel à proposition	ONG sélectionnée	privée	80% des ménages

		devoirs des titulaires de droits		ion	suite à l'appel à proposition		équipés avec des BP 50% des ménages ayant recours à l'approvisionnement en eau par BF
2	A_03_02	Formations des détenteurs d'obligations et des acteurs du secteur de l'eau	75 000€	Octroi Direct	Centre des Métiers de l'Eau	Public	Fontainiers Plombiers Prestataires Equipe ONEA
3	A_03_03	amélioration de la communication et de l'accessibilité du service	70 000€	Appel à proposition	ONG sélectionnée suite à l'appel à proposition	Privée	100% des fontainiers Équipe ONEA Commune

Pour chaque appel à proposition identifié ci-dessus, les conditions minimales pour identifier un bénéficiaire-contractant sont indiquées dans le(s) tableau(x) suivants:

No.	1
Intitulé de la convention de subside	Sensibilisation sur les droits et devoirs des titulaires de droits
Critères d'éligibilité	Expérience au Burkina Faso dans le domaine de l'eau et l'assainissement Expérience dans l'élaboration et la conduite de campagne de sensibilisation Expérience préférable en milieu urbain
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur ajoutée de la proposition d'un point de vue social, économique ou environnemental • Réalisme de la proposition • Rapport qualité prix • Degré d'innovation • Impact attendu • Contribution aux thèmes transversaux • Application des mécanismes de l'AFDH
Types de bénéficiaires contractants éligibles	ONG

No.	3
Intitulé de la convention de subside	Amélioration de la communication et de l'accessibilité du service
Critères d'éligibilité	Expérience au Burkina Faso dans le domaine de l'eau et l'assainissement Expérience dans l'élaboration et la conduite de campagne de sensibilisation Expérience préférable en milieu urbain
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur ajoutée de la proposition d'un point de vue social, économique ou environnemental • Réalisme de la proposition • Rapport qualité prix • Degré d'innovation • Impact attendu • Contribution aux thèmes transversaux • Application des mécanismes de l'AFDH
Types de bénéficiaires contractants éligibles	ONG

5.4.6.2 Cas où un subside n'est pas identifié dans le DTF

Si le recours à une Convention de Subsidés n'est pas envisagée dans ce DTF mais émane d'une proposition de la direction du projet en cours d'exécution, il est nécessaire d'obtenir une approbation du comité de pilotage, consignée dans un PV, sur base d'une argumentation claire motivant pourquoi en l'espèce, le régime marchés publics n'est pas d'application.

5.5 Monitoring et Revues

Le Monitoring et les Revues soutiennent les besoins de **redevabilité, d'apprentissage continu** et de **pilotage stratégique**.

Le monitoring du projet se fait de manière concertée sous la responsabilité du Co-responsable.

(Cfrs le guide CTB « More Results » de la CTB pour toute directive et check-lists)

	Responsabilité	Système	Fréquence	Utilisateurs
Baseline exhaustive	Co-Responsable	CTB	Unique	projet, comité de pilotage, CTB Rep Office
Monitoring opérationnel	Co-Responsable	CTB	Trimestriel	projet, CTB Rep Office ainsi qu'au comité de pilotage
Monitoring des résultats	Co-Responsable	CTB	Annuel	projet, CTB Rep Office, comité de pilotage, ambassade
Revue à Mi-parcours	CTB HQ :	CTB	Unique	projet, CTB, comité

	Conseiller OPS			de pilotage, DGD
Revue Finale	CTB HQ : Conseiller OPS	CTB	Unique	projet, CTB, comité de pilotage, DGD
Monitoring final	Co-Responsable	CTB	Unique	projet, CTB Rep Office, Comité de pilotage, DGD

5.5.1.1 Baseline exhaustive

Dès le démarrage du projet, le cadre de monitoring défini dans ce DTF devra faire l'objet d'appropriation par l'UGP. Il s'agira d'avoir une matrice de monitoring complète indiquant la situation de référence et la valeur cible des différents indicateurs du projet. Le cadre du monitoring de l'intervention sera aligné sur les systèmes/méthodologies existants (si possible).

Un rapport baseline est établi selon le calendrier défini dans la phase de démarrage (cf. point 5.4.2) (au maximum 9 mois après le comité de pilotage d'ouverture. Il est présenté au comité de pilotage, qui en prend acte et approuve la façon dont l'intervention effectuera le monitoring de ses résultats.

Le rapport de la baseline exhaustive contient les éléments suivants :

- Matrice de monitoring
- Plan de gestion des risques
- Planning opérationnel mis à jour

5.5.1.2 Monitoring opérationnel trimestriel (MONOP)

Comme mentionné au chapitre 5.4.1, chaque année une planification opérationnelle et financière pour l'année suivante est préparée par la direction de l'intervention et validée par le comité de pilotage.

Le monitoring opérationnel est un processus continu basé sur cette planification et consolidé chaque trimestre.

Le Monitoring trimestriel comprend:

- La planification des activités et sa mise à jour
- La planification financière et sa mise à jour
- La planification des marchés publics et des accords de subsides
- L'état d'exécution des activités et dépenses prévues au trimestre précédent
- Le suivi de la gestion des risques
- Le suivi de la gestion des ressources humaines de l'intervention
- Le suivi des décisions du comité de pilotage

Elles se feront selon les procédures et modèles fournis par la CTB.

5.5.1.3 Monitoring annuel des résultats

Le Monitoring des résultats traite la partie « stratégique » du cadre de résultats sur base annuelle: output – outcome et, dans une moindre mesure, le niveau de l'impact.

Le rapport de résultats constitue une base essentielle pour le suivi de l'intervention et de ses éventuels ajustements (tant au niveau du budget qu'au niveau des activités, du chronogramme, des indicateurs,

etc.). Ce rapport est cosigné par le responsable et par le Co-responsable de l'intervention et le comité de pilotage en valide ou rejette les recommandations (pilotage stratégique).

5.5.1.4 Monitoring final (Rapport final)

Le monitoring final garantit la transmission à l'organisation partenaire et à la CTB ainsi qu'aux autres membres du comité de pilotage, des éléments clés de la performance de l'intervention et de veiller à ce que les leçons apprises soient enregistrées dans leur « mémoire institutionnelle ». En outre, le rapport final déclenche la clôture administrative de l'intervention par l'Etat Belge.

Contenu :

- Résumer des résultats obtenus à la fin de la mise en œuvre d'une intervention
- Documentation sur les enseignements tirés
- Vue d'ensemble des informations administratives et financières

Le rapport final doit être achevé au plus tard 1 mois avant le comité de pilotage de clôture.

Après approbation par le comité de pilotage, le rapport final est transmis à l'Attaché.

5.5.1.5 Revues et Audits

Revues :

La fonction principale des exercices de revue à Mi-Parcours et Finale est de fournir un point de vue extérieur sur la performance de l'intervention ainsi que d'analyser en profondeur le processus de développement en cours ou terminé. Les revues sont ainsi utilisées pour :

- analyser s'il est nécessaire de réorienter les interventions afin d'atteindre l'objectif spécifique
- fournir les informations nécessaires à la prise de décisions stratégiques
- identifier les enseignements tirés et y réfléchir.

Étant réalisées par un acteur externe indépendant, les revues jouent un rôle important dans la redevabilité sur la performance de l'intervention. Les revues sont pilotées par la Direction des Opérations de la CTB selon les processus en vigueur. Les Revues doivent être présentées en comité de pilotage afin de juger et déterminer quelles recommandations sont retenues, qui est responsable et qui va les suivre (ces décisions sont intégralement reprises dans le PV du comité de pilotage).

En outre, les deux gouvernements pourront chacun, le cas échéant, procéder à une évaluation externe de l'atteinte des objectifs et des différents aspects de l'exécution de l'intervention.

Audits :

L'intervention doit être auditée au minimum une fois sur la durée de mise en œuvre des activités (par prudence, un montant pour le financement de deux audits sera prévu dans le budget de l'intervention).

L'audit portera sur :

- la vérification que les comptes de l'intervention reflètent bien la réalité
- la maturité du système de contrôle interne et le respect des procédures
- la vérification de l'utilisation économique, efficiente et efficace des moyens de l'intervention

Le comité de pilotage peut demander des audits supplémentaires s'ils les jugent nécessaires. Le comité de pilotage charge la CTB de l'élaboration des termes de référence et de la sélection de la firme d'audit. La firme d'audit doit être une firme certifiée (selon les standards internationaux) indépendante. Le rapport d'audit sera communiqué par la CTB au comité de pilotage. La direction de intervention doit élaborer un

plan d'actions afin d'améliorer le système de contrôle interne et prouver que des mesures correctives ont été entreprises et appliquées.

De plus, chaque année, les comptes de la CTB sont audités par un collège de commissaires. Dans ce cadre, les commissaires réalisent également des audits des interventions cogérés par la CTB. Le comité d'audit de la CTB peut aussi demander qu'une intervention soit auditée par l'auditeur interne de la CTB.

Les autorités partenaires peuvent également procéder à un audit. Dans le cas d'un audit de l'intervention par les institutions de contrôle nationales, des vérifications de conformité avec le système national ne pourront avoir lieu là où le DTF établit clairement que le système CTB/Belge doit être utilisé. De plus, le périmètre de contrôle devra se limiter aux activités définies dans le budget sous la modalité « Cogestion », puisque les activités définies suivant la modalité « Régie » sont sous la responsabilité unique de la CTB et ne peuvent dès lors être soumises qu'aux contrôles de ses propres institutions/juridictions.

Tous les rapports d'audit seront partagés entre les parties et présentés au comité de pilotage. Les audits peuvent être réalisés de manière conjointe.

5.6 Adaptation du DTF

Toutes adaptations relatives à l'objectif spécifique de l'intervention, la durée de la convention spécifique, du budget total définis dans la convention spécifique, une demande motivée doit être introduite par le partenaire auprès de l'Etat belge après avoir reçu l'accord du comité de pilotage. Si la Belgique accepte la demande, on procède à un échange de lettres signées par les deux parties

Pour toute autre adaptation du DTF, l'ONEA responsable de l'exécution de l'intervention et la CTB peuvent en cours d'intervention adapter le présent Dossier Technique et Financier, en fonction de l'évolution du contexte et du déroulement de l'intervention.

Pour les aspects ci-dessous, l'approbation préalable du comité de pilotage est requise:

- Aux formes de mise à disposition de la contribution de la Partie belge et de la Partie burkinabé
- Aux résultats
- Aux propositions de changement budgétaires (§5.5.2.3)
- Aux compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement de la Comité de pilotage
- Au mécanisme d'approbation des adaptations du DTF
- Aux indicateurs de résultats et d'objectif spécifique
- Aux modalités financières de mise en œuvre de la contribution des parties

La CTB en informe l'ambassade belge si de telles modifications sont apportées.

6 THÈMES TRANSVERSAUX

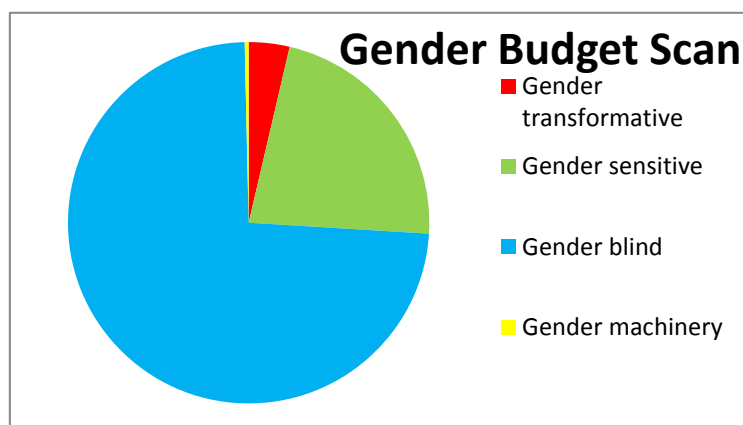
6.1 Genre

0.4 % du budget sont liés aux dépenses dites de « renforcement du gender machinery », par le biais, par exemple, du renforcement des capacités des points focaux genre dans les ministères de tutelle ou les institutions des partenaires. L'analyse du genre (à faire dans le cadre de la baseline) fournira des informations permettant d'évaluer leurs capacités et leur niveau d'expertise en genre. Ces actions renforceront l'appropriation des mécanismes de promotion de l'égalité femmes-hommes (gender machineries) en respectant de la sorte leurs mandat et compétences au niveau provincial. L'appui à ces mécanismes valorisera l'expertise nationale existante.

3.7 % du budget sont liés aux dépenses dites « gender transformative » qui ont trait à des actions spécifiques qui visent à modifier les relations et les rôles de genre. Ces dépenses ont pour objectif de réduire les écarts et de supprimer les discriminations, tout en offrant un plus grand accès et contrôle sur les processus décisionnels. Ces actions visent à donner plus de pouvoir (économique, politique et social) aux filles et aux femmes, dans l'optique de promouvoir l'égalité à long terme.

22.3 % du budget sont liés à des dépenses dites « gender sensitive » qui tiennent compte de la diversité existante et des différences entre femmes et hommes. Elles entendent apporter une réponse aux divers besoins pratiques des femmes et des hommes : allègement des tâches ménagères, réduction des distances parcourues pour commercialiser des produits agricoles, amélioration de la qualité de l'eau, installation de toilettes séparées pour les garçons et les filles, accès aux crédits, aux services agricoles, aux formations techniques, fourniture d'équipements agricoles appropriés... Elles permettent aux filles et aux femmes de tirer parti, sur un pied d'égalité, des processus de développement.

73.7 % du budget concernent des dépenses dites « gender blind » qui portent sur des dépenses effectuées sans aucune analyse du genre. Sont fréquemment considérés comme « gender blind » le budget de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les audits. Parmi les autres coûts repris dans cette catégorie, on considère aussi les frais liés aux véhicules, à l'entretien.



Limitation des corvées d'eau :

Le développement du réseau de la ville de Fada N'Gourma permettra d'améliorer l'accès à l'eau potable. Au travers de la multiplication des bornes fontaines et des branchements privés, la corvée d'eau sera facilitée pour les mères de familles et les jeunes filles, en charge de cette corvée. L'allègement de la corvée eau (en temps et en pénibilité) aura un impact direct sur les conditions de vie des ménages de la ville de fada N'Gourma.

Les mères de famille pourront consacrer leurs temps à des tâches plus rémunératrices comme le maraîchage ou le développement d'activité lucrative (comme une petite échoppe de produits manufacturés), diversifiant par là même occasion, les revenus du ménage.

Les pratiques en matière d'hygiène et assainissement :

L'amélioration de l'accès à l'eau potable s'accompagne d'activités de promotion d'hygiène et d'assainissement (résultat 2). Ces activités devront tenir compte de la dimension genre. En effet, les femmes sont les premières bénéficiaires d'un accès à l'eau potable à proximité, ainsi que de l'existence d'un dispositif d'assainissement amélioré. L'amélioration de l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement à des conséquences en matière de santé publique spécialement sur les conditions de vie des femmes et fillettes.

Création d'emploi chez les femmes :

Le projet portera aussi une attention particulière à la représentativité des femmes dans la création d'emplois locaux temporaires et réguliers. Comme cela a été constaté, les femmes travaillent en tant que fontainière. Leur rôle pour la vente de l'eau aux bornes fontaines sera valorisé et promu pour les nouveaux postes créés.

6.2 Environnement

Ce projet de la CTB est construit de manière aussi neutre que possible pour l'environnement.

Toutes les études auront une composante d'étude d'impact environnementale (EIE) suivant les normes définies par la loi.

La ressource :

La détermination de la ressource est faite en tenant compte de son renouvellement. Le prélèvement d'eau prend en compte la nécessité d'un prélèvement partiel qui permettra de ne pas assécher le barrage de Tandjari. L'étude de faisabilité prendra en compte les changements climatiques.

Une fois la capacité de captage maximale atteinte pour le barrage de Tandjari, l'utilisation de ressources alternatives en eau souterraine ou de surface pourra venir compléter les besoins. Le choix sera déterminé en fonction de la durabilité de la ressource et de l'impact environnemental supporté par l'acheminement de cette ressource.

Le réseau :

Pour le développement du réseau, les choix techniques viseront dans la mesure du possible à limiter l'emploi d'énergie pour le faire fonctionner. Le pompage ne pourra en effet pas être évité compte-tenu de la topographie mais l'option gravitaire sera privilégiée dans tous les cas.

En outre, les fontainiers seront formés à la bonne gestion et à l'assainissement des BF en vue de garantir la protection des ouvrages hydrauliques.

Les pratiques en matière d'hygiène, d'assainissement et dans la bonne gestion de l'eau :

Les activités de sensibilisation et de formation permettant la promotion de l'hygiène et l'assainissement seront développées. Une attention particulière sera portée sur la bonne utilisation de la ressource, en limitant le gaspillage et améliorant les capacités de stockage.

6.3 Autres thèmes pertinents

6.3.1 Digitalisation

Le projet travaillera en synergie avec la GIZ. Cette dernière souhaite améliorer la transparence et la redevabilité de l'ONEA par rapport aux détenteurs de droits et permettre d'appuyer les acteurs du

domaine de l'eau. En s'inscrivant dans l'approche basée sur les droits humains, la GIZ développe un système d'information au niveau du secteur de l'eau (milieu rural et urbain). La première phase du projet démarrera en milieu urbain.

Le projet servira de zone pilote en permettant d'alimenter l'outil développé par la GIZ. Le suivi pourra se faire en utilisant les tablettes et le système électronique d'enquête et de suivi. Les fontainiers et le personnel de l'ONEA seront formés et participeront à la récolte régulière des données.

Les données récoltées alimenteront un site internet servant à l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau en tant qu'outil d'aide à la décision. Ce travail s'intègre dans la stratégie de l'ONEA de développer des centres secondaires où le suivi est régulier et où les données permettent une gestion efficace de la ressource et du réseau.

6.3.2 Droits humains

Comme le décrit la PN-AEPA, l'accès à l'eau doit être universel. C'est la base de l'approche basée sur les droits humains puisque, en tant que détenteurs de droits, chaque être-humain doit avoir accès à l'eau potable. L'objectif numéro 6 de l'ODD précise bien cette notion. Dans le cadre de ce projet, l'objectif est de fournir de manière durable un accès à l'eau potable aux habitants de Fada N'Gourma.

Il est important que le projet travaille sur la redevabilité de l'ONEA envers les détenteurs de droits, les usagers et bénéficiaires du service. Chacun des groupes sera formé en conséquence pour assurer ses droits et assumer ses devoirs.

6.3.3 Le travail décent et durable

Les DAO des diverses constructions chercheront à maximaliser le recours à la haute intensité de main d'œuvre, sans que cela n'entache la qualité des travaux à effectuer.

La notion de travail décent sera aussi intégrée dans tous les marchés publics. Les entreprises devront intégrer cet aspect dans la gestion de leurs ressources humaines. Les DAO et contrats prévoient les conditions nécessaires à cet effet. Par ce moyen, les bénéficiaires auront accès à un travail de qualité, de durée convenable, avec des garanties de travail décent (assurances).

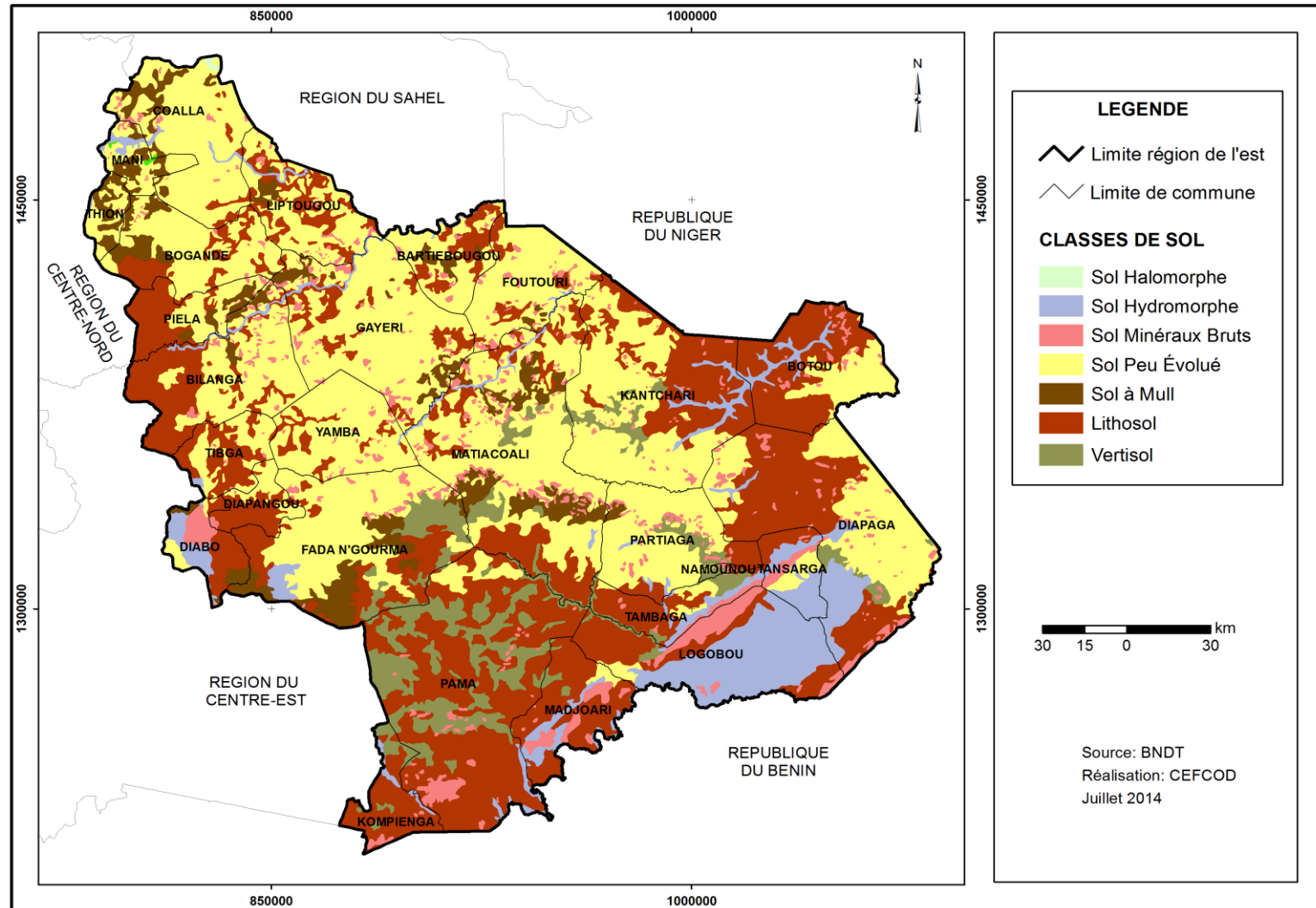
7 ANNEXES

Les annexes comprennent:

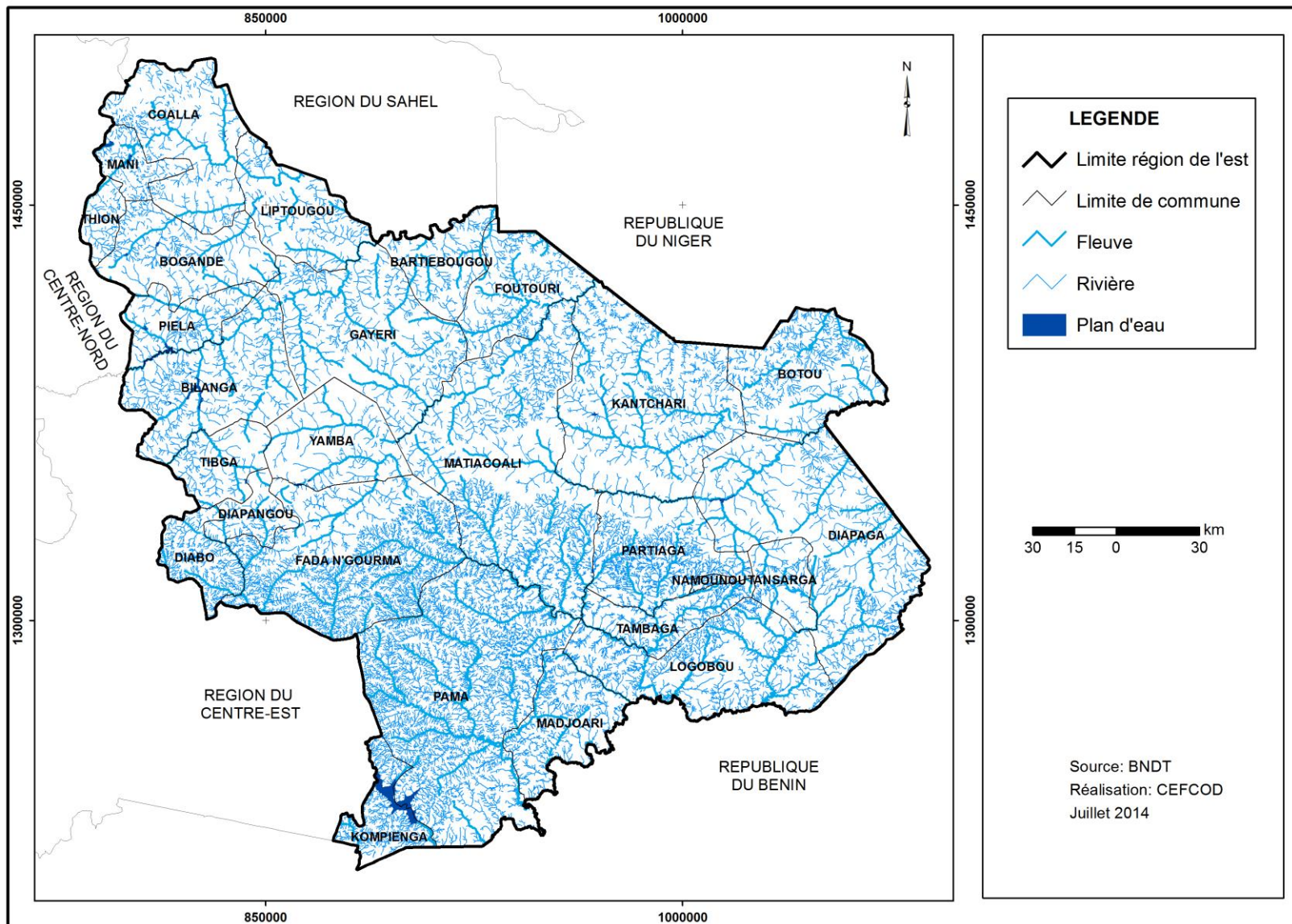
- Des informations complémentaires utiles à la compréhension du contexte ;
- Le cadre logique ;
- Le calendrier d'exécution, chronogramme
- Le budget global incluant les deux contributions Belgique et Burkina Faso
- Les termes de référence des différentes formes d'assistance technique.

7.1 Cartes

Carte 3: Types de sols de la région de l'Est



Carte 4: Réseau hydrographique de la région de l'Est



7.2 Informations complémentaires portant sur les différents documents de politique du secteur de l'eau

Tableau 25 Documents des différentes politiques du secteur de l'eau au Burkina Faso

Année	Nom de la politique	Description de l'objectif général
1977	1^{ère} politique nationale de l'eau	La préoccupation du document était la satisfaction urgente des besoins en eau des populations et renforcement des capacités des services de l'Etat.
1982	Décennie Internationales de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA)	Le document porte un accent sur : - Appropriation des ouvrages par les bénéficiaires ; - Assainissement, éducation pour la santé et hygiène.
1992	Lettre de politique sectorielle de l'eau	Le document consacre le retrait de l'Etat des actions de production et les bénéficiaires sont reconnus comme centraux
1998	Politique et stratégies en matière d'eau	Objectif général : « contribuer au développement durable apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau afin que celle-ci ne devienne pas un facteur limitant du développement socio-économique »
2016 (<i>en voie d'approbation</i>)	Politique nationale de l'eau	Objectif général « contribuer au développement durable du pays, en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau, dans un environnement particulièrement affecté par les changements climatiques et dans le respect d'une gestion intégrée des ressources en eau »

Tableau 26 Cadre de la nouvelle Politique Nationale de l'Eau, 2016-2030 (situation mars 2016)

Objectif 1	Satisfaire durablement les besoins en eau, en qualité et en quantité d'une population en croissance	
	Programme National AEP	Adopté par le CNEau
	Programme Opérationnel du plan d'action GIRE	Adopté par le CNEau
Objectif 2	Contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire et au développement de l'emploi en milieu rural	
	Programme aménagements hydrauliques	Suite à la création du MEA en 2016, ce programme a été transféré à la responsabilité du ministère en charge de l'agriculture et de la sécurité alimentaire
Objectif 3	Assurer l'assainissement durable des eaux usées et excréta	
	Programme National Assainissement, des Eaux Usées et Excrétas	En cours de finalisation
Objectif 4	Assurer la protection des hommes et des biens contre les actions agressives de l'eau	
	Programme GIRE	Adopté par le CNEau
	Programme National Assainissement, des Eaux Usées et Excrétas	En cours de finalisation
Objectif 5	Améliorer la gouvernance de l'eau	
	Programme AEP	Adopté par le CNEau
	Programme Opérationnel du plan d'action GIRE	Adopté par le CNEau
	Programme Gouvernance	Au niveau du CNEau pour adoption
	Programme National Assainissement, des Eaux Usées et Excrétas	En cours de finalisation

7.3 Cadre logique

	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Valeur de départ	Valeur cible	Sources de Vérification	Hypothèses
Objectif Global	Contribuer à l'atteinte des ODD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain par l'accroissement de l'accès durable à l'eau potable, au développement de l'assainissement et à la promotion du droit d'accès à ces services.					
Objectif Spécifique	L'accès durable à l'eau potable et l'assainissement adéquat sont améliorés dans la ville de Fada N'Gourma.	<p>Les maladies d'origine hydrique ont diminuées de minimum 50 % dans la ville de Fada N'Gourma</p> <p>Taux d'accès à l'eau potable en continu tout au long de l'année</p>	<p>55%</p> <p>77.1%</p>	<p>25%</p> <p>95%</p>	<p>Rapports projet</p> <p>Enquêtes ménages</p> <p>Rapports de statistiques des Centres de santé</p> <p>Rapport de monitoring</p>	<p>-Les études sont suffisamment fiables</p> <p>-L'eau est exploitable, et de quantité et qualité suffisantes</p> <p>-L'équipe du centre de l'ONEA est impliquée dans la collecte des données de manière régulière</p>
R 1	L'approvisionnement en eau potable est amélioré en quantité sur base de la ressource existante optimisée.	<p>Le système d'approvisionnement en eau de Fada (pompage et distribution) est adapté à la population de la ville de Fada d'ici la fin du projet</p> <p>La qualité de l'eau potable est maintenue (selon les normes ONEA ou nationales)</p> <p>la zone urbanisée couverte par le réseau de l'AEP atteint 100% à la fin de projet</p>	<p>2350 m³ /j</p> <p>Eau de qualité</p> <p>40%</p>	<p>3500 m³/j</p> <p>98% d'analyses conformes</p> <p>100%</p>	<p>PV réception travaux</p> <p>Rapports projet</p> <p>Enquêtes ménages</p> <p>Visites in situ</p> <p>Données labo ONEA</p> <p>Calcul ONEA suivant les normes nationales</p>	<p>-L'eau est exploitable, et de quantité et qualité suffisantes</p> <p>-Moyens financiers peuvent être mobilisés pour les dispositifs d'assainissement</p>

R 2	L'assainissement de la ville de Fada N'gourma est amélioré au niveau de la collecte et du traitement des boues de vidanges.	Le système de collecte et de boues de vidanges et de fosses septiques est fonctionnel	STBV inexistante 0 m ³ collecté Dépôts sauvages existants	STBV existante et fonctionnelle gérée par l'ONEA Collecte d'au moins 50% des boues de vidange des latrines pleines. Dépôts sauvages réduit de 50% au moins	Baseline Enquête de terrain Étude estimative sur la production de boues de vidange Données STBV ONEA	-Les titulaires de droits de la ville de Fada N'Gourma sont conscients du service et de leurs avantages à l'employer -Les élections futures permettront de désigner des responsables des entités administratives responsables et impliqués dans leur rôle de détenteurs d'obligations.
R 3	Les droits des titulaires sont respectés et les devoirs des détenteurs sont acquittés.	L'information est correctement transmise au niveau des bornes fontaines Un rapport de monitoring des infrastructures est fourni par le centre ONEA de Fada chaque mois pour alimenter le système d'information à l'échelle nationale	0 panneau d'affichage 0 rapport/mois	Chaque BF est équipée de panneau d'affichage (avec les tarifs ONEA, numéro vert...) 1 rapport/mois	Baseline Enquêtes sur terrain Rapports statistiques des Centres de Santé Rapport d'évaluation finale Rapports & MONOP du Projet	-Les titulaires de droits de la ville de Fada N'Gourma sont suffisamment motivées et participent aux activités de sensibilisation. -Les élections futures permettront de désigner des responsables des entités administratives responsables et impliqués dans leur rôle de détenteurs d'obligations. -L'équipe du centre de l'ONEA à Fada est motivée, participent et s'approprie le système d'information.

7.4 Chronogramme

CHRONOGRAMME		année 1				année 2	année 3
A L'accès durable à l'eau potable et l'assainissement adéquat est amélioré dans la ville de Fada N'Gourma.		Q1	Q2	Q3	Q4		
A 01	<i>l'approvisionnement en eau potable en quantité et en qualité est assuré</i>						
A 01 01	Réalisation d'études techniques et suivi						
	<i>Etude évaluation de la ressource (WorldWaterNet)</i>						
	<i>Schéma directeur AEP de la ville de Fada N'Gourma</i>						
	<i>Rédaction APD/DAO station de traitement et conduite d'adduction Tandjari-Fada</i>						
	<i>Diagnostic des conditions du barrages et de ses aménagements</i>						
	<i>APD/DAO réseau de distribution et stockage</i>						
	<i>missions de suivi et de contrôle</i>						
	<i>appuis et études techniques spécifiques et ponctuels</i>						
	<i>Etudes complémentaires</i>						
A 01 02	Amélioration des capacités de production des infrastructures existantes						
	<i>mesures autour de la station de pompage (études, DAO, travaux, surveillance)</i>						
	<i>mesures autour de la station de traitement</i>						
A 01 03	Augmentation de la capacité de production d'eau potable pour la ville de Fada						
	<i>station de traitement supplémentaire</i>						
	<i>Conduite d'adduction Tandjari-Fada</i>						
	<i>Amélioration de la capacité de stockage de la ville de Fada</i>						
A 01 04	Extension du réseau de distribution d'eau de Fada N'Gourma						
	<i>extension du réseau</i>						
	<i>Bornes fontaines et aménagements connexes</i>						
	<i>branchements privés</i>						
A 02	<i>l'assainissement de la ville de Fada N'Gourma est amélioré</i>						
A 02 01	Diagnostic et développement d'une stratégie durable pour la collecte des boues						
	<i>expertise diagnostic</i>						
A 02 02	organisation du système de collecte des boues de vidanges						
	<i>organisation du système de collecte des boues de vidanges</i>						
A 02 03	APD, DAO et suivi d'une station de traitement de boues de vidange						
A 02 04	Réalisation d'une station de traitement des boues						
	<i>mise en place d'une station de traitement de boues de vidange</i>						
	<i>Mesures d'accompagnements</i>						
	<i>construction de latrines familiales</i>						
A 03	<i>les droits des titulaires sont respectés et les devoirs des détenteurs sont acquittés</i>						
A 03 01	Sensibilisation sur les droits et devoirs des titulaires de droits						
	<i>les titulaires de droits/bénéficiaires (eau, hygiène, assainissement// gaspillage, conservation, stockage et bonne gestion de l'eau)</i>						
A 03 02	Formations des détenteurs d'obligations et des acteurs du secteur de l'eau						
	<i>les détenteurs d'obligations : fontainiers, ONEA et Communes (redevabilité du service, transparence dans la communication et mise en place d'une dialogue conjoint)</i>						
	<i>formations techniques des fontainiers et des prestataires de services dans le domaines de l'eau</i>						
A 03 03	Amélioration de la communication et de l'accessibilité du service						
	<i>communications périodiques sur le service de l'eau qualité/quantité/redevabilité</i>						
	<i>information et innovation</i>						
A 03 04	Amélioration du monitoring des infrastructures via technologies numériques						
	<i>système de monitoring régulier via les fontainiers</i>						
	<i>système d'information sur l'approvisionnement en eau (vers les titulaires de droits et vers les acteurs décisionnels du secteur)</i>						
A 03 05	Renforcement de l'ONEA en matière d'O&M						

7.5 Budget global (Contribution nationale incluse)¹⁵

BUDGET			Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL
A	L'accès durable à l'eau potable et un assainissement adéquat sont améliorés dans la ville de Fada N'Gourma.			8.507.500
A 01	<i>l'approvisionnement en eau potable est amélioré</i>			7.502.500
A 01 01	Réalisation d'études techniques et suivi		régie	1.207.500
A 01 02	Amélioration des capacités de production des infrastructures existantes		cogestion	275.000
A 01 03	Augmentation de la capacité de production d'eau potable pour la ville de Fada		cogestion	3.740.000
A 01 04	Extension du réseau de distribution d'eau de Fada N'Gourma		cogestion	2.280.000
A 02	<i>l'assainissement de la ville de Fada N'Gourma est amélioré</i>			560.000
A 02 01	Diagnostic et développement d'une stratégie durable pour la collecte des boues		Régie	70.000
A 02 02	organisation du système de collecte des boues de vidanges		cogestion	140.000
A 02 03	APD, DAO et suivi d'une station de traitement de boues de vidange		régie	30.000
A 02 04	Réalisation d'une station de traitement des boues		cogestion	320.000
A 03	<i>les droits des titulaires sont respectés et les devoirs des détenteurs sont acquittés</i>			445.000
A 03 01	Sensibilisation sur les droits et devoirs des titulaires de droits		régie	120.000
A 03 02	Formations des détenteurs d'obligations et des acteurs du secteur de l'eau		régie	75.000
A 03 03	Amélioration de la communication et de l'accessibilité du service		régie	70.000
A 03 04	Amélioration du monitoring des infrastructures via technologies numériques		cogestion	80.000
A 03 05	Renforcement de l'ONEA en matière d'O&M		cogestion	100.000
X	Réserve budgétaire (max 5% * total activités)			392.700
X 01	<i>Réserve budgétaire</i>			392.700
X 01 01	Réserve budgétaire (régie)		Regie	90.600
X 01 02	réserve budgétaire (Cogestion)		cogestion	302.100

¹⁵ Le détail du Budget pour la contribution nationale est à voir en page 53

Z	Moyens généraux			1.099.800
Z 01	Frais de personnel			747.000
Z 01 01	Co-responsable (ECT)	Regie		540.000
Z 01 02	Assistant technique national / ingénieur	Regie		90.000
Z 01 03	Gestionnaire administratif et financier	Regie		57.600
Z 01 04	Secrétaire	Regie		30.600
Z 01 05	Chauffeurs	Regie		28.800
Z 02	Investissements			96.200
Z 02 01	Véhicules	Regie		61.200
Z 02 02	Equipement bureau	Regie		25.000
Z 02 03	Equipement IT	Regie		10.000
Z 03	Frais de fonctionnement			147.600
Z 03 01	Frais de véhicules/déplacement	Regie		36.000
Z 03 02	Télécommunications	Regie		18.000
Z 03 03	Fournitures de bureau	Regie		5.400
Z 03 04	Location/réhabilitation d'un bureau (FADA)	Regie		43.200
Z 03 05	frais de missions	Regie		18.000
Z 03 06	frais de gardiennage	Regie		27.000
Z 04	Audit, Suivi et Evaluation			109.000
Z 04 01	Baseline	Regie		35.000
Z 04 02	Audit	Regie		25.000
Z 04 03	Evaluations (mi-parcours et finale)	Regie		25.000
Z 04 04	Backstopping technique et organisationnel	Regie		24.000
TOTAL partie Belge				10.000.000
	<i>frais de mise à disposition ressources humaines ONEA</i>			167.389,89
	<i>frais de mise à disposition logistique ONEA (missions et véhicules)</i>			89.725,61
TOTAL partie Burkinabé				257.115,50
TOTAL GENERAL				10.257.115,50

7.6 TdR de l'équipe technique du projet

7.6.1 Responsable ONEA

Lieu d'affectation: Fada N'Gourma (+/-50%), et Ouagadougou (+/-50%) en fonction des besoins

Durée : 36 mois à 100% sur le projet.

Date probable de désignation : Juin 2016

Description de poste et responsabilités :

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) du projet basée à Ouagadougou, assure la gestion technique, administrative, budgétaire, financière et comptable du projet. Cette UGP est dirigée de façon collégiale par le Responsable national mandaté par l'ONEA le partenaire national d'exécution du projet et l'Expert en Coopération Technique désigné par la suite comme Co-responsable du projet. L'UGP agira dans le respect des directives émanant du Comité de Pilotage

Le Responsable national assure la direction, la supervision et le contrôle direct et permanent de l'exécution des prestations pour le compte de la Partie Burkinabé.

Le/la Co-responsable assure le conseil, la supervision et le contrôle régulier de l'exécution des prestations pour le compte de la Partie belge.

Le Responsable national aura la responsabilité globale et conjointement avec L'Expert en coopération technique, co-responsable du Projet des domaines relevant de l'unité de gestion du projet soit :

- la réalisation des résultats en vue d'atteindre l'objectif spécifique ;
- l'organisation et l'exécution des activités du projet sous la responsabilité directe de l'UGP ;
- la gestion administrative et financière du projet ;
- le monitoring du projet ;
- la gestion de risques ;
- la consolidation et soumission au comité de pilotage de la planification opérationnelle et financière annuelle et de l'adaptation de cette planification en fonction de l'évolution de l'intervention;
- le suivi de l'exécution des planifications et en particulier le respect du calendrier d'exécution de la planification (études, lancement des marchés, réceptions) ;
- le secrétariat du comité de pilotage ;
- l'étude de tout problème de gestion des ressources (humaines, financières ou matérielles) ou d'interprétation de la Convention Spécifique ou du Dossier Technique et Financier qui se poserait pour le bon déroulement du projet avant de les soumettre au comité de pilotage pour prise de décision;
- La résolution de tout problème de gestion des ressources humaines, évaluer la compétence et les prestations des différents ressources humaines mis à disposition du projet et prendre toutes mesures d'encouragement ou de correction nécessaire.

Le Responsable national du projet assumera les responsabilités spécifiques suivantes :

Le responsable du projet est chargé de conduire en tant que maître d'ouvrage, la mise en œuvre du projet conformément à la convention de financement, au document de projet aux procédures internes de l'ONEA et aux procédures du PTF en particulier en ce qui concerne la passation et la gestion des marchés entrant dans le cadre du projet.

Par défaut le responsable du projet est le représentant de l'ONEA dans les instances formelles/informelles de pilotage du projet.

Le Responsable assumera les responsabilités spécifiques suivantes :

Gestion administrative et financière du projet

- Organiser la tenue des différentes réunions du comité de pilotage ;
- Représenter l'ONEA (pour le compte du projet) dans les différentes rencontres organisées par le ministère de tutelle pour le suivi de l'exécution des projets ;
- Transmettre au ministère de tutelle les états périodiques de l'avancement du projet ;
- En tant que Responsable autoriser par sa signature les dépenses à engager et les paiements, dans les limites de son mandat ;

Passation et gestion des marchés entrant dans le cadre de la mise en œuvre du projet

- Rédiger l'avis général de passation des marchés entrant dans le cadre du projet ;
- Rédiger les termes de référence pour la réalisation de l'avant-projet détaillé et d'une manière générale de toute prestation intellectuelle entrant dans le cadre du projet ;
- Monter le dossier de demande de proposition pour la réalisation de l'APD et de toute autre prestation intellectuelle dans le cadre du projet ;
- Participer à l'analyse des offres et à la mise au point du contrat du maître d'œuvre du projet ;
- Valider en première instance les DAO travaux produits par le maître d'œuvre à recruter ;
- Participer à l'analyse des offres et à la mise au point des marchés de travaux.

Superviser la réalisation du projet sur le terrain

- Rendre compte à l'ONEA et au Comité de pilotage de l'avancement du projet (transmission des données de suivi mensuel, trimestriel et semestriel) ;
- Valider en première instance toutes les études entrant dans le cadre de la mise en œuvre du projet (APD etc.) ;
- Organiser la validation des grandes étapes et des options techniques majeures dans le déroulement du projet ;
- Superviser l'exécution des différents contrats en veillant à ce que chaque partie contractuelle (ONEA, maître d'œuvre, entreprises et autres prestataires) s'acquitte correctement de ses obligations et assume pleinement ses responsabilités ;
- Superviser l'exécution des différents lots de travaux en étroite collaboration avec le maître d'œuvre l'ATI et l'ATN ;
- Valider en dernier ressort les décomptes des entreprises et des bureaux d'études (stade APD et surveillance et contrôle de travaux) ;
- Organiser les réceptions provisoires des différents contrats et procéder à leur clôture ;
- Organiser la mise en service des installations en collaboration avec l'exploitant ;
- Surveiller l'exploitation des installations et ouvrages durant la première année de mise en service ;
- Veiller à la levée des réserves sur les travaux ;
- Organiser les réceptions définitives ;
- Contribuer aux prescriptions techniques des marchés en régie et des activités tombant sous le résultat 3 du projet pour lesquelles l'octroi de subsides sera géré en régie par la CTB ;

Positionnement hiérarchique

- **Poste de travail** : Service des Etudes et des Travaux de la Direction de la Planification et des Investissements
- **Responsable hiérarchique direct**: chef de Service Etudes et Travaux. Le chef de Service Etudes et Travaux valide en première instance tous les documents émis par le responsable du projet (manifestation d'intérêt, termes de référence, demande de proposition, DAO, projet de courrier à la signature du directeur général de l'ONEA etc.)
- Dans l'exercice de sa mission le responsable du projet rend compte au chef de Service Etudes et Travaux et assume la responsabilité de ses prestations en tout ce dont sa hiérarchie n'est pas tenue au courant !
- Pour cela le responsable du projet est tenu de soumettre à la validation de sa hiérarchie toute décision ou tout document engageant l'ONEA. Il a cependant la latitude dans la gestion quotidienne des différents marchés (études APD, marchés de travaux, surveillance et contrôle des travaux etc.) de prendre toute décision ou initiative qui préserve les intérêts de l'ONEA pour autant qu'elle ne soit pas contraire aux clauses contractuelles.
- Le responsable du projet est tenu de suggérer à sa hiérarchie chaque fois que nécessaire, les décisions qu'il juge pertinentes pour la bonne marche du projet ou pour la résolution des différends.

Profil

- Qualification et compétence : ingénieur de niveau bac + 5 en hydraulique ou génie rural.
- Nombre d'années d'expériences à l'ONEA dans un poste de maîtrise d'ouvrage de projet eau potable: au moins cinq (05) ans avec expérience de suivi contrôle de travaux d'AEP (fourniture et pose de canalisation, calcul et raccordement de forage, travaux de génie civil et ou bâtiment).

7.6.2 Co-responsable du projet, Expert international en Coopération Technique (ECT)

Lieu d'affectation: Burkina Faso (50%) Fada N'Gourma, Région Est et (50%) Ouagadougou

Durée du contrat: 36 mois avec possibilité de prolongation

Date probable d'entrée en fonction: Juin 2016

Description de poste et responsabilités :

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) du projet basée à Ouagadougou, assure la gestion technique, administrative, budgétaire, financière et comptable du projet. Cette UGP est dirigée de façon collégiale par le Responsable national mandaté par l'ONEA et l'Expert en Coopération Technique, désigné par la suite comme Co-responsable du projet. L'UGP agira dans le respect des directives émanant du Comité de Pilotage.

Le Responsable national assure la direction, la supervision et le contrôle direct et permanent de l'exécution des prestations pour le compte de la Partie Burkinabé.

Le Co-responsable assure le conseil, la supervision et le contrôle régulier de l'exécution des prestations pour le compte de la Partie belge.

Le Co-responsable est recruté(e) par la CTB. Il/elle se trouve sous l'autorité du Représentant résident.

Le Co-responsable aura la responsabilité globale et conjointement avec le Responsable du Projet des domaines relevant de l'unité de gestion du projet soit :

- la réalisation des résultats en vue d'atteindre l'objectif spécifique ;
- l'organisation et l'exécution des activités du projet sous la responsabilité directe de l'UGP ;
- la gestion administrative et financière du projet ;
- le monitoring du projet ;
- la gestion de risques ;
- la consolidation et soumission au comité de pilotage de la planification opérationnelle et financière annuelle et de l'adaptation de cette planification en fonction de l'évolution de l'intervention;
- le suivi de l'exécution des planifications et en particulier le respect du calendrier d'exécution de la planification (études, lancement des marchés, réceptions) ;
- le secrétariat du comité de pilotage ;
- l'étude de tout problème de gestion des ressources (humaines, financières ou matérielles) ou d'interprétation de la Convention Spécifique ou du Dossier Technique et Financier qui se poserait pour le bon déroulement du projet avant de les soumettre au comité de pilotage pour prise de décision;
- La résolution de tout problème de gestion des ressources humaines, évaluer la compétence et les prestations des différents ressources humaines mis à disposition du projet et prendre toutes mesures d'encouragement ou de correction nécessaire.

La Co-responsable assumera les responsabilités spécifiques suivantes :

En matière de Coordination technique:

- Veiller à la cohérence globale de l'exécution du projet avec les autres acteurs belges et avec le futur projet de coopération bilatérale ;
- Animer le processus Baseline et préparer avec l'ONEA les programmes de travail et les chronogrammes d'activité en vue de l'atteinte des résultats ;
- Assurer la synergie des activités dans les différents volets, suivre de près la réalisation des activités et définir les adaptations nécessaires à l'atteinte des résultats ;
- Définir les méthodologies de formation, d'appui-conseil et plus généralement de renforcement des capacités en fonction des besoins du Projet ; participer à la conception des guides, manuels, supports pédagogiques associés ;
- Coordonner la contribution de l'équipe du projet lors des revues à mi-parcours et finales ;
- Contribuer aux réflexions menées au niveau sectoriel sur les thèmes en lien direct avec le projet notamment la qualité de l'eau, la GIRE, le suivi-évaluation sectoriel, etc. ;
- Identifier les besoins d'études spécifiques complémentaires, préparer les termes de références, identifier et recruter au moment opportun les spécialistes recherchés ;
- Participer aux cadres de concertation régionaux ou nationaux du secteur de l'eau et de l'assainissement et d'autres secteurs d'influence ;
- Capitaliser les expériences de terrain et les leçons les plus intéressantes issues de la mise en œuvre du Projet et les disséminer au niveau national et international ;
- A la demande de la représentation, contribuer au dialogue technique dans les espaces de concertation prévus avec les partenaires et les partenaires techniques et financiers (PTF).

En tant que co-responsable administratif et financier:

- Participer à la mise en place de l'Unité de Gestion du projet, comprenant notamment le recrutement de ressources locales ;
- Assurer la gestion administrative et financière du projet selon les procédures en vigueur ;
- Participer aux évaluations périodiques des activités du projet et produire les documents d'analyse et les rapports correspondants ;
- Assurer la gestion et l'affectation des fonds et des biens ainsi que la gestion des ressources de l'intervention; En tant que co-responsable il/elle autorise par sa signature les dépenses à engager et les paiements, dans les limites de son mandat;
- Assurer le contrôle de la rédaction des rapports financiers conformément au canevas et périodicités en application à la CTB ;
- Assurer la clôture opérationnelle et financière du projet à la fin de la période d'exécution et avant la fin du contrat, tel que prévu dans le document technique et financier ;
- Assurer la préparation des réunions du Comité de Pilotage et les rapportages périodique à la CTB ;
- Assurer le suivi et le coaching des assistants techniques ;
- Assurer la compilation des rapports trimestriels (MONOP), annuels ainsi que le rapport final conformément aux indications contenues dans le document technique et financier;
- Contrôler toutes les procédures d'appels d'offres pour travaux/services et fournitures d'équipements et conseiller le Représentant résident dans le processus de non-objection ;
- Préparer et gérer les marchés publics pour la réalisation des études et autres activités en régie belge ;
- Préparer et gérer les subsides aux acteurs tiers dans le cadre du Résultat 3

Profil:

- Diplôme de niveau ingénieur en lien avec l'hydraulique et l'assainissement.
- Une expérience internationale de 5 ans au minimum dans une fonction de coordinateur de projets de développement dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement.
- Expérience dans des projets touchant à l'aménagement d'approvisionnement en eau de type urbain ou péri urbain.
- Expérience dans l'utilisation des outils de planification et de suivi/évaluation de projets/programmes.
- Connaissances des grands principes des marchés publics.
- Maîtrise parfaite du français à l'oral et à l'écrit.
- Sensibilité aux thématiques prioritaires (droits humains et droits de l'enfant, travail décent et consolidation de la société) et des thèmes transversaux (environnement, genre).

Constitue des atouts :

- Expérience des processus de décentralisation/déconcentration et de développement local.
- Expérience en Afrique de l'Ouest.
- Capacité de négociation.

7.6.3 Assistant technique national (ATN)

Lieu d'affectation : FADA N'GOURMA

Durée : 36 mois - engagement à temps complet

Position : Responsable du suivi pour le projet des travaux de construction des infrastructures (réseaux d'AEP et activités d'assainissement)

Travaille sous l'autorité de la direction du projet (co responsable et responsable)

Fonction

Il est responsable de la mise en œuvre opérationnelle des travaux AEP et des travaux d'assainissement qui leur seront confiés.

Les travaux seront exécutés soit en régie de travaux soit par des entreprises spécialisées sélectionnées après un appel d'offre pour un marché de travaux.

Tâches (liste non limitative)

- Superviser directement le travail des équipes (dans le cas des travaux en régie) ou l'entreprise en charge des travaux (cas d'un marché public pour les travaux) ;
- Vérifier la qualité et les quantités des matériaux nécessaires à la réalisation des ouvrages ; met ou fait mettre en œuvre ces matériaux suivant les règles de l'art et les cahiers des charges et TDRS.
- responsable du respect des normes de qualité pour les infrastructures construites dans les réseaux qui lui sont confiés, ainsi que du respect des conditions de travail sur les chantiers (aspects travail décent et sécurité en autres) suivant la législation en vigueur et le contrat signé entre le projet et l'entreprise ;
- Vérifier ou tenir à jour le cahier de chantier ;
- Rapporter régulièrement à l'ATI et à la direction du projet les difficultés rencontrées sur les chantiers et propose des solutions ou des améliorations ;
- Préparer et participer aux visites des chantiers et aux réceptions de chantier ;

Profil :

- Formation : Ingénieur - Master – (niveau bac+4 min) dans le domaine de la construction d'infrastructures Et/ou AEP.
- Expérience de minimum 3 ans en tant qu'ingénieur dans des projets relatifs à la construction de réseaux d'eau potable et d'assainissement ;
- Une expérience dans des projets de coopération internationale constituera un atout ;
- Bonne capacité rédactionnelle en français (formulation de rapports et autres documents écrits) ;
- Excellent niveau de français oral et écrit ;
- Bonne maîtrise des outils informatiques de base (Word, Excel, PowerPoint).

7.6.4 Responsable administratif et financier

Lieu d'affectation : FADA N'GOURMA

Durée : 36 mois - engagement à temps complet

Position : Le responsable administratif et financier (cat.5) assiste le Responsable et le Co-responsable dans la gestion financière et administrative du projet et travaille sous l'autorité de la direction du projet (co responsable et responsable).

Responsabilités clefs :

Afin d'assurer la fiabilité de la comptabilité et l'éligibilité des dépenses imputées au projet

- Tenir une comptabilité selon les instructions et procédures émanant de la Représentation/siège et dans le respect des réglementations locales pour permettre à la direction de l'UGP de disposer dans les délais impartis d'une information financière fiable et complète
- Assurer le suivi des cash-flows du projet
- S'assurer que toute dépense est valide et conforme au prix du marché.

Assurer le suivi financier du projet pour permettre une gestion efficace et efficiente :

- Appuyer dans le suivi budgétaire du projet (analyse des coûts, suivi des engagements, identifier les dépassements potentiels, suivi des actions des projets) et proposition des actions à prendre.
- Participer à l'élaboration des planifications financières trimestrielles ;
- Etablissement des rapports financiers du projet

Afin d'assurer le respect des conditions contractuelles :

- Assurer un suivi rigoureux des contrats / marchés en cours ou planifiés. Autant sur l'avancement des prestations que sur le taux des dépenses.
- Assurer le suivi des engagements et contrats/conventions du projet
- Veiller que les échéances de rapportage des partenaires soient respectées conformément aux exigences des conventions de subsides
- Mener des visites de terrain pour s'assurer du respect des règles de procédures comme décrites dans les accords
- Faire des contrôles exhaustifs des pièces justificatives et rédiger un rapport destiné à l'UGP/aux partenaires

Assurer que la mise à disposition du matériel/équipement/installation nécessaire au projet soit réalisée en respectant les procédures CTB (et la réglementation locale le cas échéant) :

- Assurer le bon déroulement du cycle des achats (procédures, pièces justificatives,...) ;
- Contrôle de l'application stricte de toutes les procédures et réglementations par le projet
- Assurer de la bonne gestion des inventaires.

Superviser les matières administratives et la mise en place de procédures :

- S'assurer la bonne application des procédures administratives de la CTB ainsi que de la législation locale (gestion des missions, mais également en terme de gestion RH) ;
- Contribuer au développement du manuel de procédures spécifiques du projet
- Développement des procédures de contrôle interne spécifique au projet
- Informer/former l'équipe du projet aux procédures de gestion financière à appliquer ;
- Gérer et effectuer le suivi des contrats du personnel du projet
- Assurer la tenue à jour du livre du dossier des employés.